



Bulletin Officiel

N°6611 Mardi 24 Mai 2022

www.cmf.tn27^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUEES DU CMF

DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR
DES NORMES IFRS

3

AVIS DES SOCIETES

ERRATUM

SOCIETE LAND'OR

4

AUGMENTATION DE CAPITAL

SOCIETE LAND'OR

5

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ATTIJARI ASSURANCE SA

10

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO

ATTIJARI ASSURANCE SA

11

RESOLUTIONS ADOPTEES

LA GENERALE OBLIG-SICAV

14

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP HELION ACTIONS DEFENSIF

15

FCP HELION ACTIONS PROACTIF

16

FCP HELION MONEO

17

FCP HELION SEPTIM

18

LISTES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AMEN ALLIANCE SICAV	19
AMEN PREMIERE SICAV	20
AMEN TRESOR SICAV	22
SICAV AMEN	24
LA GENERALE OBLIG-SICAV	26
VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	27

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 25/04/2022)

ANNEXE II

INFORMATIONS POST AGO

- ENNAKL AUTOMOBILES
- AT-TAKAFULIA ASSURANCE
- GAT ASSURANCES
- GAT ASSURANCES VIE

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

- FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE
- FCP MAGHREBIA MODERE
- FCP MAGHREBIA PRUDENCE
- FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS
- SICAV AXIS TRESORERIE

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

- SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS - SIMPAR -
- SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES « SIAME »

COMMUNIQUE DU CMF

DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DES NORMES IFRS

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, aux banques, aux établissements financiers et aux sociétés d'assurance et de réassurance; que l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 31 décembre 2021, a décidé ce qui suit :

- L'entrée en vigueur des normes internationales d'information financière (IFRS) pour l'établissement des états financiers consolidés, est reportée au 1^{er} janvier 2023 au lieu du 1^{er} janvier 2021, avec la possibilité d'une application anticipée courant les années antérieures à 2023,
- Les sociétés qui décident volontairement, d'adopter les normes internationales IFRS avant la date d'entrée en application obligatoire, sont tenues de continuer durant cette période, à établir des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises.

A cet effet, le Conseil du Marché Financier, invite les institutions susvisées à poursuivre leurs démarches en vue de l'adoption du référentiel IFRS, notamment les différentes étapes prévues par le communiqué du CMF du 11 février 2020, et ce pendant la période restante jusqu'à l'entrée en application obligatoire dudit référentiel.

Dans ce cadre, le CMF appelle les institutions concernées à fournir dans les meilleurs délais, une information mise à jour portant notamment, sur l'impact de l'adoption des IFRS sur la situation financière et la performance du groupe, arrêtées au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022, et ce afin d'informer le marché sur l'impact du passage aux IFRS sur les états financiers consolidés.

ERRATUM

La société Land'Or et Tunisie Valeurs, intermédiaire en bourse chargé de l'opération d'augmentation de capital de ladite société informent le public qu'une erreur s'est glissée dans le prospectus d'augmentation de capital de la société Land'Or visé par le CMF sous le n°22/1075 du 27 avril 2022.

Il faut lire à la page 25 « les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres délivrée par **Tunisie Clearing**, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération »

Il faut lire à la page 26 « Le registre des actionnaires est tenu par **Tunisie Clearing** »

AVIS DES SOCIÉTÉS

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2021 pour tout placement sollicité après le 30/04/2022.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société « LAND'OR »

Société Anonyme au capital de 11 226 376 dinars divisé en 11 226 376 actions
de nominal 1 dinar entièrement libérées
Siège social : Bir Jedid – 2054 Khelidia Tunisie

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital de Land'Or de 11 226 376 dinars à 14 634 376 dinars

**Cet avis annule et remplace celui publié au bulletin officiel du CMF
N°6596 du 29/04/2022**

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société LAND'OR SA tenue le **19/11/2021** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **3 408 007** dinars pour le porter de **11 226 376** dinars à **14 634 383** dinars par l'émission de **3 408 007** nouvelles actions ordinaires de valeur nominale de 1 dinar à souscrire en numéraire à raison de **(17) nouvelles pour (56) anciennes**, au prix d'émission de 9 dinars chacune, soit 8 dinars de prime d'émission. Ladite AGE a également décidé qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles :

- Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne les $\frac{3}{4}$ du montant de l'augmentation envisagée
- Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires
- Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour réaliser l'augmentation de capital et d'en fixer les modalités.

Le Conseil d'Administration réuni le 25/02/2022 a décidé que les **3 408 007** actions porteront jouissance en dividende à partir du **1^{er} janvier 2022**.

Le Conseil d'Administration réuni le 20/04/2022 a décidé d'utiliser, parmi les facultés données par l'AGE, la faculté suivante :

- Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne les $\frac{3}{4}$ au moins du montant de l'augmentation envisagée.

Objectifs de l'émission

Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- Financer les investissements de la société qui portent sur une extension de la capacité de production en Tunisie ;
- Finaliser l'aménagement de l'unité industrielle au Maroc ;
- Améliorer la trésorerie.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social de la société LAND'OR sera augmenté de **3 408 007** dinars par souscription en numéraire et émission de **3 408 007** actions nouvelles

- Prime d'émission : 8,000 dinars
- Prix de souscription : 9,000 dinars
- Forme : nominative
- Catégorie : ordinaire

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de 9,000 dinars par action, soit 1,000 dinar de valeur nominale et 8,000 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire seront libérées intégralement lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux **3 408 007** actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de **dix-sept (17) actions nouvelles pour cinquante-six (56) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. LAND'OR ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux **3 408 007** actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de **dix-sept (17) actions nouvelles pour cinquante-six (56) actions anciennes**, et ce du **13/05/2022** au **27/05/2022** inclus¹.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **27/05/2022** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 2 556 006 dinars, correspondant à 2 556 006 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société LAND'OR exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 9,000 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 8,000 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans

intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans les comptes indisponibles n° **05903000050087359070** ouvert auprès de la **Banque de Tunisie**, agence du siège, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **27/05/2022 à 17H** à Tunisie Valeurs.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par Tunisie Valeurs), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres délivrée par Tunisie Clearing, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

11 226 376

Jouissance des actions nouvelles :

Les actions nouvelles souscrites (**3 408 007** actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1^{er} janvier 2022**.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices, comme dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit :

- L'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire

de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non-résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non-résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la société LAND'OR sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les **11 226 376** actions anciennes composant le capital actuel de la société LAND'OR inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **13/05/2022**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les **3 408 007** nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2021, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **13/05/2022** au **27/05/2022** inclus².

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNCLW1ASSQ08» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNAD126ONVL9» durant la période de souscription préférentielle soit du **13/05/2022** au **27/05/2022** inclus³.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse. Le registre des actionnaires est tenu par Tunisie Clearing.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°22-1075 en date du 27/04/2022, sera mis à la disposition du public, sans frais, au siège de la société LAND'OR (Bir Jedid – 2054 Khelidia), de Tunisie Valeurs (Immeuble INTEGRA – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène) et sur le site internet du CMF (www.cmf.com.tn).

Les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le et le 30/04/2022.

² et ³ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **27/05/2022** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

2022 - AS - 0697

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**La Compagnie Nouvelle d'Assurance SA
« Attijari Assurance »**

Siège social : des Rues du Lac Winnipeg et du Lac d'Annecy,
les Berges du Lac 1 – 1053 – Tunis

Dans le cadre de l'appui des efforts de l'Etat dans la lutte contre la pandémie Covid-19 et en guise d'adhésion de la Compagnie Nouvelle d'Assurance au plan national de lutte contre la propagation du virus ;
Et compte tenu des circonstances particulières et exceptionnelles liées à la situation sanitaire, la Compagnie Nouvelle d'Assurance - Attijari Assurance - invite ses actionnaires à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, avec possibilité de participation présente au siège social de la Compagnie sis à l'Angle des Rues du Lac Winnipeg et du Lac d'Annecy, les Berges du Lac 1 – 1053 – Tunis, ou à distance, et ce, le jeudi 2 juin 2022 à 16h, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
2. Examen et approbation des états financiers de la Compagnie arrêtés au 31 décembre 2021 ;
3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2021 ;
4. Affectation du résultat 2021 ;
5. Quitus aux administrateurs ;
6. Approbation de la cooptation d'administrateurs ;
7. Informations sur les fonctions occupées par les membres du Conseil d'administration ;
8. Pouvoirs en vue des formalités.

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

La Compagnie Nouvelle d'Assurance SA
« Attijari Assurance »
Siège social : des Rues du Lac Winnipeg et du Lac d'Annecy,
les Berges du Lac 1 – 1053 – Tunis

La Compagnie Nouvelle d'Assurance publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 02 Juin 2022.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Compagnie (ci-après dénommée l'Assemblée), après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

SECONDE RESOLUTION

L'Assemblée, après examen des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 et après lecture du rapport du commissaire aux comptes, approuve lesdits états financiers.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées au titre de l'exercice 2021, approuve les conventions mentionnées sans que les parties concernées ne participent au vote pour les conventions qui les concernent.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée, constatant que l'exercice 2021 s'est soldé par un bénéfice net de + 11 269 793,199 Dinars, décide de l'affecter comme suit :

Bénéfice Net de l'exercice 2021	11 269 793,199
Résultats reportés bénéficiaires	22 163 682,184
Bénéfices à affecter	33 433 475,383
Réserves légales	-
Bénéfices affectés au compte de résultats reportés	33 433 475,383

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

CINOUIEME RESOLUTION

L'Assemblée donne quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2021. Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée constate la démission de Madame Safaa EL GHARBI en sa qualité de membre du Conseil d'Administration à compter de la date de prise d'effet de la nomination de son successeur.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Omar EL HARTI, Directeur Organisation et Systèmes d'Informations de Wafa Assurance SA (Maroc), né 22/04/1968 à Oujda, de nationalité marocaine, titulaire du passeport n°CI1492696 et demeurant à Casablanca, Résidence OUREE NR 18 Bouskoura Nouaceur – Casablanca et qui a exercé ledit mandat pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la présente Assemblée. En conséquence, l'Assemblée décide de renouveler le mandat de Monsieur Omar EL HARTI en qualité de membre du Conseil d'Administration de la Compagnie pour un mandat de trois exercices, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera en 2024 sur les comptes de l'Exercice social clos le 31 décembre 2023.

Cette nomination est sous réserve de l'accord des autorités de la tutelle (CGA) et ce, conformément aux dispositions du règlement du Conseil Général des Assurances CGA n°02- 2018 du 02 avril 2018.

Cette résolution, Mise au vote, est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée constatant la cooptation, par le Conseil d'Administration tenu le 2 décembre 2021, de Monsieur Abdelkader TRAD, Directeur Banque de Financement et d'Investissement de Attijari Bank (Tunisie), né le 11/06/1979 de nationalité tunisienne, titulaire de la CIN n° 08016924 demeurant à Tunis, 7122 Rue 3, Al Manar 2, en qualité d'administrateur de la Compagnie, décide d'approuver sa désignation pour un mandat de trois exercices, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera en 2024 sur les comptes de l'Exercice social clos le 31 décembre 2023.

Cette nomination est sous réserve de l'accord des autorités de la tutelle (CGA) et ce, conformément aux dispositions du règlement du Conseil Général des Assurances CGA n°02- 2018 du 02 avril 2018.

Cette résolution, Mise au vote, est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée constate la démission de Monsieur Ali CHRAIBI en sa qualité de membre du Conseil d'Administration, acté lors du Conseil d'Administration du 18 février 2022.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée ratifie la cooptation, par le du Conseil d'Administration du 18 février 2022, de Monsieur Adil BOUIFROURI, Directeur Exécutif en charge de Wafa International de Wafa Assurance SA (Maroc), né le 14/01/1970 à Taza, de nationalité marocaine, titulaire du passeport n°BT3460356 et demeurant à Casablanca, Casa Green Town, villa 256, Bouskoura Nouaceur – Casablanca, en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Ali CHRAIBI démissionnaire.

Cette nomination est sous réserve de l'accord des autorités de la tutelle (CGA) et ce, conformément aux dispositions du règlement du Conseil Général des Assurances CGA n°02- 2018 du 02 avril 2018.

Cette résolution, Mise au vote, est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée approuve alors la nouvelle composition du conseil d'administration :

- Monsieur Moncef CHAFFAR
- Banque Attijari de Tunisie représentée par Monsieur Saïd SEBTI
- Wafa Assurance représentée par Monsieur Ramsès ARROUB
- Monsieur M'zoughi M'ZABI
- Monsieur Adil BOUIFROURI
- Madame Meriem BENKHAYAT
- Monsieur Kamel HABBACHI
- Monsieur Omar EL HARTI
- Monsieur Abdelkader TRAD

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du conseil d'administration dans d'autres sociétés, en tant que gérant, administrateur, président-directeur général, directeur général ou de membre de directoire ou de conseil de surveillance, telles que communiquées par le Directeur Général de la Compagnie conformément aux dispositions de l'article 192 du Code des sociétés commerciales.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités légales requises.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

AVIS DES SOCIÉTÉS

RESOLUTIONS ADOPTEES**LA GENERALE OBLIG-SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000
Siège social: 16, avenue Jean Jaurès – 1001 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2022**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir procédé à la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2021, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 et prend acte du rapport spécial du Commissaire aux comptes.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité des présents.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne, aux membres du Conseil d'Administration, quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos le 31/12/2021.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité des présents.

TROISIEME RESOLUTION :

La Générale Oblig SICAV étant une SICAV de type Capitalisation, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration de capitaliser, entièrement, les sommes distribuables de l'exercice clos le 31/12/2021, comme suit :

	En dinars
Résultat d'exploitation – Exercice 2021	754 240,284
Régularisation du résultat d'exploitation	(203 533,851)
Sommes capitalisées – Exercice 2021	550 706,433

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité des présents.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir les formalités nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité des présents.

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP HELION ACTIONS DEFENSIF

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n°40-2010 du 3 novembre 2010

Adresse : 17, rue du Libéria – 1002 Tunis

HELION CAPITAL, gestionnaire de **FCP HELION ACTIONS DEFENSIF**, informe les porteurs de parts du fonds de la distribution d'un dividende unitaire brut de **2,961 dinars** au titre de l'exercice 2021.

La mise en paiement du dividende se fera à compter du **vendredi 27 mai 2022**.

Les porteurs de parts ont la possibilité de réinvestir le montant du dividende en parts de **FCP HELION ACTIONS DEFENSIF**.

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP HELION ACTIONS PROACTIF
Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n°40-2010 du 3 novembre 2010
Adresse : 17, rue du Libéria – 1002 Tunis

HELION CAPITAL, gestionnaire de **FCP HELION ACTIONS PROACTIF**, informe les porteurs de parts du fonds de la distribution d'un dividende unitaire brut de **0,963 dinar** au titre de l'exercice 2021.

La mise en paiement du dividende se fera à compter du **vendredi 27 mai 2022**.

Les porteurs de parts ont la possibilité de réinvestir le montant du dividende en parts de **FCP HELION ACTIONS PROACTIF**.

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP HELION MONEO

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n°34-2010 du 22 septembre 2010

Adresse : 17, rue du Libéria – 1002 Tunis

HELION CAPITAL, gestionnaire de **FCP HELION MONEO**, informe les porteurs de parts du fonds de la distribution d'un dividende unitaire brut de **5,434 dinars** au titre de l'exercice 2021.

La mise en paiement du dividende se fera à compter du **vendredi 27 mai 2022**.

Les porteurs de parts ont la possibilité de réinvestir le montant du dividende en parts de **FCP HELION MONEO**.

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP HELION SEPTIM

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n°58-2017 du 6 novembre 2017

Adresse : 17, rue du Libéria – 1002 Tunis

HELION CAPITAL, gestionnaire de **FCP HELION SEPTIM**, informe les porteurs de parts du fonds de la distribution d'un dividende unitaire brut de **6,471 dinars** au titre de l'exercice 2021.

La mise en paiement du dividende se fera à compter du **vendredi 27 mai 2022**.

Les porteurs de parts ont la possibilité de réinvestir le montant du dividende en parts de **FCP HELION SEPTIM**.

AVIS DES SOCIÉTÉS

Liste des membres du conseil d'administration

AMEN ALLIANCE SICAV
 SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
 Agrément du CMF n°40-2019 du 18 décembre 2019
Siège social : Avenue Mohamed V- Immeuble AMEN BANK- 1002 Tunis

Administrateur	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Sami HARIGUA Président Directeur Général de la SICAV	Directeur Central Banque de Marché chez AMEN BANK Président Directeur Général de SICAV AMEN /AMEN ALLIANCE	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : AMEN PREMIERE SICAV FIDELITY OBLIGATION SICAV Représentant permanent d'AMEN BANK au Conseil d'Administration des sociétés * AMEN INVEST * AMEN TRESOR SICAV *AMEN ALLIANCE SICAV * FIDELITY SICAV PLUS *Société d'Etude et d'Aménagement de la Marina Hammamet Sud
AMEN BANK (4 postes)	Banque	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - AMEN CAPITAL - AMEN INVEST - COMAR COTE D'IVOIRE - Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation « HAYETT » - SICAR AMEN - TUNISIE LEASING & FACTORING - ENNAKL AUTOMOBILES - AMEN TRESOR SICAV
AMEN INVEST	Intermédiaire en Bourse	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - AMEN CAPITAL - COMAR INVEST - Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis « BVMT » - Tunisie clearing -AIB - AMEN TRESOR SICAV - SICAV AMEN - AMEN PREMIERE SICAV
AMEN CAPITAL	Société de Gestion	Membre du Conseil d'Administration de la société UNISAC
Société de Participation, de Gestion et d'Investissement « PGI HOLDING »	Société Holding	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - AMEN BANK - AMEN INVEST - AMEN CAPITAL - Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation « HAYETT »

AVIS DES SOCIÉTÉS

Liste des membres du conseil d'administration

AMEN PREMIERE SICAV
 SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
 Agrément du Ministre des Finances du 24 avril 1993
SIEGE SOCIAL : AVENUE MOHAMED V -1002 TUNIS

Administrateur	Activités exercées	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
Mme Hédia JELLOULI Présidente Directrice Générale de la SICAV	Directrice des Opérations de Marché chez AMEN BANK	- Membre du Conseil d'Administration de la société SICAV AMEN - Représentante permanente de AMEN BANK au Conseil d'Administration de la société AMEN ALLIANCE SICAV
AMEN INVEST	Intermédiaire en Bourse	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - AMEN CAPITAL - COMAR INVEST - Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis « BVMT » - Tunisie clearing, - Association des intermédiaires en bourse - AMEN TRESOR SICAV - SICAV AMEN - AMEN ALLIANCE SICAV
La Société Immobilière Commerciale et Financière « SICOF »	Activité Agricole	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - SICAV AMEN - Société Générale de Recouvrement et de Réalisation des Créances « SOGEREC » - HOPITAL PRIVE EL AMEN - KAWARIS - AKYES
Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation « HAYETT »	Assurance	Membre du Conseil d'Administration de la société SICAV AMEN
M. Taoufik CHERIF	Néant	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - AMEN INVEST - Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation « HAYETT » - SICAV AMEN - AMEN TRESOR SICAV
TUNISYS	Activité Informatique	Membre du Conseil d'Administration de la société SICAV AMEN
M. Youssef BEN GHORBEL	Directeur du Pôle Opérations chez AMEN BANK	- Membre du Conseil d'Administration de la société SICAV AMEN - Représentant permanent de AMEN BANK au Conseil d'Administration de la société AMEN ALLIANCE SICAV

M. Hatem ZAARA	-Directeur du Pôle Banque Corporate chez AMEN BANK -Président Directeur Général de la société AMEN ALLIANCE SICAV	-Représentant permanent de AMEN BANK au Conseil d'Administration de AMEN INVEST
M. Mohamed MATHLOUTHI	Néant	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - PARENIN - AMEN INVEST - TUNISIE SICAV

AVIS DES SOCIÉTÉS

Liste des membres du conseil d'administration**AMEN TRESOR SICAV**

SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE

Agrément du CMF N° 05-2005 DU 16/02/2005

Siège social : Avenue Mohamed V- Immeuble AMEN BANK- 1002 Tunis

Administrateur	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. KARIM MAAREF Président Directeur Général de la SICAV	Directeur Général Amen Invest	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - AMEN CAPITAL - COMAR INVEST - Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis « BVMT » - Tunisie clearing, - Association des intermédiaires en bourse - AMEN TRESOR SICAV - SICAV AMEN - AMEN ALLIANCE SICAV
AMEN INVEST (2 postes)	Intermédiaire en Bourse	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - AMEN CAPITAL - COMAR INVEST - Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis « BVMT » - Tunisie clearing - AIB - AMEN TRESOR SICAV - SICAV AMEN - AMEN PREMIERE SICAV
AMEN BANK (2 postes)	Banque	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - AMEN CAPITAL - AMEN INVEST - COMAR COTE D'IVOIRE - Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation « HAYETT » - SICAR AMEN - TUNISIE LEASING & FACTORING - ENNAKL AUTOMOBILES - AMEN PREMIERE SICAV
M.Karim Blanco	Administrateur indépendant	Néant
M. Adel GRAR	Administrateur indépendant	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - AI KARAMA HOLDING - MICROCRED TUNISIE - ADWYA

		<ul style="list-style-type: none">- SAH- TELNET HOLDING- CARTHAGE CEMENT
M. Taoufik CHERIF	Néant	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : <ul style="list-style-type: none">- AMEN INVEST- Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation « HAYETT »- SICAV AMEN- AMEN PREMIERE SICAV

AVIS DES SOCIÉTÉS

Liste des membres du conseil d'administration**SICAV AMEN**

SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE

Agrément du Ministre des Finances du 7 mars 1992

SIEGE SOCIAL : AVENUE MOHAMED V- IMMEUBLE AMEN BANK- 1002 TUNIS

Administrateur	Activités exercées	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Sami HARIGA Président Directeur Général de la SICAV	Directeur Central Banque de Marché chez AMEN BANK	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - FIDELITY OBLIGATIONS SICAV - FIDELITY SICAV PLUS Représentant permanent de AMEN BANK aux Conseils d'Administration des sociétés suivantes: - AMEN INVEST - AMEN TRESOR SICAV - AMEN ALLIANCE SICAV - Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud
AMEN INVEST	Intermédiaire en Bourse	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - AMEN CAPITAL - COMAR INVEST - Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis « BVMT » - Tunisie clearing - AIB association des intermédiaires en bourse - AMEN PREMIERE SICAV - AMEN TRESOR SICAV - AMEN ALLIANCE SICAV
La Société Immobilière Commerciale et Financière « SICOF »	Activité Agricole	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - AMEN PREMIERE SICAV - Société Générale de Recouvrement et de Réalisation des Créances « SOGEREC » - HOPITAL PRIVE EL AMEN - KAWARIS - AKYES
Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation « HAYETT »	Assurance	Membre du Conseil d'Administration de la société AMEN PREMIERE SICAV
M. Taoufik CHERIF	Néant	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - AMEN INVEST - Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation « HAYETT » - AMEN PREMIERE SICAV - AMEN TRESOR SICAV

TUNISYS	Activité Informatique	Membre du Conseil d'Administration de la société AMEN PREMIERE SICAV
Mme Hédia JELLOULI	-Directrice des Opérations de Marché chez AMEN BANK -Présidente Directrice Générale de la société AMEN PREMIERE SICAV	- Présidente du Conseil d'Administration de la société AMEN PREMIERE SICAV - Représentante permanente de AMEN BANK au Conseil d'Administration de la société AMEN ALLIANCE SICAV
M. Youssef BEN GHORBEL	Directeur du Pôle Opérations chez AMEN BANK	- Membre du Conseil d'Administration de la société AMEN PREMIERE SICAV - Représentant permanent de AMEN BANK au Conseil d'Administration de la société AMEN ALLIANCE SICAV

AVIS DES SOCIÉTÉS

Liste des membres du conseil d'administration

LA GENERALE OBLIG-SICAV
 Société d'Investissement à Capital Variable
 Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000
Siège social: 16, avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis

Administrateur	Activités exercées	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Mourad KALLEL Président Directeur Général de la SICAV	Directeur Administratif et Comptable à la Compagnie Internationale de Leasing	- Président du Conseil d'Administration de la Compagnie Générale d'Investissement-CGI - Membre du Conseil d'Administration de la société CIL SICAR
M. Sami SNOUSSI	Directeur financier à la Compagnie Internationale de Leasing	Membre du Conseil d'Administration de la Compagnie Générale d'Investissement-CGI
Compagnie Internationale de Leasing - CIL	Leasing	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : -Compagnie Générale d'Investissement-CGI -CIL SICAR

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION					
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>					
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	208,788	212,866	212,897
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	143,113	146,325	146,352
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	119,334	121,753	121,771
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	128,525	131,535	131,559
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	124,675	127,166	127,188
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	124,360	127,384	127,406
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	119,831	122,210	122,229
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	48,476	49,274	49,280
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	34,865	35,575	35,581
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	118,444	121,035	121,035
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
11 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	18,458	18,840	18,843
12 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	130,231	131,600	131,607
13 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,194	1,233	1,233
14 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	125,198	127,602	127,621
15 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,212	12,428	12,429
16 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	175,986	179,963	179,995
17 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,097	12,304	12,306
18 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,085	102,368	102,386
19 ATTJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTJARI GESTION	23/08/21	102,185	104,643	104,661
20 FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE***	BNA CAPITAUX	03/04/07	14,495	14,661	14,663
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
21 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,952	1,993	1,994
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>					
22 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	65,900	66,891	66,899
23 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	139,219	138,114	138,144
24 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,364	103,998	103,900
25 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	111,243	113,636	113,653
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
26 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	139,028	141,010	140,959
27 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	533,143	538,974	538,867
28 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,906	135,597	135,806
29 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	176,092	180,609	180,922
30 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	98,227	98,136	98,120
31 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	131,857	133,248	133,302
32 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	167,720	160,612	160,558
33 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,704	142,975	142,917
34 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,129	22,486	22,506
35 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	92,104	95,256	95,070
36 FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	1,005	1,005
37 FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	1,006	1,006
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
38 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2242,121	2280,055	2283,424
39 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,962	135,016	134,784
40 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	216,057	216,645	215,782
41 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,980	2,924	2,938
42 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,679	2,644	2,658
43 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	65,250	62,215	61,973
44 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,336	1,356	1,357
45 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,229	1,215	1,217
46 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,200	1,191	1,194
47 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	106,676	105,686	104,903
48 AL AMANAH PRUDENCE FCP **	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
49 FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	1187,879	1135,064	1139,377
50 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	12,972	12,855	12,866
51 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,355	10,359	10,388
52 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	11,433	12,593	12,652
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>					
53 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	88,113	86,962	87,002
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
54 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,288	1,250	1,250

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
55 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	17/05/22	3,958	109,644	107,523	107,542	
56 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/22	4,491	101,621	98,828	98,839	
57 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	14/09/21	5,309	107,869	110,171	110,184	
58 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	24/05/21	5,398	105,079	107,357	107,375	
59 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	28/05/21	6,883	107,086	109,770	109,791	
60 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	26/05/21	5,411	109,883	112,154	112,172	
61 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/05/22	5,370	106,472	103,330	103,347	
62 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/22	4,923	103,512	100,659	100,676	
63 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/06/21	2,630	103,245	103,670	103,671	
64 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/05/22	5,367	107,099	104,240	104,256	
65 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/22	6,013	109,109	105,662	105,680	
66 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/21	4,085	106,026	107,722	107,737	
67 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	17/05/22	3,891	105,277	102,998	103,009	
68 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/22	4,879	105,388	102,650	102,665	
69 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	25/05/21	4,129	104,652	106,812	106,827	
70 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	23/05/22	5,198	104,146	101,119	101,137	
71 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	23/05/22	3,010	106,957	105,375	105,388	
72 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/22	5,335	104,691	101,590	101,607	
73 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/05/21	5,757	102,939	104,819	104,835	
74 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	23/05/22	4,117	107,582	105,378	105,390	
75 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/22	4,003	103,256	100,898	100,909	
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
76 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	12/05/22	4,181	109,904	107,686	107,699	
77 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	5,114	106,205	108,495	108,518	
78 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/21	4,033	108,972	111,458	111,479	
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
79 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	21/05/21	7,610	111,053	113,507	113,749	
SICAV MIXTES								
80 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	17/05/22	1,092	66,230	60,219	60,292	
81 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	18/05/22	1,858	99,498	96,862	96,994	
82 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/05/22	0,711	18,119	17,483	17,497	
83 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/22	14,327	289,132	284,929	284,979	
84 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	23/05/22	50,748	2272,799	2216,620	2168,823	
85 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	24/05/22	1,668	70,374	70,819	69,103	
86 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	19/05/22	1,564	55,762	55,021	55,022	
87 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	106,784	107,557	107,569	
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
88 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	17/05/22	0,258	11,901	11,260	11,254	
89 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	17/05/22	1,037	15,054	14,826	14,843	
90 ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	19/05/21	0,081	15,964	15,963	15,961	
91 ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	19/05/21	0,184	14,003	14,130	14,133	
92 FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,701	8,974	8,974	
93 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/21	0,728	101,175	104,757	104,709	
94 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	79,110	83,163	83,477	
95 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	80,317	87,666	87,970	
96 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/21	3,448	101,183	104,875	105,072	
97 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	19/04/22	1,722	93,645	91,082	91,001	
98 CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,316	10,040	10,038	
99 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	07/03/22	3,856	99,459	94,302	94,496	
100 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/22	4,534	153,044	142,379	142,306	
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
101 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	16/06/21	0,523	103,493	101,013	101,709	
102 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	0,686	118,376	121,087	121,265	
103 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	119,753	121,400	122,023	
104 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	2,561	186,219	182,756	181,661	
105 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	2,750	172,970	171,008	170,900	
106 MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	3,399	168,703	168,299	167,662	
107 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	31/05/21	0,127	22,411	22,300	22,172	
108 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	141,096	140,276	140,050	
109 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	157,511	157,123	157,464	
110 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	14/12/15	23/05/22	158,585	5414,197	5162,411	5157,344	
111 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
112 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	02/06/21	1,594	89,960	91,805	91,580	
113 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	23/05/22	104,782	4559,325	4568,540	4568,568	
114 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	08/04/22	0,321	10,240	10,136	10,141	
115 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	28/05/21	5,728	168,487	170,397	170,624	
116 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/05/22	322,056	10967,515	10983,407	10670,922	
117 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	-	-	10028,786	10036,501	
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
118 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/21	2,806	124,018	123,423	123,265	

* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** FCP en liquidation anticipée

*** Initialement dénommé BNAC PROGRÈS FCP

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement de la « Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-» et l'ouverture au public du fonds d'amorçage « HEALTH TECH FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
42. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
46. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
47. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téoulba-	73 604 149
52. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
53. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
54. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
55. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
56. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
57. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
58. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
59. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
60. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
61. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
62. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
63. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
66. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957

68. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
69. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	71 713 100
70. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
71. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
72. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
73. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
77. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
78. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
79. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
80. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
81. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899

23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
39. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
40. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
41. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
48.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
49. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
50.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
51. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
52. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
53. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
54. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
55.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
56.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
57.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
58. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998

61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
64.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
65.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
66.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
67.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
68.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
91.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
92.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
93.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
94. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
95. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
96. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
97.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO- SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT- TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO- SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT- TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO- SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT- TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
25	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUIDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
50	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

51	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
57	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
58	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
59	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
60	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
61	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
63	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUIDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
64	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
69	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
76	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

77	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac-Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac-Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac-Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
81	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
82	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
83	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
84	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
85	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
86	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
87	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
89	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
90	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
91	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
92	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
93	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
94	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
96	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
97	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
98	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
99	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
103	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
104	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis

105	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
106	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
108	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
109	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
110	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
112	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
113	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
115	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4ème étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4ème étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4ème étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4ème étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053- Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

AVIS DES SOCIÉTÉS

Informations Post AGO

SOCIETE ENNAKL AUTOMOBILES **Siège Social : Zone Industrielle La CharguiaII –Tunis**

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 09 Mai 2022, la société ENNAKL AUTOMOBILES publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées.
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres
- ♦ La liste des membres du conseil d'administration

I Les Résolutions Adoptées

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes approuve les états financiers individuels, consolidés et IFRS de l'exercice 2021 et le rapport d'activité tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration.

Elle donne en conséquence quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2021.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, établi en exécution des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve les opérations et conventions citées par ce rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve l'affectation du bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2021 comme ci-dessous :

DESIGNATION	MONTANT
Résultat net de l'exercice	26 873 492,808
Résultat reporté	2 918,243
Résultat distribuable :	26 876 411,051

Dividendes 65% de capital soit 0.650 Dinars/action	19 500 000,000
Prélèvement Fonds social (3% du résultat net)	806 204,784
Autres réserves	6 570 000,000
Report à nouveau 2021	206,267

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve la distribution de dividende au taux de 65%, soit 0.65 dinars par action. Ces dividendes seront mis en paiement à partir du **30 Juin 2022**.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration du 25 mars 2022, d'allouer à chaque membre du conseil d'administration un montant de mille (1.000) dinars bruts par présence et ce, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, sur proposition du conseil d'administration du 25 mars 2022, fixe la rémunération des membres du comité permanent d'audit à la somme de totale de vingt mille (20 000) dinars bruts pour l'exercice 2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'administrateurs suivants arrivent à échéance lors de la présente Assemblée :

- La société Amen Bank
- La société Tunisie Leasing @Factoring
- La société Tunisie Développement SICAR (TDS)
- La Société Partner Investment (SPI)

L'assemblée Générale des actionnaires décide de nommer pour une durée de trois ans qui expirera lors de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2024, les administrateurs suivants :

- La société Tunisie Leasing @Factoring
- La Société Partner Investment (SPI)

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité de 58,05%

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, en exécution des dispositions de la loi n° 2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement et de la Décision Générale du

Conseil du Marché Financier n°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au Conseil d'Administration, décide de nommer pour une durée de trois ans qui expirera lors de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2024, l'administrateur indépendant **Mme Sonia Harrouch Mehri**.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

En conséquence de cette décision, la composition du conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateurs	Echéance du mandat (AGO qui statuera sur l'état financier)
<ul style="list-style-type: none"> • La société PARENIN • Monsieur Fathi MESTIRI (Administrateur Indépendant) • Monsieur Abdellatif HAMAM 	<ul style="list-style-type: none"> • 31 décembre 2022 • 31 décembre 2022 • 31 décembre 2022
<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Ibrahim DEBACHE • La société COMAR • La société de participation de gestion et d'investissement (PGI Holding) • La société Poulina Group Holding (PGH) • Monsieur Malek CHAHED représentant les actionnaires minoritaires sur la bourse de Tunis 	<ul style="list-style-type: none"> • 31 décembre 2023
<ul style="list-style-type: none"> • La société Tunisie Leasing & Factoring • La société Société Partner Investment (SPI) • Mme Sonia Harrouch Mehri (Administrateur Indépendant) 	<ul style="list-style-type: none"> • 31 décembre 2024 • 31 décembre 2024 • 31 décembre 2024

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société ou son mandataire en vue d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publication prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

II-Le bilan après affectation du résultat comptable

BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

(Montants exprimés en Dinars)

	<u>Note</u>	<u>Au 31/12/2021</u>	<u>Au 31/12/2020</u>
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		4 042 808	3 307 999
Moins : Amortissements		(2 615 162)	(2 568 459)
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	(A-1)	<u>1 427 646</u>	<u>739 540</u>
Immobilisations corporelles		98 576 164	96 246 556
Moins : Amortissements		(36 167 246)	(32 230 888)
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		<u>62 408 918</u>	<u>64 015 668</u>
Participations et créances liées à des participations	(A-2)	78 197 212	83 197 212
Moins : Provisions		(4 236 746)	(3 859 414)
Autres immobilisations financières	(B-1)	2 645 503	2 706 310
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		<u>76 605 969</u>	<u>82 044 108</u>
TOTAL ACTIFS IMMOBILISES		<u>140 442 533</u>	<u>146 799 316</u>
Autres actifs non courants	(B-2)	-	-
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		<u>140 442 533</u>	<u>146 799 316</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks		81 110 022	71 671 319
Moins : Provisions		(630 193)	(630 502)
TOTAL STOCKS	(B-3)	<u>80 479 829</u>	<u>71 040 817</u>
Clients et comptes rattachés		38 557 867	75 412 458
Moins : Provisions		(1 982 720)	(1 839 525)
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	(B-4)	<u>36 575 147</u>	<u>73 572 933</u>
Autres Actifs courants	(B-5)	6 879 191	6 176 091
Liquidités et équivalents de liquidités	(B-6)	15 251 022	32 498 073
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		<u>139 185 188</u>	<u>183 287 914</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u>279 627 721</u>	<u>330 087 230</u>

BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

(Montants exprimés en Dinars)

	<u>Note</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2021</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2020</u>
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves		98 480 463	91 910 463
Fonds social		1 680 663	1 217 254
Résultats reportés		206	2 918
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION (I)	(B-7)	<u>130 161 332</u>	<u>123 130 635</u>
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Provisions pour risques et charges	(B-8)	7 906 987	12 812 383
Emprunt	(B-9)	4 237 808	10 499 895
Dépôts et cautionnements		4 000	4 000
Autres passifs non courants	(B-10)	353 603	711 475
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		<u>12 502 398</u>	<u>24 027 754</u>
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	(B-11)	103 162 369	139 711 975
Autres passifs courants	(B-12)	27 539 534	10 045 419
Concours bancaires et autres passifs financiers	(B-13)	6 262 088	13 671 448
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		<u>136 963 991</u>	<u>163 428 841</u>
TOTAL DES PASSIFS (II)		<u>149 466 389</u>	<u>187 456 594</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (I+II)		<u>279 627 721</u>	<u>330 087 230</u>

III-L'état d'évolution des capitaux propres

A3-TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES APRES L'AFFECTATION DE L'EXERCICE 2021								
Désignation	Capital	Réserve légale	Autres réserves	Réserve spéciale pour réinv.	Résultats reportés	Fonds social	Resultat de la période	Total
Capitaux propres au 31 DECEMBRE 2021	30 000 000	3 000 000	79 910 463	9 000 000	2 919	874 458	26 873 493	149 661 333
Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2021								
Affectation en résultats reportés suivant décision AGO du 09/05/2022					26 873 493		(26 873 493)	-
Affectation réinvestissement								-
Affectation réserves			6 570 000		(6 570 000)			-
Affectation en fonds social					(806 205)	806 205		-
Indemnité départ à la retraite								-
Dividendes distribués					(19 500 000)			-19 500 000
Capitaux propres au 31 Décembre 2021 APRES AFFECTATION DU RESULTAT 2021	30 000 000	3 000 000	86 480 463	9 000 000	206	1 680 663	0	130 161 332

VI-Liste des membres du conseil d'administration

Administrateur	Représenté par	Qualité	Mandat	Principale Activité	Mandats exercés dans d'autres conseils d'administration
M Abdellatif Hamam	Lui-même	Président du conseil	AGO qui statuera sur les états financiers 2022	Retraité	Néant
Société Tunisie leasing et factoring	Hichem ZGHAL	Membre	AGO qui statuera sur les états financiers 2024	Leasing	Administrateur Tunisie Valeurs. -Administrateur Tunisie SICAR. -Administrateur TUNINVEST SICAR. -Administrateur SPCS. -Président du conseil ALIOS FINANCE. -Président du conseil ALIOS FINANCE Cote d'Ivoire. -Président du conseil ALIOS FINANCE Cameroun -Président du conseil ALIOS FINANCE Kenya
La Société Partner Investissement (SPI)	Ahmed BOUZGUENDA	Membre	AGO qui statuera sur les états financiers 2024	Société de participation	DG : LA PAIX Administrateur : PGH Administrateur : PBTP Gérant : TRIANON DE PROMOTION IMMOBILIERE Administrateur : SGTM Administrateur : COTIM Administrateur : LARIAT INT PDG/Administrateur : FCP Administrateur : SAT
M Ibrahim Debache	Lui-même	Membre	AGO qui statuera sur les états financiers 2023	Directeur Général STE ENNAKL AUTOMOBILES	-Gérant STE CAR GROS -Président Directeur Général Ste AFCAR -Président Directeur Général Société Tunisienne de Location de Voitures.

Administrateur	Représenté par	Qualité	Mandat	Principale Activité	Mandats exercés dans d'autres conseils d'administration
Société COMAR	Hakim Ben Yedder	Membre	AGO qui statuera sur les états financiers 2023	Assurance	-Administrateur Café Ben Yedder. -Administrateur Café Bondin. -Administrateur Général Alimentaire. -Administrateur COMAR INVEST. -Administrateur Clinique El AMEN - NABEUL. -Administrateur AMEN BANK. -Administrateur COMAR COTE D'IVOIRE. -Administrateur Café Bondin COTE D'IVOIRE. -Administrateur AVENI-RE
Société PGI	Halim Ben Yedder	Membre	AGO qui statuera sur les états financiers 2023	Société de gestion et d'assistance	-Administrateur Meditrac international. -Administrateur Parenin. -Administrateur PGI Holding. -Administrateur SICOF. -Administrateur PARETEC. -Administrateur AMEN Finance Company. -Administrateur COMAR -Administrateur Café Bondin. -Administrateur Café Ben Yedder. -Administrateur Tunisie Leasing Factoring. -Administrateur Heavy. -Administrateur SLTV HERTZ
Société PGH	Khaled BOURICHA	Membre	AGO qui statuera sur les états financiers 2023	Société de gestion et d'assistance	Président du conseil : Poulina Group Holding PDG : Société Financière de Développement

Administrateur	Représenté par	Qualité	Mandat	Principale Activité	Mandats exercés dans d'autres conseils d'administration
					Président Conseil : STE ENNASSIM Président du Conseil : SPI EL KAWAKEB Président du Conseil : EPI Président du Conseil : DISCOVERY INFORMATIQUE Président du Conseil : SOTEFI Président du Conseil :MAGHAREB HYGIENE Président du Conseil :CTP PDG : K.B. INVEST Président du Conseil : MASTER RETAIL Administrateur : SHT OMAR KHAYAM Administrateur : SHT KHAYAM GARDEN Administrateur : SAS Administrateur : GMS Administrateur : SIAM Président du Conseil : CARTHAGO BRIQUES Administrateur : MAZRAA Président du Conseil :GIPA Président du Conseil :LE PASSAGE Président du Conseil :MBG Administrateur : MED INDUSTRIES Administrateur : MED OIL COMPANY Président du Conseil :ROMULUS VOYAGES Président du Conseil : LARIAT INT Président du Conseil : Société Agricole

Administrateur	Représenté par	Qualité	Mandat	Principale Activité	Mandats exercés dans d'autres conseils d'administration
					SAOUEF Administrateur : Société Agricole SIDI DAOUD Administrateur : SGTM Administrateur : COTIM Administrateur : Les Abattoirs de Tunis Président du Conseil : T PAP Président du Conseil : UNIPACK Président du Conseil : PAYVAGO-SA Administrateur : SPLENDID TOURS Gérant : Société Agricole SAAD Gérant : Société Agricole AMEL
Société Parenin	Mohamed Anouar Ben Ammar	Membre	AGO qui statuera sur les états financiers 2022	Société commerciale	-DGA : Parenin -Administrateur/PDG : Paretec. -Administrateur/PDG : Sinew. -Administrateur AMEN BANK. -Administrateur SICAR AMEN. -Administrateur Meditrac International. -Administrateur SPI ELIMRANE. -Administrateur Altractor SPA (Algérie)
M Fethi MESTIRI	Administrateur indépendant	Membre indépendant	AGO qui statuera sur les états financiers 2022	Retraité	- Administrateur Tunisie Valeurs - Administrateur TFG - PCA SICAV - PCA SICAV Plus
Mme Sonia HARROUCH Mehri	Administrateur indépendant	Membre indépendant	AGO qui statuera sur les états financiers 2024	-	Néant
M Malek Chahed	Lui-même	Membre représentant les	AGO qui statuera sur les états financiers 2023	Retraité	Administrateur ENNAKL

Administrateur	Représenté par	Qualité	Mandat	Principale Activité	Mandats exercés dans d'autres conseils d'administration
		actionnaires minoritaires Tunisiens			

2022 - AS - 0710

بلاغ الشركات

معلومات ما بعد الجلسة العامة العادية

تأمينات التكافلية

المقر الإجماعي 15 نهج القدس 1002 تونس البلفيدير

إثر انعقاد الجلسة العامة العادية بتاريخ 17 ماي 2022، تنشر تأمينات التكافلية ما يلي:

- القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية.
- الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية.
- قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار التخصيص النتيجة المحاسبية.
- قائمة أعضاء مجلس الإدارة.

(1) القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية

القرار الأول:

أنّ الجلسة العامة العادية المنعقدة يوم الثلاثاء 17 ماي 2022 على الساعة الحادية عشر صباحا بالمقر الاجتماعي لتأمينات التكافلية الكائن ب15 نهج القدس 1002 تونس البلفيدير، وبعد الاستماع إلى تقرير مجلس الإدارة وإلى تقرير هيئة الرقابة الشرعية وإلى التقرير الخاص والعام لمراقبي الحسابات للفترة الممتدة من 01 جانفي 2021 إلى 31 ديسمبر 2021، تصادق على القوائم المالية المختومة في 2021/12/31 كما تم عرضها عليها و كذلك على جميع الحسابات المذكورة أو الواردة في تقرير مجلس الإدارة.

كما تصادق الجلسة العامة العادية على الطرق المحاسبية المعتمدة في إعداد القوائم المالية والعمليات المنجزة في إطارها والتي أدت في 31 ديسمبر 2021 إلى تسجيل نتيجة إجمالية إيجابية بـ 1 004 910 دينار مفصلة على النحو التالي:

- حساب المساهمين: ربح بـ 1 958 707 دينار
- حساب المشتركين: خسارة بـ 953 798 دينار

وقد بلغ مجموع الأصول الصافية والأموال الذاتية 10 080 388 دينار سنة 2021 مفصلة كما يلي:

- الأموال الذاتية للشركة في حساب المساهمين 12 571 961 دينار
- عجز في الأصول الصافية لحساب المشتركين بـ 2 491 574 دينار
- الأصول الصافية للتكافل العائلي عجزا إجمالياً بـ 162 937 دينار، هذا وقد تمّ إلحاق هذا المبلغ بأصل عجز صندوق المشتركين بعنوان السنوات السابقة،
- الأصول الصافية للتكافل العام عجزا إجمالياً بـ 2 328 637 دينار، هذا وقد تمّ إلحاق هذا المبلغ بأصل عجز صندوق المشتركين بعنوان السنوات السابقة،

وقد تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الثاني:

تقرر الجلسة العامة تخصيص الربح المسجل لسنة 2021 كما يلي:

- ربح سنة 2021: 1 958 707 دينار
- الأرباح المؤجلة: 508 908 دينار
- **المجموع: 2 467 615 دينار**
- الاحتياطي القانوني (5%): 123 381 دينار
- الصندوق الاجتماعي: 50 000 دينار
- الربح المؤجل: 2 294 234 دينار

وقد سجّل حساب المشتركين بعنوان سنة 2021 خسارة بـ 953 798 دينار مفصلة على النحو التالي:

- عجز بصندوق التأمين التكافلي وإعادة التأمين التكافلي العام بـ 188 327 دينار
- عجز بصندوق التأمين التكافلي وإعادة التأمين التكافلي العائلي بـ 765 471 دينار

وقد تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الثالث:

تبرئ الجلسة العامة العادية بدون تحفظ ذمة أعضاء مجلس الإدارة عن تصرفهم بعنوان الفترة الممتدة من غرة جانفي 2021 إلى موفى ديسمبر 2021.

وقد تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الرابع:

بعد الاطلاع على التقرير الخاص لمراقبي الحسابات تصادق الجلسة العامة على الاتفاقيات والعمليات المعروضة في هذا التقرير موضوع الفصل 200 من مجلة الشركات التجارية.

بعد الاطلاع على التقرير الخاص لمراقبي الحسابات بشأن الاتفاقيات موضوع الفصل 202 من مجلة الشركات التجارية المبرمة مع شركة مصحة الوطن القبلي والذي يحدد شروط الاتفاق، تأخذ الجلسة العامة علماً بتقرير مراقبي الحسابات المتعلق بالاتفاقيات التي لم تخضع لإجراءات الموافقة المسبقة وتصادق على الاتفاقيات والعمليات المعروضة وفقاً لأحكام الفصل 202 من مجلة الشركات التجارية.

وقد تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الخامس:

بعد الاطلاع على تقرير هيئة الرقابة الشرعية، تصادق الجلسة العامة على التقرير المذكور.

وقد تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار السادس:

حددت الجلسة العامة العادية المبلغ الصافي لمنحة حضور أعضاء مجلس الإدارة لتصرف 2021 بـ 4000 دينار لكل عضو.

وقد تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار السابع:

حددت الجلسة العامة العادية المبلغ الصافي للمنحة السنوية لأعضاء هيئة الرقابة الشرعية لتصرف 2021 بـ 4000 ديناراً لكل عضو.

وقد تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الثامن:

حددت الجلسة العامة العادية المبلغ الصافي لمنحة حضور اللجنة الدائمة للتدقيق لتصرف 2021 ب 4000 دينار لكل عضو.
وقد تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار التاسع:

حددت الجلسة العامة العادية المبلغ الصافي لمنحة حضور لجنة التوظيفات لتصرف 2021 ب 4000 دينار لكل عضو.
وقد تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار العاشر:

حددت الجلسة العامة العادية المبلغ الصافي لمنحة حضور لجنة التعيينات والتأجير لتصرف 2021 ب 4000 دينار لكل عضو.
وقد تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الحادي عشر:

حددت الجلسة العامة العادية المبلغ الصافي لمنحة حضور لجنة المخاطر لتصرف 2021 ب 4000 دينار لكل عضو.
وقد تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الثاني عشر:

تسند جميع الصلاحيات لكل من يحمل نظيرا أو نسخة من محضر هذه الجلسة العامة العادية وذلك قصد القيام بإجراءات الإيداع والإشهارات القانونية وغيرها.

وقد تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

Bilan Combiné après affectation 31/12/2021

RUBRIQUE	Note	Exercice 2021			Exercice 2020		
		Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
Actifs							
AC1 Actifs incorporels	III-1	-	607 560	607 560	-	768 909	768 909
AC12 Concessions, brevets, licences, marques			607 560	607 560		768 909	768 909
AC2 Actifs corporels d'exploitation	III-2	-	400 163	400 163	-	165 975	165 975
AC21 Installations techniques et machines			382 018	382 018		142 990	142 990
AC22 Autres installations, outillage et mobilier			18 145	18 145		22 985	22 985
AC3 Placements	III-3	37 684 407	6 454 820	44 139 227	31 163 851	1 566 572	32 730 423
AC31 Terrains et constructions		3 655 014	292 133	3 947 147	3 840 288	274 247	4 114 535
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		3 655 014	292 133	3 947 147	3 840 288	274 247	4 114 535
AC33 Autres placements financiers AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		33 599 879	6 162 687	39 762 566	27 323 563	1 292 325	28 615 888
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP islamiques		14 984 747	742 728	15 727 475	27 323 563	1 177 363	28 500 926
AC332 Sukuks et autres titres à revenus assimilés		5 115 132	5 347 368	10 462 500	-	-	-
AC333 Autres prêts			69 917	69 917		94 708	94 708
AC334 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers islamiques		13 500 000	-	13 500 000	-	-	-
AC335 Autres placements conformes aux normes shari'iques		-	2 674	2 674	-	20 254	20 254
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		429 514	-	429 514			
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques	III-4	4 760 441	-	4 760 441	4 332 306	-	4 332 306
AC51 Provision pour primes non acquises		1 421 079		1 421 079	1 284 652		1 284 652
AC52 Provision d'assurance takaful familial		1 313 582		1 313 582	1 181 992		1 181 992
AC54 Provision pour sinistres (takaful Général)		2 025 780		2 025 780	1 865 662		1 865 662
AC6 Créances	III-5	13 559 441	7 020 545	20 579 986	12 097 098	9 267 854	21 364 952
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe		13 559 441	-	13 559 441	12 097 098	-	12 097 098
AC611 Primes acquises et non émises		339 103		339 103	491 241		491 241
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance takaful directe		11 293 828		11 293 828	9 577 354		9 577 354
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		1 926 510		1 926 510	2 028 503		2 028 503
AC63 Autres créances			3 499 926	3 499 926	-	1 609 864	1 609 864
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques			3 481 978	3 481 978		1 591 916	1 591 916
AC633 Débiteurs divers			17 948	17 948		17 948	17 948
AC64 Créances sur ressources spéciales			781	781		782	782
AC66 Créances sur le fonds des adhérents (Commissions Wakala, Moudhraba et autres créances)			3 519 838	3 519 838		7 657 208	7 657 208
AC7 Autres éléments d'actif	III-6	12 653 803	553 038	13 206 841	12 746 865	661 452	13 408 317
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	III-7	4 615 818	549 216	5 165 034	5 799 047	657 630	6 456 677
AC72 Charges reportées		5 986 545	3 822	5 990 367	5 965 499	3 822	5 969 321
AC721 Frais d'acquisition reportés	III-8	2 685 831	3 822	2 689 652	2 970 374	3 822	2 974 196
AC722 Autres charges à répartir		3 300 714		3 300 714	2 995 125		2 995 125
AC73 Comptes de régularisation Actif		2 051 440	-	2 051 440	982 319	-	982 319
AC731 Loyers acquis non échus		2 051 440		2 051 440	982 319		982 319
Total de l'actif		68 658 092	15 036 126	83 694 218	60 340 120	12 430 762	72 770 882

Bilan Combiné après affectation 31/12/2021

RUBRIQUE	Note	Exercice 2021			Exercice 2020		
		Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
Actifs Nets des adhérents							
AN1 Déficits du fonds des adhérents des exercices antérieurs reportés		-2 491 573		-2 491 573	-2 140 310		
AN2 Provisions d'Equilibrage du fonds des Adhérents					602 534	602 534	
AN4 Surplus ou déficit de l'exercice							
AN5 Effet des modifications comptables (nets d'impôts)							
Total des Actifs Nets des adhérents	III-9	-2 491 573	-	-2 491 573	-1 537 776	-	
Capitaux propres des actionnaires							
CP1 Capital social			10 000 000	10 000 000	-	10 000 000	
CP1-a - Capital souscrit			10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	
CP2 Réserves			277 727	277 727	114 346	114 346	
CP 2 -b- Réserves légales			177 727	177 727	54 346	54 346	
CP 2 -e- Autres réserves			100 000	100 000	50 000	50 000	
CP5 Résultat reporté			2 294 234	2 294 234	508 908	508 908	
Total capitaux propres après affectation	III-10	-	12 571 961	12 571 961	-	10 613 254	
Total actifs nets et capitaux propres		-2 491 573	12 571 961	10 080 388	-1 537 776	10 613 254	
Passifs				-		-	
PA2 Provisions pour autres risques et charges			203 114	203 114			
PA22 Provisions pour impôts			91 208	91 208		-	
PA23 Autres provisions			111 906	111 906			
PA3 Provisions techniques brutes	III-11	59 250 916	0	59 250 916	48 246 734	48 246 734	
PA31 Provision pour primes non acquises		14 098 545		14 098 545	12 908 098	12 908 098	
PA32 Provision d'assurance Takaful familial		14 316 672		14 316 672	10 392 153	10 392 153	
PA33 Provision pour sinistres (takaful familial)		180 923		180 923	144 625	144 625	
PA34 Provision pour sinistres (takaful Général)		30 287 813		30 287 813	24 338 578	24 338 578	
PA35 Provision pour égalisation et équilibrage		15 123		15 123	14 122	14 122	
PA36 Autres provisions techniques (takaful familial)		9 146		9 146	4 096	4 096	
PA37 Autres provisions techniques (takaful Général)		342 694		342 694	445 062	445 062	
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires et des rétrocessionnaires	III-12	2 549 157		2 549 157	3 050 699	3 050 699	
PA6 Autres dettes	III-13	8 337 807	1 682 532	10 020 339	9 401 919	1 817 508	
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance takaful directe		78 055		78 055	97 839	97 839	
PA62 Dettes nées d'opérations de rétakaful		1 182 415		1 182 415	749 318	749 318	
PA63 Autres dettes		3 557 498	1 682 532	5 240 030	897 554	1 817 508	
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		723	-	723	723	-	
PA632 Personnel		-	315 846	315 846	-	256 678	
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		3 556 775	534 536	4 091 311	896 831	682 237	
PA634 Crédoiteurs divers			832150	832150	878593	878593	
PA66 Dettes envers l'opérateur du fonds (Commissions Wakala, Moudhraba et autres dettes)		3 519 839	-	3 519 839	7 657 208	-	
PA7 Autres passifs	III-14	1 011 785	578 519	1 590 304	1 178 543	-	
PA71 Comptes de régularisation Passif		1 011 785	578 519	1 590 304	1 178 543	-	
PA712 Autres comptes de régularisation Passif		1 011 785	578 519	1 590 304	1 178 543	1 178 543	
Total du passif		71 149 666	2 464 165	73 613 831	61 877 896	1 817 508	
Total des actifs nets, capitaux propres et des passifs		68 658 092	15 036 126	83 694 218	60 340 120	12 430 762	
						72 770 882	

(3) قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار التخصيص النتيجة المحاسبية

	Capital social	Réserves légales	Autre réserves	Résultat reportes	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres 2021 avant affectation	10 000 000	54 346	50 000	508 908	1 958 707	12 571 961
Affectation des résultat suivant décision de L'AGO du 17-05-2022		123 381	50 000	1 785 326	-1 958 707	-
Capitaux propres 2021 après affectation	10 000 000	177 727	100 000	2 294 234	-	12 571 961

(4) قائمة أعضاء مجلس الإدارة

Nom & prénom	Représentant	Qualité	Mandat	Principale activité	Mandats dans d'autres conseils d'administration
BH assurance	Dalila bader	Président du conseil d'administrateur	2020-2022	Assurance	BH IMMO BH leasing BH EQUITY
STAR	Mahdi Masmoudi	Administrateur	2020-2022	Assurance	la SFBT,STB
MAE	Lassad Zarrouk	Administrateur	2020-2022	Assurance	TUNIS RE STB Polyclinique du cap bon Residence du Cap Bon IMAE PRECISIUM
AMI	Skander Naija	Administrateur	2020-2022	Assurance	TUNIS RE GMP GA BUAT Société des Automobiles IMAE PCB BK FOOD RCB STE Hôtelière et immobilière AMILCAR Mutuelle du savoir ESPAF RECALL holding STE STIP STE TOSCANI Mannifat
CTAMA	Lamjed Boukhriss	Administrateur	2020-2022	Assurance	TUNIS RE BEST-LEASE Polyclinique du cap bon Résidence du Cap Bon ICTAMA
TSB BANK	Najla Ben Ayed	Administrateur	2020-2022	BANQUE	Société el kanaouet - sa, TSR, TSPP, TSPI

Nom & prénom	Représentant	Qualité	Mandat	Principale activité	Mandats dans d'autres conseils d'administration
TUNIS RE	Mohamed Nadhim Cherif	Administrateur	2020-2022	REASSURANCE	AMANA TAKAFUL, COTUNACE, ICTAMA, SDA, BTS, ACRO FRESH, STAR PAPIER
Assurance islamique de la Jordanie	Ridha Amine Dabbour	Administrateur	2020-2022	Assurance	Néant
Radouane Zouari	Lui-même	Administrateur	2020-2022	Directeur BONNA SABLE-France	Clinique des jasmins Tunisie valeurs BH ASSURNCES SICAV BHC JINEN AGRO
Ahmed Trabelsi	Lui-même	Administrateur	2020-2022	Directeur général de société	BH BANK BH leasing BHO Société TAISSIR Société EL BARAKA Société EL HAMAD

AVIS DES SOCIÉTÉS

Informations Post AGO

GAT ASSURANCES

Siège Social : 92 - 94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 09 Mai 2022, la société GAT ASSURANCES publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées.
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable.
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat comptable
- ♦ La liste des membres du conseil d'administration

I-Les Résolutions Adoptées

PREMIERE RESOLUTION

L'AGO, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration de GAT ASSURANCES relatif à l'exercice 2021, approuve ledit rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

DEUXIEME RESOLUTION

L'AGO, après avoir entendu la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés de GAT ASSURANCES au 31/12/2021, approuve ces états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2021 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

TROISIEME RESOLUTION

L'AGO après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif à l'exercice 2021 sur les opérations prévues par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les conventions qui y sont mentionnées et prend acte des conventions réglementées qui sont antérieurement approuvées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

QUATRIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'AGO décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2021 comme suit (en dinars) :

Résultat net bénéficiaire 2021	23 635 934,622
Résultats reportés	2 097 650,552
Total	25 733 585,174
Réserves de réinvestissement	10 000 000,000
Réserves légales 5%	0,000
Fonds Social	200 000,000
Reliquat	15 533 585,174
Déblocage Réserves spéciales de réinvestissement	8 363 000,000
Bénéfice Distribuible	23 896 585,174
Dividendes	21 240 000,000
Résultat reportés	2 656 585,174

L'AGO décide la mise en paiement d'un dividende de 4,720 dinars par action et ce à partir du 15 Juin 2022 au siège social de GAT ASSURANCES.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

CINQUIEME RESOLUTION

L'AGO donne quitus global, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2021.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

SIXIEME RESOLUTION

L'AGO décide d'allouer au Conseil d'Administration de GAT ASSURANCES à titre de jetons de présence pour l'année 2022 la somme totale de 120 000 dinars en brut. L'AGO décide aussi d'allouer au Comité Permanent d'Audit et au Comité des Risques des jetons de présence pour l'exercice 2022 la somme totale de 24 000 dinars en brut pour chaque comité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

SEPTIEME RESOLUTION

L'AGO donne tous pouvoirs au représentant légal porteur d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement et de publicité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

II-Le bilan après affectation du résultat comptable

ACTIF	BRUT	AMT & PROV	OPÉRATIONS NETTES	
			2021	2020
Actifs incorporels	8 026 381	-7 218 858	807 523	865 226
Actifs corporels d'exploitation	24 286 445	-15 357 477	8 928 968	7 841 438
Placements	378 273 313	-21 858 443	356 414 869	318 112 554
Part des réassureurs dans les provisions techniques	46 200 557	0	46 200 557	51 441 875
Créances	97 975 578	-37 953 565	60 022 013	61 744 786
Autres éléments d'actif	27 486 580	-2 012 213	25 474 368	25 116 739
TOTAL ACTIF	582 248 855	-84 400 556	497 848 298	465 122 618

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2021	2020
Capitaux propres		
Capital Social	45 000 000	45 000 000
Réserves et primes liées au capital	42 279 000	40 441 512
Autres capitaux propres	5 089 300	5 089 300
Résultat reporté	2 656 585	2 097 651
Total capitaux propres après affectation	95 024 885	92 628 462
Passifs		
Provisions pour risques et charges	18 825 240	15 102 727
Provisions techniques brutes	291 678 198	274 704 282
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	43 523 042	49 042 031
Autres dettes	40 261 679	25 020 867
Autres passifs	8 535 255	8 624 249
Total passif	402 823 413	372 494 156
Total des capitaux propres et du passifs	497 848 298	465 122 618

III-L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat comptable

Capitaux Propres	Avant Affectation	Déblocage Réserves spéciales de réinvestissement	Affectation du Résultat	Dividendes distribués	Après Affectation
Capital Social	45 000 000				45 000 000
Réserves Légales	4 500 000				4 500 000
Réserves Facultatives	1 371 533				1 371 533
Réserves de Garantie	37 685				37 685
Réserves pour Réévaluation	5 089 300				5 089 300
Réserves Spéciale de Réévaluation Légale					0
Primes d'émission	0				0
Fonds Social	1 169 782		200 000		1 369 782
Résultats Reportés	2 097 651	558 935			2 656 585
Réserve de réinvestissement Exonérés	33 363 000	-8 363 000	10 000 000		35 000 000
Résultats de l'exercice 2021	23 635 935	7 804 065	-10 200 000	-21 240 000	0
Total des Capitaux Propres	116 264 885	-	-	-21 240 000	95 024 885

IV-Liste des membres du conseil d'administration

Membre (Administrateur)	Qualité	Mandat	Principale activité	Postes occupés dans d'autres sociétés
Personnes physiques :				
M. Mohamed DKHILI	Président Directeur Général (PDG)	2021-2022-2023	PDG GAT Assurances	-PDG de GAT Vie
				-PDG GAT Immobilier
				-PDG GAT Promotion Immobilière
				-PC GAT Investissement
M. Tahar LADJIMI	Administrateur	2021-2022-2023	Conseiller	-Administrateur GAT Vie
				-Administrateur GAT Investissement
M. Karim TRAD	Administrateur	2021-2022-2023	DG TUNINVEST FINANCE GROUP	-Administrateur GAT Vie
				-Administrateur GAT Investissement
M. Yann DREVILLON	Administrateur	2021-2022-2023	Associé Gérant FIDES	
Personnes morales :				
Maghreb Participation Holding (2 sièges)	Administrateur représenté par :	2021-2022-2023	Holding	-Administrateur GAT Vie
	M. Marwan MABROUK			-Administrateur GAT Investissement
Private Equity Funds II (MPEF II)	Administrateur représenté par :	2021-2022-2023	Fonds d'investissement	-Administrateur GAT Vie
	Mme Héla TRIKI			-Administrateur GAT Investissement
GAT VIE	Administrateur représenté par :	2021-2022-2023	Assurances	-Administrateur GAT Investissement
	M. Mohamed DKHILI			-Administrateur GAT Immobilier
				-Administrateur GAT Promotion Immobilière
GAT INVESTISSEMENT	Administrateur représenté par :	2021-2022-2023	Gestion d'Actif	-Administrateur GAT Immobilier
	M. Riadh BADR			-Administrateur GAT Promotion Immobilière

AVIS DES SOCIÉTÉS

Informations Post AGO

GAT VIE

Siège Social : 92 - 94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 9 Mai 2022, la société GAT VIE publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées.
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable.
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat comptable
- ♦ La liste des membres du conseil d'administration

I-Les Résolutions Adoptées

PREMIERE RESOLUTION

L'AGO, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration de GAT VIE relatif à l'exercice 2021, approuve ledit rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

DEUXIEME RESOLUTION

L'AGO, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les états financiers de GAT VIE au 31/12/2021, approuve ces états financiers arrêtés au 31/12/2021 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

TROISIEME RESOLUTION

L'AGO, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes de l'exercice 2021 relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

QUATRIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'AGO décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2021 comme suit (en dinars) :

Résultat net bénéficiaire 2021	2 919 972,741
Résultats reportés	3 318 552,457
Total	6 238 525,198
Réserves de réinvestissement	0,000
Réserves légales 5%	0,000
Fonds Social	50 000,000
Reliquat	6 188 525,198
Débloccage Réserves spéciales de réinvestissement	379 798,790
Bénéfice Distribuible	6 568 323,988
Dividendes	1 400 000,000
Résultat reportés	5 168 323,988

L'AGO décide la mise en paiement d'un dividende d'un montant de 20 dinars par action et ce à partir du 15 Juin 2022 au siège social de GAT VIE.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

CINQUIEME RESOLUTION

L'AGO donne quitus global, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2021.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

SIXIEME RESOLUTION

L'AGO décide d'allouer au Conseil d'Administration de GAT VIE à titre de jetons de présence pour l'année 2022 la somme totale de 40 000 dinars en brut. L'AGO décide aussi d'allouer au Comité Permanent d'Audit et au Comité des Risques des jetons de présence pour l'exercice 2022 la somme totale de 12 000 dinars en brut pour chaque comité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

SEPTIEME RESOLUTION

Le mandat du Commissaire aux Comptes « ECC-MAZARS » prenant fin au terme de l'exercice 2021, l'AGO décide de renouveler le mandat du cabinet « ECC-MAZARS » représenté par M. Mohamed Hédi KAMMOUN en tant que Commissaire aux Comptes de la société GAT VIE pour une période de trois années (2022-2023-2024) qui prendra fin avec l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

HUITIEME RESOLUTION

L'AGO donne tous pouvoirs au représentant légal porteur d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement et de publicité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

II-Le Bilan après affectation du résultat comptable

ACTIF	BRUT	AMT & PROV	OPÉRATIONS NETTES	
			2 021	2 020
Actifs incorporels	1 380 756	-887 863	492 892	616 825
Actifs corporels d'exploitation	593 648	-235 335	358 313	312 157
Placements	181 151 176	-917 375	180 233 801	203 344 124
Actifs représentant les contrats en Unité de Compte	4 344 644	0	4 344 644	3 605 219
Part des réassureurs dans les provisions techniques	2 227 301	0	2 227 301	1 605 605
Créances	10 277 641	-640 566	9 637 075	8 415 556
Autres éléments d'actif	5 990 327	-94 719	5 895 608	11 937 360
Total de l'actif	205 965 492	-2 775 858	203 189 635	229 836 846

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2 021	2 020
Capitaux propres		
Capital Social	7 000 000	7 000 000
Réserves et primes liées au capital	1 241 135	1 196 239
Autres capitaux propres	443 314	443 314
Réserve spéciale pour réinvestissement	1 499 019	1 878 818
Résultat reporté	5 168 324	3 318 552
Total capitaux propres après affectation	15 351 792	13 836 923
Passif		
Provisions pour risques et charges	875 516	548 794
Provisions techniques brutes	171 267 960	198 747 040
Provision des contrats en Unité de compte	4 344 515	3 604 344
Dettes pour dépôts reçus des réassureurs	2 227 301	1 605 605
Autres dettes	2 915 538	2 561 229
Autres passifs	6 207 012	8 932 912
Total du passif	187 837 843	215 999 923
Total des capitaux propres et du passifs	203 189 635	229 836 846

III-L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat comptable

Capitaux Propres	Avant Affectation	Déblocage Réserves spéciales de réinvestissement	Affectation du Résultat	Dividendes distribués	Après Affectation
Capital Social	7 000 000				7 000 000
Réserves Légales	700 000				700 000
Réserves Facultatives	213 511				213 511
Modifications comptables liés à un changement de méthode	443 314				443 314
Fonds Social	277 624		50 000		327 624
Résultats Reportés	3 318 552		1 849 772		5 168 324
Réserve spéciale pour réinvestissement	1 878 818	-379 799			1 499 019
Résultats de l'exercice 2020	2 919 973	379 799	-1 899 772	-1 400 000	0
Total des Capitaux Propres	16 751 792	0	0	-1 400 000	15 351 792

IV-Liste des membres du conseil d'administration

Membre	Qualité	Mandat	Principale activité	Postes occupés dans d'autres sociétés
Personnes physiques :				
M. Mohamed DKHILI	Président Directeur Général (PDG)	2020-2021-2022	PDG	-PDG de GAT Assurances -PDG GAT Immobilier -PDG GAT Promotion Immobilière -PC GAT Investissement
M. Tahar LADJIMI	Administrateur	2020-2021-2022	Conseiller	-Administrateur GAT Assurances -Administrateur GAT Investissement
M. Karim TRAD	Administrateur	2020-2021-2022	DG de TUNINVEST FINANCE GROUP	-Administrateur GAT Assurances -Administrateur GAT Investissement
Personnes morales :				
Maghreb Participation Holding (MPH)	Administrateur représenté par : M. Marwan MABROUK	2020-2021-2022	Holding	-Administrateur GAT Assurances -Administrateur GAT Investissement
Private Equity Funds II (MPEF II)	Administrateur représenté par : Mme Héla TRIKI	2020-2021-2022	Fonds d'investissement	-Administrateur GAT Assurances -Administrateur GAT Investissement
GAT Assurances (3 sièges)	Administrateur représenté par : M. Mohamed DKHILI	2020-2021-2022	Assurances	-Administrateurs GAT Immobiliers -Administrateurs GAT Promotion Immobilière -Administrateur GAT Investissement

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints, du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2021 ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **11 893 057,674 DT** et une valeur liquidative égale à **2^D,998** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE » arrêtée au 31 Décembre 2021, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observations

- Nous estimons utile d'attirer votre attention que les emplois des liquidités et de quasi-liquidités représentent 20,18% de l'actif total au 31 décembre 2021, ce taux d'emploi est en dépassement du taux maximum de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Nous attirons l'attention sur la note 5.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées à la suite des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE ».

Responsabilités de l'auditeur

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons-en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes

tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

Tunis, le 17 mars 2022

Le Commissaire aux Comptes

Cabinet MS Louzir - Membre de DTTL

Mohamed LOUZIR

Bilan
Arrêté au 31 Décembre 2021
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31-déc.-2021	31-déc.-2020
ACTIF			
AC1- Portefeuille titres		9 511 267,533	9 240 699,785
a Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	7 992 752,112	7 515 450,176
b Obligations et valeurs assimilées	2	1 518 515,421	1 725 249,609
AC2- Placements monétaires et disponibilités		2 407 354,002	3 299 921,186
a Placements monétaires	3	1 805 432,066	762 628,308
b Disponibilités	4	601 921,936	2 537 292,878
AC3- Créances d'exploitation	5	8 376,433	14 166,252
Créances d'exploitation		8 376,433	14 166,252
TOTAL ACTIF		11 926 997,968	12 554 787,223
PASSIF			
PA1- OPERATEURS CREDITEURS		22 963,565	21 072,803
Opérateurs créditeurs	6	22 963,565	21 072,803
PA2- AUTRES CREDITEURS DIVERS		10 976,729	10 885,782
Autres créditeurs divers	7	10 976,729	10 885,782
TOTAL PASSIF		33 940,294	31 958,585
CP1 Capital		11 478 759,263	12 245 588,019
CP1- a Capital	8	11 478 759,263	12 245 588,019
CP2- Somme distribuables	9	414 298,411	277 240,619
CP2-a Résultat distribuable de l'exercice		408 255,612	231 813,130
CP2-b Régul. Résultat distribuable de l'exercice		6 042,799	45 427,489
TOTAL ACTIF NET		11 893 057,674	12 522 828,638
Total ACTIF NET ET PASSIF		11 926 997,968	12 554 787,223

ETAT DE RESULTAT
Période du : 01/01/2021 au 31/12/2021
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
a Dividendes		329 714,382	117 460,335
b Revenus des obligations et valeurs assimilées		134 775,312	142 965,256
PR 1-Revenus du portefeuille titres	10	464 489,694	260 425,591
PR 2-Revenus des Placements monétaires	11	147 651,162	149 813,047
Total des revenus de placements		612 140,856	410 238,638
CH1 Charges de gestion des placements	12	-184 079,948	-160 324,280
REVENU NET DES PLACEMENTS		428 060,908	249 914,358
CH2-a Autres charges d'exploitation	13	-19 805,296	-18 101,228
Résultat d'exploitation		408 255,612	231 813,130
PR4-a Régularisation du résultat d'exploitation		6 042,799	45 427,489
Sommes Distribuable de l'exercice		414 298,411	277 240,619
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-6 042,799	-45 427,489
Variation des +/- values potentielles sur titres		228 967,591	-318 634,810
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		48 360,226	111 043,183
Frais de négociation de titres		-5 826,511	-5 589,806
Résultat Net de l'exercice		679 756,918	18 631,697

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du : 01/01/2021 au 31/12/2021
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	DU 01/01/2021 AU 31/12/2021	DU 01/01/2020 AU 31/12/2020
AN 1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	679 756,918	18 631,697
a Résultat d'exploitation	408 255,612	231 813,130
b Variation des +/- values potentielles sur titres	228 967,591	-318 634,810
c Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	48 360,226	111 043,183
d Frais de négociation de titres	-5 826,511	-5 589,806
AN 2-Distribution de dividendes	0,000	0,000
AN 3-Transactions sur le capital	-1 309 527,882	1 715 726,211
a Souscriptions	476 626,779	2 858 427,690
Capital	158 012,866	1 015 955,044
Régularisation des sommes non distribuables	230 677,968	1 377 530,475
Régularisation des sommes distribuables	87 935,945	464 942,171
b Rachats	-1 786 154,661	-1 142 701,479
Capital	-631 623,476	-406 781,257
Régularisation des sommes non distribuables	-855 304,792	-557 916,308
Régularisation des sommes distribuables	-299 226,393	-178 003,914
Droits de sortie	0,000	0,000
VARIATION DE L'ACTIF NET	-629 770,964	1 734 357,908
AN 4-Actif net		
A - en début d'exercice	12 522 828,638	10 788 470,730
B - en fin d'exercice	11 893 057,674	12 522 828,638
AN 5-Nombre de parts		
A - en début d'exercice	4 440 842,450	3 831 668,663
B - en fin d'exercice	3 967 231,840	4 440 842,450
VALEUR LIQUIDATIVE	2,998	2,820
TAUX DE RENDEMENT	6,31%	0,14%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
31 DECEMBRE 2021

I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE :

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC), et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 09/03/2005, sous le N° 09-2005.

Le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005. Sa durée de vie est de 50 ans à compter de sa date de constitution.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144077/B/N/N/000.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances MAGHREBIA.

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE a été destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte ASSURANCES MAGHREBIA VIE. À la suite de la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009 l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

En date du 25 mars 2021, le « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE » a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier pour le changement du dépositaire du fonds désignant l'ARAB TUNISIAN BANK en tant que nouveau dépositaire en remplacement de l'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES et aussi l'agrément pour l'ajout de « Assurances MAGHREBIA Vie » en tant que nouveau distributeur des parts de « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE ».

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les comptes de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telles que fixées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- Le bilan,
- L'état des résultats,
- L'état de variation de l'actif net,
- Les notes aux états financiers.

2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est tenue à partir du 01/01/2009 au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS, en remplacement du logiciel IDEE – SICAV.

Avec ce logiciel, les mouvements de souscription et de rachat du capital effectués au cours de l'exercice sont comptabilisés à la valeur nominale, alors qu'ils étaient auparavant enregistrés à la valeur liquidative arrêtée à la clôture de l'exercice précédent.

Ce logiciel ne permet pas ainsi de défalquer le capital de début d'exercice et la quote-part dans les sommes non distribuables de l'exercice en cours.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

3. EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4. UNITE MONETAIRE :

Les comptes de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE sont libellés en Dinar Tunisien.

5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

- Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
- Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat, à mesure qu'ils sont courus.

5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

- La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres OPCVM correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

- L'identification et la valeur des titres ainsi évalués, sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

- Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds détient la ligne de BTA « Juillet 2032 » valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souverains.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

5.4. CESSIION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements, à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

5.5. Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêt, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêt à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêt, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêt, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêt, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de L'Actif Net
Actions et droits rattachés		5 536 969,362	7 683 508,343	64,605%
AMEN BANK	10 324	272 616,366	248 323,172	2,088%
ASSUR MAGHREBIA	18 516	1 121 473,570	1 182 857,628	9,946%
ATTIJARI BANK	19 833	446 271,482	603 200,862	5,072%
BIAT	11 689	518 501,030	692 269,336	5,821%
BT	14 984	72 097,117	82 262,160	0,692%
CITY CARS	6 088	58 913,856	66 505,312	0,559%
DELICE HOLDING	26 887	357 943,393	401 691,780	3,378%
ENNAKL AUTOMOBILES	30 954	390 623,331	378 876,960	3,186%
EURO-CYCLES	14 399	225 169,620	461 660,738	3,882%
ONE TECH HOLDING	107 715	599 734,647	933 996,765	7,853%
PGH	48 081	339 536,564	547 738,752	4,606%
SAH	55 219	484 364,206	614 477,032	5,167%
SFBT	61 524	302 601,082	1 120 290,516	9,420%
TELNET HOLDING	1 984	18 530,627	16 427,520	0,138%
UIB	21 226	328 592,471	332 929,810	2,799%
Titres OPCVM		306 654,809	309 243,769	2,600%
TUNISO EMIRATIE SICAV	2 399	256 614,692	256 899,314	2,160%
FCP SMART EQUILIBRE OBLIG	523	50 040,117	52 344,455	0,440%
Total		5 843 624,171	7 992 752,112	67,205%

2. OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de L'Actif net
Emprunts des sociétés		1 326 000,000	1 384 557,140	11,64%
ATL SUBORDONNE 2017	1 500	90 000,000	91 199,934	0,767%
ATL 2019-1	5 000	300 000,000	301 983,123	2,539%
BNA SUBORDONNE 2018-1	1 200	96 000,000	98 575,430	0,829%
CIL 2018-1	1 000	60 000,000	64 864,965	0,545%
HL 2017-2	500	30 000,000	30 903,288	0,260%
HL 2018-02	2 000	200 000,000	215 627,398	1,813%
TL SUBORDONNÉ 2018	1 500	150 000,000	162 621,369	1,367%
TUNISIE LEASG&FACTORING 2019-1	3 200	320 000,000	335 345,271	2,820%
TUNISIE LEASING 2018-1	1 000	80 000,000	83 436,362	0,702%
Emprunts d'Etat		129 225,000	133 958,281	1,126%
BTA 7.5% JUILLET 2032	150	129 225,000	133 958,281	1,126%
TOTAL		1 455 225,000	1 518 515,421	12,768%

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2021 se détaillent ainsi :

Acquisition	Coût d'Acquisition
Action	1 100 667,830
Titres OPCVM	65 425,559
Emprunts des sociétés	0,000
Emprunts d'Etat	0,000
TOTAL	1 166 093,389

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2021 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'Acquisition	Prix de cession	Remboursement	Plus ou moins-values réalisées
Action	540 751,044	587 641,270	-	46 890,226
Titres OPCVM	375 245,500	376 715,500	-	1 470,000
Emprunts des sociétés	204 000,000	-	204 000,000	-
Emprunts d'Etat	-	-	-	-
TOTAL	1 119 996,544	964 356,770	204 000,000	48 360,226

3. PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 1 805 432,066 DT soit 15,18% de l'actif net et se détaille comme suit :

Désignation	Echéance	Nombre de jours	Taux	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'actif Net
PL 8.25% ATB (*)	03/01/2022	12	8,25%	1 100 000,000	1 102 520,833	9,27%
PAT STB	09/03/2022	90	8,25%	700 000,000	702 911,233	5,91%
Total				1 800 000,000	1 805 432,066	15,18%

(*) Créances sur opérations de prise en pension livrée portant sur 989 titres BTA 6% Janvier 2024

4. DISPONIBILITES

Les disponibilités du FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE en banque s'élèvent au 31/12/2021 à 601 921,936 DT, soit 5,06% de l'actif net.

En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires totalisant 5 432,066 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 33 940,294 DT, le taux d'emploi en disponibilités est ramené à 4,82% de l'actif net.

5. CREANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 8 376,433 DT contre 14 166,252 DT au 31/12/2020 et correspond aux intérêts courus sur les avoirs bancaires pour un montant de 5 432,066 DT et aux retenus à la source sur les BTA.

6. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 22 963,565 DT Contre 21 072,803 DT au 31/12/2020 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Gestionnaire	15 716,249	14 677,603
Dépositaire	7 247,316	6 395,200
TOTAL	22 963,565	21 072,803

7. AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 10 976,729 DT Contre 10 885,782 DT au 31/12/2020 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Conseil du marché financier (CMF)	1 203,631	1 127,273
CAC	7 829,378	7 483,289
Publication	200,000	200,000
Etat	1 743,720	2 075,220
TOTAL	10 976,729	10 885,782

8. NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2021 se détaillent ainsi :

Capital Au 31/12/2020

Montant	12 245 588,019
Nombre des parts	4 440 842,450
Nombre des porteurs de parts	7

Souscriptions Réalisées

Montant	158 012,866
Nombre des parts	158 012,866
Nombre des porteurs des parts entrants	0

Rachats Réalisés

Montant	631 623,476
Nombre des parts	631 623,476
Nombre des porteurs des parts sortants	0

Capital Au 31/12/2021

Montant (2)	11 771 977,409
Nombre des parts (1)	3 967 231,840
Nombre des porteurs des parts	7

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

(2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments, le capital s'établit à 11 478 759,263 DT détaillé comme suit :

(2)	11 771 977,409
Résultat 2020 capitalisé	277 240,619
Régularisation du résultat 2020 capitalisé	-217 333,247
Variation des différences d'estimation	228 967,591
Plus ou moins-value réalisée sur cession des titres	48 360,226
Régularisation des sommes non distribuables	-624 626,824
Frais de négociation des titres	-5 826,511
Capital au 31/12/2021	11 478 759,263

9. SOMMES DISTRIBUABLES :

Les sommes distribuables de l'exercice correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste totalise au 31 Décembre 2021 un montant de 414 298,411 DT contre 277 240,619 DT au 31 Décembre 2020.

Il se détaille ainsi :

Désignation	2 021	2 020
Résultat Distribuable de l'exercice	408 255,612	231 813,130
Régularisations du résultat distribuable de l'exercice	6 042,799	45 427,489
Sommes Distribuables des exercices antérieures	-	-
Sommes Distribuables	414 298,411	277 240,619

10. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31/12/2021 un montant de 464 489,694 DT contre 260 425,591 DT au 31/12/2020, ils se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Dividendes	329 714,382	117 460,335
Revenus des BTA	4 191,781	1 775,343
Revenus des obligations de sociétés	130 583,531	141 189,913
TOTAL	464 489,694	260 425,591

11. LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 147 651,162 DT contre 149 813,047 DT au 31/12/2020 et se détaille ainsi :

LIBELLE	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Revenus des avoirs bancaires	59 891,849	54 436,582
Revenus des Certificats de Dépôt	801,724	-
Revenus des Placements à Termes	5 432,066	83 491,261
Revenus des Prise en Pension livrée	81 525,523	11 885,204
TOTAL	147 651,162	149 813,047

12. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2021 à 184 079,948 DT contre 160 324,280 DT au 31/12/2020 et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Rémunération du gestionnaire	152 444,883	134 325,228
Rémunération du dépositaire	31 635,065	25 999,052
TOTAL	184 079,948	160 324,280

13. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 19 805,296 DT contre 18 101,228 DT au 31/12/2020 ; il se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Redevance CMF	11 675,400	10 315,999
Publicité et Publication	200,000	200,000
Commissions bancaires	20,636	21,259
Impôts et taxes	8,400	8,400
Honoraires du CAC	7 900,860	7 555,570
TOTAL	19 805,296	18 101,228

III. AUTRES INFORMATIONS :

1. DONNEES PAR PARTS ET RATIOS PERTINENTS

Données par part	2021	2020	2019	2018	2017
Revenus des placements	0,154	0,092	0,153	0,124	0,103
Charge de gestion des placements	-0,046	-0,036	-0,045	-0,046	-0,040
Revenu net des placements	0,108	0,056	0,108	0,078	0,063
Autres charges d'exploitation	-0,005	-0,004	-0,005	-0,005	-0,005
Résultat d'exploitation	0,103	0,052	0,103	0,073	0,058
Régularisation du résultat d'exploitation	0,002	0,010	-0,002	0,000	0,001
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	0,104	0,062	0,101	0,073	0,059
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	0,058	-0,072	-0,027	0,045	0,157
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0,012	0,025	-0,103	0,050	-0,021
Frais de négociation des titres	-0,001	-0,001	-0,002	-0,001	0,001
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	0,068	-0,048	-0,132	0,094	0,135
Résultat Net de l'exercice	0,171	0,004	-0,029	0,167	0,193
Droits d'entrée	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,068	-0,048	-0,132	0,094	0,135
Régularisation du résultat non distribuable	0,006	-0,010	0,003	0,004	0,002
Sommes non distribuables	0,074	-0,058	-0,129	0,098	0,137
Valeur Liquidative	2,998	2,820	2,816	2,844	2,673

Ratios de gestion des placements	2021	2020	2019	2018	2017
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,579%	1,560%	1,580%	1,580%	1,570%
Autres charges d'exploitation/ actif net moyen	0,170%	0,180%	0,180%	0,180%	0,190%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen	3,502%	2,260%	3,640%	2,510%	2,300%
Actif net moyen	11 658 136,639	10 277 277,648	10 860 871,959	11 235 918,381	9 717 386,347

2. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE :

2.1 REMUNERATION DU GESTIONNAIRE

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE, moyennant une commission de gestion de 1,1% HT calculée hebdomadairement, sur la base de l'actif net. Le paiement de la commission est devenu mensuel à partir du mois de mai 2014.

2.2 REMUNERATION DU DEPOSITAIRE

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP ;
- Une commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur.

FCP MAGHREBIA MODERE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints, du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA MODERE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2021 ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **10 896 819,029 DT** et une valeur liquidative égale à **2^D,691** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA MODERE » arrêtée au 31 Décembre 2021, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA MODERE » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observations

- Nous estimons utile d'attirer votre attention que les emplois des liquidités et de quasi-liquidités représentent 20,18% de l'actif total au 31 décembre 2021, ce taux d'emploi est en dépassement du taux maximum de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Nous attirons l'attention sur la note 5.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA MODERE » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA MODERE » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA MODERE ».

Responsabilités de l'auditeur

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états

financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

Tunis, le 17 mars 2022

Le Commissaire aux Comptes

Cabinet MS Louzir - Membre de DTTL

Mohamed LOUZIR

Bilan
Arrêté au 31 Décembre 2021
(Exprimé en Dinar Tunisien)

		Solde arrêté au	
	Notes	31-déc.-2021	31-déc.-2020
ACTIF			
AC1- Portefeuille titres		8 713 835,388	8 052 390,725
a Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	5 987 986,906	5 148 691,707
b Obligations et valeurs assimilées	2	2 725 848,482	2 903 699,018
AC2- Placements monétaires et disponibilités		2 205 148,820	3 269 709,593
a Placements monétaires	3	1 604 787,009	813 888,646
b Disponibilités	4	600 361,811	2 455 820,947
AC3- Créances d'exploitation	5	9 615,143	12 702,042
Créances d'exploitation		9 615,143	12 702,042
TOTAL ACTIF		10 928 599,351	11 334 802,360
PASSIF			
PA1- OPERATEURS CREDITEURS		21 247,808	18 719,198
Opérateurs créditeurs	6	21 247,808	18 719,198
PA2- AUTRES CREDITEURS DIVERS		10 532,514	10 390,127
Autres créditeurs divers	7	10 532,514	10 390,127
TOTAL PASSIF		31 780,322	29 109,325
CP1 Capital		10 492 889,783	10 990 565,039
CP1- a Capital	8	10 492 889,783	10 990 565,039
CP2- Somme distribuables	9	403 929,246	315 127,996
CP2-a Résultat distribuable de l'exercice		406 716,838	264 437,394
CP2-b Régul. Résultat distribuable de l'exercice		-2 787,592	50 690,602
TOTAL ACTIF NET		10 896 819,029	11 305 693,035
Total ACTIF NET ET PASSIF		10 928 599,351	11 334 802,360

ETAT DE RESULTAT
Période du : 01/01/2021 au 31/12/2021
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
a Dividendes		264 235,925	89 005,583
b Revenus des obligations et valeurs assimilées		191 856,698	203 633,643
PR 1-Revenus du portefeuille titres	10	456 092,623	292 639,226
PR 2-Revenus des Placements monétaires	11	140 183,364	132 901,081
Total des revenus de placements		596 275,987	425 540,307
CH1 Charges de gestion des placements	12	-170 735,628	-144 175,821
REVENU NET DES PLACEMENTS		425 540,359	281 364,486
CH2-a Autres charges d'exploitation	13	-18 823,521	-16 927,092
Résultat d'exploitation		406 716,838	264 437,394
PR4-a Régularisation du résultat d'exploitation		-2 787,592	50 690,602
Sommes Distribuables de l'exercice		403 929,246	315 127,996
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 787,592	-50 690,602
Variation des +/- values potentielles sur titres		209 046,191	-163 045,056
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		20 271,274	79 721,721
Frais de négociation de titres		-4 741,208	-3 837,931
Résultat Net de l'exercice		631 293,095	177 276,128

Etat de variation de l'actif net
Période du : 01/01/2021 au 31/12/2021
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	DU 01/01/2021 AU 31/12/2021	DU 01/01/2020 AU 31/12/2020
AN 1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	631 293,095	177 276,128
a Résultat d'exploitation	406 716,838	264 437,394
b Variation des +/- values potentielles sur titres	209 046,191	-163 045,056
c Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	20 271,274	79 721,721
d Frais de négociation de titres	-4 741,208	-3 837,931
AN 2-Distribution de dividendes	0,000	0,000
AN 3-Transactions sur le capital	-1 040 167,101	1 896 057,023
a Souscriptions	274 763,933	2 033 810,954
Capital	102 521,895	806 031,281
Régularisation des sommes non distribuables	114 533,970	847 419,862
Régularisation des sommes distribuables	57 708,068	380 359,811
b Rachats	-1 314 931,034	-137 753,931
Capital	-514 535,913	-56 349,141
Régularisation des sommes non distribuables	-542 466,358	-58 022,259
Régularisation des sommes distribuables	-257 928,763	-23 382,531
Droits de sortie	0,000	0,000
VARIATION DE L'ACTIF NET	-408 874,006	2 073 333,151
AN 4-Actif net		
A - en début d'exercice	11 305 693,035	9 232 359,884
B - en fin d'exercice	10 896 819,029	11 305 693,035
AN 5-Nombre de parts		
A - en début d'exercice	4 461 366,796	3 711 684,656
B - en fin d'exercice	4 049 352,778	4 461 366,796
VALEUR LIQUIDATIVE	2,691	2,534
TAUX DE RENDEMENT	6,20%	1,89%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
31 DECEMBRE 2021

I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP MAGHREBIA MODERE :

FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 09/03/2005, sous le N°08-2005, le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005, sa durée de vie est de 50 ans à compter de sa date de constitution.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA MODERE est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144068/A/N/N/000.

Le capital initial s'élève 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances MAGHREBIA.

FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA MODERE a été destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte ASSURANCES MAGHREBIA VIE. Suite à la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009 l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

En date du 25 mars 2021, le « FCP MAGHREBIA MODERE » a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier pour le changement du dépositaire du fonds désignant l'ARAB TUNISIAN BANK en tant que nouveau dépositaire en remplacement de l'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES et aussi l'agrément pour l'ajout de « Assurances MAGHREBIA Vie » en tant que nouveau distributeur des parts de « FCP MAGHREBIA MODERE ».

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les comptes de FCP MAGHREBIA MODERE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telles que fixées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- Le bilan,
- L'état des résultats,
- L'état de variation de l'actif net,
- Les notes aux états financiers.

2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de FCP MAGHREBIA MODERE est tenue à partir de 01/01/2009 au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS, en remplacement du logiciel IDEE-SICAV.

Avec ce logiciel, les mouvements de souscription et de rachat du capital effectués au cours de l'exercice sont comptabilisés à la valeur nominale, alors qu'ils étaient auparavant enregistrés à la valeur liquidative arrêtée à la clôture de l'exercice précédent.

Ce logiciel ne permet pas ainsi de défalquer le capital de début d'exercice et la quote-part dans les sommes non distribuables de l'exercice en cours.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

3. EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4. UNITE MONETAIRE :

Les comptes de FCP MAGHREBIA MODERE sont libellés en Dinar Tunisien.

5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat, à mesure qu'ils sont courus.

5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle, portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au Cours Moyen Pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres OPCVM correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués, sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds détient la ligne de BTA « Juillet 2032 » valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souverains.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2021.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

5.4. CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements, à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

5.5. Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Nombre de Titres	Prix de revient net	Valeur au 31/12/2021	En % de l'actif net
Actions et droits rattachés				
AMEN BANK	3 210	83 037,097	77 210,130	0,71%
ASSUR MAGHREBIA	14 474	885 003,960	924 642,542	8,49%
ATTIJARI BANK	15 033	397 036,702	457 213,662	4,20%
BIAT	9 051	391 531,940	536 036,424	4,92%
BT	12 581	67 177,310	69 069,690	0,63%
CITY CARS	2 747	26 247,326	30 008,228	0,28%
DELICE HOLDING	20 652	280 176,125	308 540,880	2,83%
ENNAKL AUTOMOBILE	8 003	79 994,035	97 956,720	0,90%
EURO-CYCLES	13 075	253 298,053	419 210,650	3,85%
ONE TECH HOLDING	59 679	422 102,464	517 476,609	4,75%
PGH	33 353	255 523,816	379 957,376	3,49%
SAH	40 573	370 197,199	451 496,344	4,14%
SFBT	51 387	345 439,986	935 705,883	8,59%
TELNET HOLDING	1 687	15 406,658	13 968,360	0,13%
UIB	14 834	266 851,910	232 671,290	2,14%
S.Total Actions et droits rattachés		4 139 024,581	5 451 164,788	50,03%
Titres OPCVM				
TUNISO EMIRATIE SICAV	5 013	536 220,854	536 822,118	4,93%
S.Total titres OPCVM		536 220,854	536 822,118	4,93%
Total		4 675 245,435	5 987 986,906	54,95%

2. OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Désignation	Nombre de titres	Prix de revient net	Valeur au 31/12/2021	En % de l'actif net
Emprunts des sociétés				
ATL 2014-3	900	18 000,000	19 003,187	0,17%
ATL 2017-1	1150	69 000,000	72 444,480	0,66%
ATL 2019-1	4 500	270 000,000	271 784,811	2,49%
ATL SUBORDONNE 2017	2 000	120 000,000	121 599,912	1,12%
ATTIJARI LEASING SUB 2018-1	1 000	40 000,000	41 437,808	0,38%
ATTIJARI LEASING 2016-2	1 000	60 000,000	63 138,279	0,58%
BNA SUBORDONNE 2018-1	1 200	96 000,000	98 575,430	0,90%
EMPRUNT SUBORDONNÉ HL 2015-1	1 500	30 000,000	30 192,684	0,28%
HL 2015-2	800	32 000,000	33 536,106	0,31%
HL 2016-2	1 000	40 000,000	40 233,994	0,37%
HL 2017-3	1000	80 000,000	84 918,356	0,78%
HL 2017-2	1 000	60 000,000	61 806,575	0,57%
TL SUBORDONNÉ 2018	500	50 000,000	54 207,123	0,50%
TLF 2020-1	2500	200 000,000	211 085,150	1,94%
TUNISIE LEASG&FACTORING 2019-1	2 600	260 000,000	272 468,033	2,50%
TUNISIE LEASING 2015-1	1 000	20 000,000	20 794,893	0,19%
TUNISIE LEASING 2015-2	1 150	46 000,000	48 367,550	0,44%
TUNISIE LEASING 2018-1	1 700	136 000,000	141 841,815	1,30%
UIB 2009-1	500	20 000,000	20 430,817	0,19%
S.Total (1)		1 647 000,000	1 707 867,003	15,67%
Emprunts d'Etat				
BTA 5.6% AOÛT 202	180	176 496,000	182 969,776	1,68%
BTA 6.3% OCTOBRE 2026	100	96 700,000	99 588,425	0,91%
BTA 6.6% MARS 2027	140	131 600,000	140 931,475	1,29%
BTA 7.5% DECEMBRE 2028	200	180 400,000	182 228,659	1,67%
BTA 7.5% JUILLET 2032	250	215 375,000	223 263,802	2,05%
BTA 8% MARS 2033	200	178 300,000	188 999,342	1,73%
S.Total (2)		978 871,000	1 017 981,479	9,34%
Total		2 625 871,000	2 725 848,482	25,02%

Le coût d'acquisition du portefeuille titre s'élève au 31 Décembre 2021 à 7 301 116,435 DT contre 6 843 719,717 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une augmentation de 457 396,718 DT.

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2021 se détaillent ainsi :

	Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions		1 005 626,160
Titres OPCVM		32 319,754
Emprunts d'Etat		358 700,000
Total		1 396 645,914

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2021 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Remboursement	Plus ou moins-values réalisés
Actions	348 142,696	368 203,970		20 061,274
Titres OPCVM	53 606,500	53 816,500		210,000
Emprunts des sociétés	537 500,000		537 500,000	
Total	939 249,196	422 020,470	537 500,000	20 271,274

3. PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 1 604 787,009 DT soit 14,73% de l'actif net et se détaille comme suit :

Désignation	Echéance	Nombre de jours	Taux	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'actif Net
PL8.25% ATB (*)	03/01/2022	12	8,25%	1 000 000,000	1 002 291,667	9,20%
PAT STB	09/03/2022	90	TMM+2%	600 000,000	602 495,342	5,53%
Total				1 600 000,000	1 604 787,009	14,73%

(*) Créances sur opérations de prise en pension livrée sur titres BTA 8,25 % Janvier 2022

4. DISPONIBILITES

Les disponibilités du fonds en banques s'élèvent au 31/12/2021 à 600 361,811 DT, soit 5,51 % de l'actif net.

En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires totalisant 8 494,047 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 31 780,322 DT, le taux d'emploi en disponibilités est ramené à 5,30 % de l'actif net.

5. CREANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 9 615,143 DT, contre 12 702,042 DT au 31/12/2020 et correspond aux intérêts courus sur les avoirs bancaires pour un montant de 8 494, 047 DT et aux retenues à la source sur les BTA pour un montant 1 121,096 DT.

6. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 21 247,808 DT contre 18 719,198 DT au 31/12/2020 et se détaille ainsi :

Libellé	31-déc-21	31-déc-20
Gestionnaire	14 547,756	12 964,921
Dépositaire	6 700,052	5 754,277
Total	21 247,808	18 719,198

7. AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 10 532,514 DT contre 10 390,127 DT au 31/12/2020 et se détaille ainsi :

Libellé	31-déc-21	31-déc-20
CAC	7 651,368	7 340,858
Etat	1 566,994	1 853,576
Conseil du marché financier (CMF)	1 114,152	995,693
Publication	200,000	200,000
Total	10 532,514	10 390,127

8. NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2021 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2020	
Montant	10 990 565,039
Nombre des parts	4 461 366,796
Nombre de porteurs de parts	6
Souscriptions réalisées	
Montant	102 521,895
Nombre des parts	102 521,895
Nombre de porteurs des parts entrants	0
Rachats effectués	
Montant	514 535,913
Nombre des parts	514 535,913
Nombre de porteurs des parts sortants	0
Capital au 31/12/2021	
Montant (2)	10 578 551,021
Nombre des parts (1)	4 049 352,778
Nombre de porteurs de parts	6

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

(2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments, le capital s'établit à 10 492 889,783 DT détaillé comme suit :

(2)	-85 661,238
Résultat 2020 capitalisé	315 127,996
Régularisation du résultat 2020 capitalisé	-197 433,103
Variation des différences d'estimation	209 046,191
Plus ou moins-value réalisée sur cession des titres	20 271,274
Régularisation des sommes non distribuables	-427 932,388
Frais de négociation des titres	-4 741,208
Capital au 31/12/2021	10 492 889,783

9. SOMMES DISTRIBUABLES :

Les sommes distribuables de l'exercice correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste totalise au 31 Décembre 2021 un montant de 403 929,246 DT contre 315 127,996 DT au 31 Décembre 2020 ; il se détaille ainsi :

Désignation	Exercice 2021	Exercice 2020
Résultat Distribuable de l'exercice	406 716,838	264 437,394
Régularisations du résultat distribuable de l'exercice	- 2 787,592	50 690,602
Sommes Distribuables de l'exercice	403 929,246	315 127,996

10. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31/12/2021 un montant de 456 092,623 DT contre 292 639,226 DT au 31/12/2020, ils se détaillent ainsi :

Libellé	Période du	Période du
	01/01/2021	01/01/2020
	au	au
	31/12/2021	31/12/2020
Dividendes	264 235,925	89 005,583
Revenus des BTA	42 051,597	23 511,107
Revenus Des Obligations de sociétés	149 805,101	180 122,536
Total	456 092,623	292 639,226

11. LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 140 183,364 DT contre 132 901,081 DT au 31/12/2020 et se détaille ainsi :

LIBELLE	Période du	Période du
	01/01/2021 au	01/01/2020 au
	31/12/2021	31/12/2020
Revenus des Placements à Termes	74 279,614	69 575,741
Intérêts des avoirs bancaires	60 315,017	49 430,939
Revenus des prises en pension livrée	4 787,009	9 574,167
Intérêts sur placements en certificats de dépôts	801,724	4 320,234
TOTAL	140 183,364	132 901,081

12. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA MODERE.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2021 à 170 735,628 DT, contre 144 175,821 DT au 31/12/2020 et se détaille comme suit :

Libellé	Période du	Période du
	01/01/2021 au	01/01/2020 au
	31/12/2021	31/12/2020
Rémunération du gestionnaire	141 982,655	120 947,667
Rémunération du dépositaire	28 752,973	23 228,154
Total	170 735,628	144 175,821

13. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 18 823,521 DT, contre 16 927,092 DT au 31/12/2020 ; il se détaille comme suit :

Libellé	Période du	Période du
	01/01/2021	01/01/2020
	au	au
	31/12/2021	31/12/2020
Redevance du CMF	10 874,205	9 288,637
Honoraires du commissaire aux comptes	7 721,127	7 408,991
Publicité et Publication	200,000	200,000
Services bancaires et assimilés	19,789	21,064
Impôts et taxes	8,400	8,400
Total	18 823,521	16 927,092

III. AUTRES INFORMATIONS :

1. DONNEES PAR PARTS ET RATIOS PERTINENTS

Données par part	2021	2020	2019	2018	2017
Revenus des placements	0,147	0,095	0,135	0,119	0,097
Charge de gestion des placements	- 0,042	-0,032	-0,038	-0,039	-0,034
Revenu net des placements	0,105	0,063	0,097	0,080	0,063
Autres charges d'exploitation	- 0,005	-0,004	-0,004	-0,004	-0,004
Résultat d'exploitation	0,100	0,059	0,093	0,076	0,059
Régularisation du résultat d'exploitation	- 0,001	0,011	0,001	0,001	0,002
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	0,100	0,071	0,094	0,077	0,061
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	0,052	-0,037	-0,037	0,071	0,102
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0,005	0,018	-0,036	0,001	-0,012
Frais de négociation des titres	- 0,001	-0,001	-0,001	-0,001	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	0,055	-0,020	-0,074	0,071	0,090
Résultat Net de l'exercice	0,155	0,040	0,020	0,147	0,149
Droits d'entrée	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,055	-0,020	-0,074	0,071	0,090
Régularisation du résultat non distribuable	0,002	-0,004	-0,002	0,003	0,003
Sommes non distribuables	0,057	-0,024	-0,076	0,074	0,093
Valeur Liquidative	2,691	2,534	2,487	2,469	2,318

Ratios de gestion de placements	2021	2020	2019	2018	2017
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,57%	1,36%	1,57%	1,57%	1,56%
Autre charge d'exploitation/ actif net moyen	0,17%	0,16%	0,19%	0,19%	0,21%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen	3,74%	2,49%	3,83%	3,08%	2,69%
Actif net moyen	10 874 880,764	10 601 163,309	8 975 980,071	8 778 467,687	7 541 852,163

2. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE :

2.1 REMUNERATION DU GESTIONNAIRE

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA MODERE, moyennant une commission de gestion de 1,1 % HT calculée hebdomadairement, sur la base de l'actif net. Le paiement de la commission est devenu mensuel à partir du mois de mai 2014.

2.2 REMUNERATION DU DEPOSITAIRE

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA MODERE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP ;
- Une commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur.

FCP MAGHREBIA PRUDENCE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints, du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA PRUDENCE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2021 ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **4 640 290,247 DT** et une valeur liquidative égale à **1^D,953** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA PRUDENCE » arrêtée au 31 Décembre 2021, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA PRUDENCE » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observations

- Nous attirons l'attention sur la note des états financiers 5.2, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds depuis le 01/01/2019 pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées tel que demandé par le CMF à la suite des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- Nous estimons utile d'attirer votre attention que les emplois des liquidités et de quasi-liquidités représentent 20,04% de l'actif total au 31 décembre 2021, ce taux d'emploi est en dépassement du taux maximum de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA PRUDENCE » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA PRUDENCE » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA PRUDENCE ».

Responsabilités de l'auditeur

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion

modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

Tunis, le 17 mars 2022

Le Commissaire aux Comptes

Cabinet MS Louzir - Membre de DTTL

Mohamed LOUZIR

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2021
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Solde arrêté au	
		31-déc.-2021	31-déc.-2020
ACTIF			
AC1- Portefeuille titres		3 708 414,638	3 524 778,017
a Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	151 205,432	192 270,562
b Obligations et valeurs assimilées	2	3 557 209,206	3 332 507,455
AC2- Placements monétaires et disponibilités		931 422,948	885 838,810
a Placements monétaires	3	451 031,250	254 209,436
b Disponibilités	4	480 391,698	631 629,374
AC3- Créances d'exploitation	5	7 910,876	7 374,597
Créances d'exploitation		7 910,876	7 374,597
TOTAL ACTIF		4 647 748,462	4 417 991,424
PASSIF			
PA1- OPERATEURS CREDITEURS		6 331,352	5 683,297
Opérateurs créditeurs	6	6 331,352	5 683,297
PA2- AUTRES CREDITEURS DIVERS		1 126,863	1 171,063
Autres créditeurs divers	7	1 126,863	1 171,063
TOTAL PASSIF		7 458,215	6 854,360
CP1 Capital		4 403 223,366	4 188 021,330
CP1- a Capital	8	4 403 223,366	4 188 021,330
CP2- Somme distribuables	9	237 066,881	223 115,734
CP2-a Résultat distribuable de l'exercice		242 675,077	219 305,712
CP2-b Régul. Résultat distribuable de l'exercice		-5 608,196	3 810,022
TOTAL ACTIF NET		4 640 290,247	4 411 137,064
Total ACTIF NET ET PASSIF		4 647 748,462	4 417 991,424

ETAT DE RESULTAT
Période du : 01/01/2021 au 31/12/2021
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
a Dividendes		12 341,219	0,000
b Revenus des obligations et valeurs assimilées		219 909,436	204 479,831
PR 1-Revenus du portefeuille titres	10	232 250,655	204 479,831
PR 2-Revenus des Placements monétaires	11	59 454,176	59 605,268
Total des Revenus de placements		291 704,831	264 085,099
CH1 Charges de gestion des placements	12	-44 168,948	-40 311,505
Revenu Net des placements		247 535,883	223 773,594
CH2-a Autres charges d'exploitation	13	-4 860,806	-4 467,882
Résultat d'exploitation		242 675,077	219 305,712
PR4-a Régularisation du résultat d'exploitation		-5 608,196	3 810,022
Sommes Distribuables de l'exercice		237 066,881	223 115,734
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		5 608,196	-3 810,022
Variation des +/- values potentielles sur titres		15 786,038	14 595,472
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		426,902	7 101,297
Résultat Net de l'exercice		258 888,017	241 002,481

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du : 01/01/2021 au 31/12/2021
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	DU 01/01/2021 AU 31/12/2021	DU 01/01/2020 AU 31/12/2020
AN 1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	258 888,017	241 002,481
a Résultat d'exploitation	242 675,077	219 305,712
b Variation des +/- values potentielles sur titres	15 786,038	14 595,472
c Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	426,902	7 101,297
d Frais de négociation de titres	0,000	0,000
AN 2-Distribution de dividendes	0,000	0,000
AN 3-Transactions sur le capital	-29 734,834	482 708,184
a Souscriptions	269 537,910	515 871,776
Capital	140 923,810	292 756,032
Régularisation des sommes non distribuables	45 796,597	90 770,458
Régularisation des sommes distribuables	82 817,503	132 345,286
b Rachats	-299 377,866	-33 163,592
Capital	-154 109,748	-18 332,706
Régularisation des sommes non distribuables	-49 872,389	-5 725,552
Régularisation des sommes distribuables	-95 395,729	-9 105,334
Droits de sortie	105,122	0,000
VARIATION DE L'ACTIF NET	229 153,183	723 710,665
AN 4-Actif net		
A - en début d'exercice	4 411 137,064	3 687 426,399
B - en fin d'exercice	4 640 290,247	4 411 137,064
AN 5-Nombre de parts		
A - en début d'exercice	2 389 025,664	2 114 602,338
B - en fin d'exercice	2 375 839,726	2 389 025,664
VALEUR LIQUIDATIVE	1,953	1,846
TAUX DE RENDEMENT	5,80%	5,85%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
31 DECEMBRE 2021**

I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP MAGHREBIA PRUDENCE :

FCP MAGHREBIA PRUDENCE est un fonds commun de placement de catégorie obligataire, régi par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 9 Mars 2005, sous le N° 07-2005, le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005, sa durée de vie est de 50 ans à compter de sa date de constitution.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA PRUDENCE est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1143848/S/N/N/000.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1 DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances MAGHREBIA.

FCP MAGHREBIA PRUDENCE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB. Sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA PRUDENCE a été destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte ASSURANCES MAGHREBIA VIE. À la suite de la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009, l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

En date du 25 mars 2021, le « FCP MAGHREBIA PRUDENCE » a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier pour le changement du dépositaire du fonds désignant l'ARAB TUNISIAN BANK en tant que nouveau dépositaire en remplacement de l'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES et aussi l'agrément pour l'ajout de « Assurances MAGHREBIA Vie » en tant que nouveau distributeur des parts de « FCP MAGHREBIA PRUDENCE ».

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les comptes de FCP MAGHREBIA PRUDENCE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telles que fixées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- Le bilan,
- L'état des résultats,
- L'état de variation de l'actif net,
- Les notes aux états financiers.

2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité du FCP MAGHREBIA PRUDENCE est tenue à partir de 01/01/2009 au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS, en remplacement du logiciel IDEE-SICAV.

Avec ce logiciel, les mouvements de souscription ou de rachat de capital effectués au cours de l'exercice sont comptabilisés à la valeur nominale, alors qu'ils étaient auparavant enregistrés à la valeur liquidative arrêtée à la clôture de l'exercice précédent.

Le logiciel ne permet pas ainsi de défalquer le capital de début d'exercice et la quote-part dans les sommes non distribuables de l'exercice en cours.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;

- Balance générale ;
- Etats financiers.

3. EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4. UNITE MONETAIRE :

Les comptes de FCP MAGHREBIA PRUDENCE sont libellés en Dinar Tunisien.

5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

- Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
- Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.
- Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte dans le résultat à la date du détachement du coupon.

5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds détient 3 lignes de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1^{er} Janvier 2018 ainsi que la ligne BTA Juillet 2032. Elles sont valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective à partir du 1er Janvier 2019.

5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM obligataires. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.
- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres OPCVM obligataires, correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.
- L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.
- Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

5.4. CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements, à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

5.5. Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Action SICAV	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de L'Actif Net
TUNISO EMIRATIE SICAV	1 412	149 784,056	151 205,432	3,26%
Total	1 412	149 784,056	151 205,432	3,26%

2. OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Emprunts des sociétés	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de L'Actif Net
AMEN BANK SUBORDONNÉ 2016-1	1 500	60 000,000	60 404,384	1,30%
ATL SUBORDONNE 2017	1 000	60 000,000	60 799,956	1,31%
ATL 2015-2	400	16 000,000	16 842,521	0,36%
ATL 2017-1	750	45 000,000	47 246,400	1,02%
ATL 2019-1	1 300	78 000,000	78 515,612	1,69%
ATTIJARI LEASING SUB 2018-1	800	32 000,000	33 150,246	0,71%
ATTIJARI LEASING 2016-2	600	36 000,000	37 882,968	0,82%
BH SUBORDONNÉ 2016-1	500	20 000,000	20 789,041	0,45%
BNA SUBORDONNE 2018-1	400	32 000,000	32 858,477	0,71%
BTE 2011	1 700	93 500,000	97 675,479	2,10%
BTE 2016	1 400	84 000,000	88 739,994	1,91%
CIL 2017-1	500	10 000,000	10 313,162	0,22%
CIL 2018-1	900	54 000,000	58 378,468	1,26%
CIL 2020-1	1 000	70 000,000	70 434,959	1,52%
EMPRUNT SUBORDONNÉ HL 2015-1	350	7 000,000	7 044,960	0,15%
HL 2015-1	1 000	20 000,000	20 846,510	0,45%
HL 2015-2	300	12 000,000	12 576,039	0,27%
HL 2016-2	500	20 000,000	20 116,998	0,43%
HL 2017-3	300	24 000,000	25 475,507	0,55%
HL 2018-02	600	60 000,000	64 688,219	1,39%
TUNISIE LEASING SUBORDONNE 2018	600	60 000,000	65 048,548	1,40%
TLF 2020-1	800	64 000,000	67 547,248	1,46%
TUNISIE LEASING & FACTORING 2019-1	450	45 000,000	47 157,929	1,02%
TUNISIE LEASING 2015-1	400	8 000,000	8 317,958	0,18%
TUNISIE LEASING 2015-2	450	18 000,000	18 926,433	0,41%
TUNISIE LEASING 2018-1	1 250	100 000,000	104 295,452	2,25%
UIB SUBORDONNÉ 2015	1 000	20 000,000	20 647,671	0,44%
UIB SUBORDONNÉ 2016	750	45 000,000	47 663,014	1,03%
UIB 2009-1	1 000	40 535,348	41 065,723	0,88%
UIB 2011-1	400	20 000,000	20 353,490	0,44%
SOUS TOTAL 1		1 254 035,348	1 305 803,366	28,14%

Emprunts d'Etat	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de L'Actif Net
BTA 5.6% AOÛT 2022	140	135 820,000	142 232,027	3,07%
BTA 6.3% OCTOBRE 2026	100	96 700,000	99 588,425	2,15%
BTA 6.6% MARS 2027	100	94 000,000	100 665,339	2,17%
BTA 6.7% Avril 2028	80	72 880,000	79 175,672	1,71%
BTA 7.2% FÉVRIER 2027	180	156 780,000	175 483,775	3,78%
BTA 7.2% MAI 2027	157	142 028,745	149 962,958	3,23%
BTA 7.4% FÉVRIER 2030	450	381 225,000	422 429,117	9,10%
BTA 7.5% Décembre 2028	100	90 200,000	91 114,329	1,96%
BTA 7.5% JUILLET 2032	480	400 246,833	428 666,499	9,24%
BTA 8% MARS 2033	400	357 050,000	377 998,685	8,15%
BTA 8% NOVEMBRE 2030	200	182 200,000	184 089,014	3,97%
SOUS TOTAL 2		2 109 130,578	2 251 405,840	48,52%
TOTAL 1+2		3 363 165,926	3 557 209,206	76,66%

Le coût d'acquisition du portefeuille titres s'élève au 31 Décembre 2021 à 3 512 949,982 DT contre 3 357 818,878 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une augmentation de 155 131,104 DT.

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2021 se détaillent ainsi :

Acquisition	Coût d'Acquisition
Titres OPCVM	12 287,702
Emprunts des sociétés	0,000
Emprunts d'Etat	629 450,000
TOTAL	641 737,702

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2021 se détaillent ainsi :

Sortie	Coût d'Acquisition	Prix de cession	Remboursement	Plus ou moins-values réalisées
Titres OPCVM	53 039,680	53 533,500	-	493,820
Emprunts des sociétés	433 566,918	-	433 500,000	-66,918
Emprunts d'Etat	-	-	-	-
TOTAL	486 606,598	53 533,500	433 500,000	426,902

3. PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 451 031,250 DT soit 9,72% de l'actif net et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Echéance	Taux	Nombre de jours	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de L'Actif net
PL 8.25% ATB (*)	03/01/2022	8,25	12	450 000,000	451 031,250	9,72%
Total		-	-	450 000,000	451 031,250	9,72%

(*) Créances sur opérations de prise en pension livrée portant sur 405 titres BTA 6% Janvier 2024.

4. DISPONIBILITES

Les disponibilités du fonds en banque s'élevaient au 31/12/2021 à 480 391,698 DT soit 10,35 % de l'actif net.

En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires totalisant 6 890,054 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 7 458,215 DT, le taux d'emploi en disponibilités est ramené à 10,34% de l'actif net.

5. CREANCES D'EXPLOTATION

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 7 910,876 DT, contre 7 374,597 DT au 31/12/2020 et correspond aux intérêts courus sur les avoirs bancaires pour un montant de 6 890,054 DT et aux retenues à la source sur les BTA pour un montant 1 020,822 DT.

6. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 6 331,352 contre à 5 683,297 DT au 31/12/2020 et se détaille ainsi:

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Gestionnaire	3 441,007	3 070,500
Dépositaire	2 890,345	2 612,797
Total	6 331,352	5 683,297

7. AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 1 126,863 DT contre 1 171,063 DT au 31/12/2020 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Conseil du marché financier (CMF)	483,226	432,373
Publication	200,000	200,000
Impôts et taxes	443,637	538,690
Total	1 126,863	1 171,063

8. NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2021 se détaillent ainsi :

Capital Au 31/12/2020

Montant	4 188 021,330
Nombre des parts	2 389 025,664
Nombre des porteurs de parts	4

Souscriptions Réalisées

Montant	140 923,810
Nombre des parts	140 923,810
Nombre des porteurs de parts entrants	-

Rachats Réalisés

Montant	154 109,748
Nombre des parts	154 109,748
Nombre des porteurs de parts sortants	1

Capital Au 31/12/2021

Montant (2)	4 174 835,392
Nombre des parts (1)	2 375 839,726
Nombre des porteurs de parts	3

- (1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.
- (2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments, le capital s'établit 4 403 223,366 DT détaillé comme suit :

(2)	4 174 835,392
Résultat 2020 capitalisé	223 115,734
Régularisation du résultat 2020 capitalisé	- 6 970,030
Variation des différences d'estimation	15 786,038
Plus ou moins-value réalisée sur cession des titres	426,902
Régularisation des sommes non distribuables	-4 075,792
Droit de sortie	105,122
Capital au 31/12/2021	4 403 223,366

9. SOMMES DISTRIBUABLES

Les sommes distribuables de l'exercice correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA PRUDENCE est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste totalise au 31 Décembre 2021 un montant de 237 066,881 DT contre 223 115,734 DT au 31 Décembre 2020 ; il se détaille ainsi :

Désignation	Exercice 2021	Exercice 2020
Résultat Distribuable de l'exercice	242 675,077	219 305,712
Régularisations du résultat distribuable de l'exercice	- 5 608,196	3 810,022
Sommes distribuables des exercices antérieurs	0,000	0,000
Sommes Distribuables de l'exercice	237 066,881	223 115,734

10. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31/12/2021 un montant de 232 250,655 DT contre 204 479,831 DT au 31/12/2020, ils se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Dividendes	12 341,219	0,000
Revenus Des Obligations des sociétés	117 614,322	125 320,749
Revenus Des Emprunts d'Etat	102 295,115	79 159,082
Total	232 250,655	204 479,831

11. LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 59 454,176 DT contre 59 605,268 DT au 31/12/2020 et se détaille ainsi :

Désignation	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Revenus sur les avoirs bancaires	32 414,868	22 448,372
Revenus des Billets de Trésorerie	0,000	0,000
Revenus des Certificats de Dépôt	0,000	3 455,441
Revenus des Placements à Termes	0,000	30 510,066
Revenus des Placements Pension livrée	27 039,308	3 191,389
Total	59 454,176	59 605,268

12. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA PRUDENCE.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2021 à 44 168,948 DT, contre 40 311,505 DT au 31/12/2020 et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Rémunération du gestionnaire	32 992,837	30 099,751
Rémunération du dépositaire	11 176,111	10 211,754
Total	44 168,948	40 311,505

13. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 4 860,806 DT, contre 4 467,882 DT au 31/12/2020 et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Redevance CMF	4 633,294	4 238,520
Publicité et Publication	200,000	200,000
Commissions bancaires	19,712	21,562
Impôts et taxes	7,800	7,800
Total	4 860,806	4 467,882

III. AUTRES INFORMATIONS :

1. DONNEES PAR PARTS ET RATIOS PERTINENTS :

Données par part	2021	2020	2019	2018	2017
Revenus des placements	0,123	0,111	0,108	0,091	0,083
Charge de gestion des placements	- 0,019	- 0,017	- 0,016	- 0,015	- 0,015
Revenu net des placements	0,104	0,094	0,092	0,076	0,068
Autres charges d'exploitation	- 0,002	- 0,002	- 0,002	- 0,002	- 0,002
Résultat d'exploitation	0,102	0,092	0,090	0,074	0,066
Régularisation du résultat d'exploitation	- 0,002	0,002	0,001	0,001	-0,001
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	0,100	0,093	0,089	0,075	0,065
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	0,007	0,006	0,011	0,001	0,001
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0,000	0,003	0,002	0,000	0,00
Frais de négociation des titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	0,007	0,009	0,009	0,001	0,001
Résultat Net de l'exercice	0,109	0,101	0,099	0,075	0,067
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,007	0,009	0,009	0,001	0,001
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,001	0,000	-0,001
Sommes non distribuables	0,007	0,009	0,010	0,001	0,000
Valeur Liquidative	1,953	1,846	1,744	1,645	1,569

Ratios de gestion des placements	2021	2020	2019	2018	2017
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,95%	0,96%	0,96%	0,96%	0,95%
Autres charges d'exploitation/ actif net moyen	0,10%	0,11%	0,11%	0,11%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen	5,22%	5,21%	5,31%	4,66%	4,21%
Actif net moyen	4 649 362,947	4 209 320,610	3 613 908,407	3 416 563,612	3 335 844,377

2. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE :

2.1 REMUNERATION DU GESTIONNAIRE

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA PRUDENCE moyennant une commission de gestion de 0,6% HT calculée hebdomadairement sur la base de l'actif net. Le paiement de la commission est devenu mensuel à partir du mois de mai 2014.

L'UNION FINANCIERE prend en charge depuis 2011 les honoraires du commissaire aux comptes du fonds FCP MAGHREBIA PRUDENCE.

2.2 REMUNERATION DU DEPOSITAIRE

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA PRUDENCE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP ;
- Une Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur.

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints, du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2021 ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **2 903 941,736 DT** et une valeur liquidative égale à **1^D,294** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS » arrêtée au 31 Décembre 2021, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention que les emplois des liquidités et de quasi-liquidités représentent 20,38% de l'actif total au 31 décembre 2021, ce taux d'emploi est en dépassement du taux maximum de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS ».

Responsabilités de l'auditeur

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons-en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

Tunis, le 17 mars 2022

Le Commissaire aux Comptes

Cabinet MS Louzir - Membre de DTTL

Mohamed LOUZIR

Bilan
Arrêté au 31 Décembre 2021
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Solde arrêté au	
		31-déc.-2021	31-déc.-2020
ACTIF			
AC1- Portefeuille titres		2 312 695,796	2 263 230,247
a Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	2 312 695,796	2 263 230,247
AC2- Placements monétaires et disponibilités	2	594 010,116	1 177 898,174
a Placements monétaires		0,000	0,000
b Disponibilités		594 010,116	1 177 898,174
AC3- Créances d'exploitation	3	7 784,575	8 426,745
Créances d'exploitation		7 784,575	8 426,745
TOTAL ACTIF		2 914 490,487	3 449 555,166
PASSIF			
PA1- OPERATEURS CREDITEURS	4	5 016,361	5 339,771
Opérateurs créditeurs		5 016,361	5 339,771
PA2- AUTRES CREDITEURS DIVERS	5	5 532,390	5 759,798
Autres créditeurs divers		5 532,390	5 759,798
TOTAL PASSIF		10 548,751	11 099,569
CP1 Capital	6	2 858 972,835	3 402 542,750
CP1- a Capital		2 858 972,835	3 402 542,750
CP2- Somme distribuables	7	44 968,901	35 912,847
CP2-a Résultat distribuable de l'exercice		45 073,324	24 171,144
CP2-b Régul. Résultat distribuable de l'exercice		-104,423	11 741,703
TOTAL ACTIF NET		2 903 941,736	3 438 455,597
Total ACTIF NET ET PASSIF		2 914 490,487	3 449 555,166

ETAT DE RESULTAT
Période du : 01/01/2021 au 31/12/2021
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
a Dividendes		71 364,885	40 283,869
PR 1-Revenus du portefeuille titres	8	71 364,885	40 283,869
PR 2-Revenus des Placements monétaires	9	30 244,007	28 170,851
Total des revenus de placements		101 608,892	68 454,720
CH1 Charges de gestion des placements	10	-49 031,016	-37 259,837
REVENU NET DES PLACEMENTS		52 577,876	31 194,883
CH2-a Autres charges d'exploitation	11	-7 504,552	-7 023,739
Résultat d'exploitation		45 073,324	24 171,144
PR4-a Régularisation du résultat d'exploitation		-104,423	11 741,703
Sommes Distribuables de l'exercice		44 968,901	35 912,847
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		104,423	-11 741,703
Variation des +/- values potentielles sur titres		102 123,686	145 539,466
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-6 580,297	-48 003,678
Frais de négociation de titres		-1 671,603	-3 604,366
Résultat Net de l'exercice		138 945,110	118 102,566

Etat de variation de l'actif net
Période du : 01/01/2021 au 31/12/2021
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	DU 01/01/2021 AU 31/12/2021	DU 01/01/2020 AU 31/12/2020
AN 1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	138 945,110	118 102,566
a Résultat d'exploitation	45 073,324	24 171,144
b Variation des +/- values potentielles sur titres	102 123,686	145 539,466
c Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-6 580,297	-48 003,678
d Frais de négociation de titres	-1 671,603	-3 604,366
AN 2-Distribution de dividendes	0,000	0,000
AN 3-Transactions sur le capital	-673 458,971	1 032 061,972
a Souscriptions	8 947,029	1 110 290,503
Capital	6 985,375	912 097,217
Régularisation des sommes non distribuables	647,500	28 904,259
Régularisation des sommes distribuables	1 314,154	169 289,027
b Rachats	-682 406,000	-78 228,531
Capital	-554 379,019	-66 926,332
Régularisation des sommes non distribuables	-24 987,745	218,197
Régularisation des sommes distribuables	-103 039,236	-11 520,396
Droits de sortie	0,000	0,000
VARIATION DE L'ACTIF NET	-534 513,861	1 150 164,538
AN 4-Actif net		
A - en début d'exercice	3 438 455,597	2 288 291,059
B - en fin d'exercice	2 903 941,736	3 438 455,597
AN 5-Nombre de parts		
A - en début d'exercice	2 791 171,438	1 946 001, 553
B - en fin d'exercice	2 243 777,794	2 791 171,438
VALEUR LIQUIDATIVE	1,294	1,232
TAUX DE RENDEMENT	5,06%	4,76%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
31 DECEMBRE 2021**

I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS :

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est un fonds commun de placement de catégorie Actions, régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001, portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC), et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 24/02/2009, sous le N° 03-2009. Le fonds a été constitué le 15Septembre2009, sa durée de vie est de 50 ans à compter de sa date de constitution.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144073/X/N/N/000.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances MAGHREBIA.

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est destiné à être un support à des contrats d'assurance vie en unités de compte d'ASSURANCES MAGHREBIA VIE, ainsi qu'en tant que support pour placement financier classique dont les parts sont distribuées par l'UNION FINANCIERE.

Le portefeuille du FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est exclusivement composé de :

- Dans une proportion de 80% de l'actif net, en actions des sociétés cotées,
- A hauteur d'une proportion de 20% de l'actif net, en liquidités et quasi-liquidités.

En date du 25 mars 2021, le « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS » a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier pour le changement du dépositaire du fonds désignant l'ARAB TUNISIAN BANK en tant que nouveau dépositaire en remplacement de l'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES, l'agrément pour l'ajout de « Assurances MAGHREBIA Vie » en tant que nouveau distributeur des parts de « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS » et aussi l'agrément pour le changement de la catégorie de « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS » de FCP Mixte à FCP Actions.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les comptes de FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telles que fixées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- Le bilan,
- L'état des résultats,
- L'état de variation de l'actif net,
- Les notes aux états financiers.

2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est tenue au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;

- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

3. EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4. UNITE MONETAIRE :

Les comptes de FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS sont libellés en Dinar Tunisien.

5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat, à mesure qu'ils sont courus.

5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et opérant dans les secteurs industriels et de services. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle, portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au Cours Moyen Pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués, sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

5.4. CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée, portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

II- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Actions et droits rattachés	Nombre de Titres	Prix de revient net	Valeur au 31/12/2021	% de l'Actif Net
AIRLIQUIDE	219	15 565,000	22 495,680	0,77%
ASSURANCE MAGHREBIA	4 537	263 321,001	289 837,171	9,98%
CEREALIS	14 968	80 707,410	134 726,968	4,64%
CITY CARS	6 237	59 395,157	68 132,988	2,35%
DELICE HOLDING	18 635	256 191,783	278 406,900	9,59%
ENNAKL AUTOMOBILES	6 958	77 900,202	85 165,920	2,93%
EURO-CYCLES	8 251	135 158,662	264 543,562	9,11%
LANDOR	7 403	55 088,460	65 146,400	2,24%
ONE TECH HOLDING (AA)	33 273	223 458,711	288 510,183	9,94%
PGH	24 505	187 646,254	279 160,960	9,61%
SAH	23 609	211 923,576	262 720,952	9,05%
SOTUVER	15 665	72 336,961	114 229,180	3,93%
SPDIT	716	5 314,650	6 064,520	0,21%
TELNET HOLDING	10 382	75 198,014	85 962,960	2,96%
TPR	9498	42 143,396	40 841,400	1,41%
UNIMED	3 636	35 169,346	26 750,052	0,92%
TOTAL		1 796 518,583	2 312 695,796	79,64%

Le coût d'acquisition du portefeuille titre s'élève au 31 Décembre 2021 à 1 796 518,583 DT contre 1 849 176,720 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une diminution de 52 658,137 DT.

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2021 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'Acquisition
Actions	219 135,610
TOTAL	219 135,610

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2021 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'Acquisition	Prix de cession	Remboursement	Plus ou moins-values réalisé
Actions	271 793,747	265 213,450	0,000	6 580,297
TOTAL	271 793,747	265 213,450	0,000	6 580,297

2. DISPONIBILITES

Les disponibilités en banque s'élèvent au 31/12/2021 à 594 010,116 DT, soit 20,46% de l'actif net.

En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour 7 784,575 DT et en déduisant les dettes à court terme pour -10 548,751 DT, le taux d'emploi en disponibilités est ramené à 20,36% de l'actif net.

3. CREANCES D'EXPLOTATION

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 7 784,575 DT, contre 8 426,745 DT au 31/12/2020 et correspond aux intérêts courus sur les avoirs bancaires.

4. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 5 016,361 DT contre 5 339,771 DT au 31/12/2020 et se détaille ainsi:

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Gestionnaire	3 649,262	4 198,843
Dépositaire	1 367,099	1 140,928
TOTAL	5 016,361	5 339,771

5. AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 5 532,390 DT contre 5 759,798 DT au 31/12/2020 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Conseil du marché financier (CMF)	245,966	283,812
CAC	4 292,609	4 515,100
Publication	200,000	200,000
Etat	793,815	760,886
TOTAL	5 532,390	5 759,798

6. NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2021 se détaillent ainsi :

Capital Au 31/12/2020		
Montant		3 402 542,750
Nombre de parts		2 791 171,438
Nombre de porteurs de parts		4
Souscriptions Réalisées		
Montant		6 985,375
Nombre des parts		6 985,375
Nombre des porteurs des parts entrants		0
Rachats Réalisées		
Montant		554 379,019
Nombre des parts		554 379,019
Nombre des porteurs des parts sortants		0
Capital Au 31/12/2021		
Montant (2)		2 855 149,106
Nombre des parts (1)		2 243 777,794
Nombre de porteurs de Parts		4

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

- (2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments le capital s'établit à 2 855 149 DT détaillé comme suit :

(2)	2 855 149,106
Résultat 2020 capitalisé	35 912,847
Régularisation du résultat 2020 capitalisé	-101 620,659
Variation des différences d'estimation	102 123,686
Plus ou moins-value réalisée sur cession des titres	-6 580,297
Régularisation des sommes non distribuables	-24 340,245
Frais de négociation des titres	-1 671,603
Capital au 31/12/2021	2 858 972,835

7. SOMMES DISTRIBUABLES

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste totalise au 31 Décembre 2021 un montant de 44 968,901 DT contre 35 912,847 DT au 31 Décembre 2020 ; il se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Résultat Distribuable de l'exercice	45 073,324	24 171,144
Régularisations du résultat distribuable de l'exercice	-104,423	11 741,703
Sommes Distribuables des exercices antérieures	0,000	0,000
Sommes Distribuables de l'exercice	44 968,901	35 912,847

8. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 71 364,885 DT, contre 40 283,869 DT au 31/12/2020 et correspond aux dividendes reçus au titre des actions admises à la cote.

9. LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 30 244,007 DT, contre 28 170,851 DT au 31/12/2020 et correspond aux intérêts sur les avoirs bancaires.

10. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2021 à 49 031,016 DT, contre 37 259,837 DT au 31/12/2020 et se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Rémunération du gestionnaire	43 618,313	33 108,335
Rémunération du dépositaire	5 412,703	4 151,502
TOTAL	49 031,016	37 259,837

11. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 7 504,552 DT, contre 7 023,739 DT au 31/12/2020 ; il se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Redevance CMF	2 939,954	2 237,757
Publicité et Publication	200,000	200,000
Services bancaires et assimilés	19,866	20,874
Impôts et taxes	8,400	8,400
Honoraires du commissaire aux comptes	4 336,332	4 556,708
TOTAL	7 504,552	7 023,739

II. AUTRES INFORMATIONS :

1. DONNEES PAR PARTS ET RATIOS PERTINE

Données par part	2021	2020	2019	2018	2017
Revenus des placements	0,045	0,025	0,057	0,062	0,048
Charge de gestion des placements	-0,022	-0,013	-0,020	-0,023	-0,020
Revenu net des placements	0,023	0,012	0,037	0,039	0,028
Autres charges d'exploitation	-0,003	-0,003	-0,004	-0,004	-0,004
Résultat d'exploitation	0,020	0,009	0,033	0,035	0,024
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,004	-0,001	-0,002	0,000
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	0,020	0,013	0,032	0,033	0,024
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	0,046	0,052	-0,048	0,035	0,012
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-0,003	-0,017	-0,050	-0,059	-0,027
Frais de négociation des titres	-0,001	-0,001	-0,001	-0,001	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	0,042	0,034	-0,099	-0,025	-0,015
Résultat Net de l'exercice	0,062	0,043	0,067	0,010	0,009
Droits d'entrée	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,042	0,034	-0,099	-0,025	-0,015
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,008	0,003	0,003	0,000
Sommes non distribuables	0,042	0,042	-0,096	-0,022	-0,015
Valeur Liquidative	1,294	1,232	1,176	1,240	1,229

Ratios de gestion des placements	2021	2020	2019	2018	2017
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,67%	1,46%	1,67%	1,67%	1,66%
Autre charge d'exploitation/ actif net moyen	0,26%	0,28%	0,28%	0,26%	0,31%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen	1,53%	0,95%	2,66%	2,60%	1,98%
Actif net moyen	2 941 025,613	2 550 974,897	2 418 348,459	2 756 467,445	2 654 911,972

2. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE :

2.1 REMUNERATION DU GESTIONNAIRE

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA SELECTACTIONS, moyennant une commission de gestion de 1,25 % HT calculée hebdomadairement, sur la base de l'actif net. Le paiement de la commission est devenu mensuel à partir du mois de mai 2014.

2.2 REMUNERATION DU DEPOSITAIRE

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,15% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 5 000 DT HT par an ;
- Une Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,15% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT.

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV AXIS TRESORERIE

SICAV AXIS TRESORERIE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 mai 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Tunisie Audit & Conseil représenté par M. Lamjed BEN MBAREK.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2021	31/12/2020
Portefeuille-titres	4.1.1	37 783 597	33 455 231
Titres des Organismes de Placement Collectif		2 625 227	2 593 112
Obligations et valeurs assimilées		35 158 370	30 862 119
Placements monétaires et disponibilités		18 056 786	26 503 293
Placements monétaires	4.1.2	6 981 393	13 631 794
Disponibilités		11 075 393	12 871 499
Autres Actifs	4.1.5	72 202	115 445
TOTAL ACTIF		55 912 585	60 073 969
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	4.1.6	49 572	54 237
Autres créditeurs divers	4.1.7	37 385	32 067
TOTAL PASSIF		86 957	86 304
ACTIF NET			
Capital	4.1.8	53 212 320	57 029 469
Sommes distribuables		2 613 308	2 958 196
Sommes distribuables des exercices antérieurs		485	357
Sommes distribuables de l'exercice		2 612 823	2 957 839
ACTIF NET		55 825 628	59 987 665
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		55 912 585	60 073 969

ETAT DE RESUTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Revenus du portefeuille-titres	4.2.1	1 686 202	1 351 288
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 617 019	1 347 764
Dividendes		69 183	3 524
Revenus des placements monétaires	4.2.2	1 576 734	2 412 388
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 262 936	3 763 676
Charges de gestion des placements	4.2.3	(514 535)	(559 838)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 748 401	3 203 838
Autres charges	4.2.4	(96 115)	(91 527)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 652 286	3 112 311
Régularisation du résultat d'exploitation		(39 464)	(154 472)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		2 612 823	2 957 839
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		39 464	154 472
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		174 760	168 364
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		83 416	136 719
Frais de négociation de titres		-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE		2 910 462	3 417 394

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	2 910 462	3 417 394
Résultat d'exploitation	2 652 286	3 112 311
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	174 760	168 364
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	83 416	136 719
Frais de négociation de titres	-	
DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES	(1 695 277)	(1 685 904)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(5 377 222)	23 476 804
Souscriptions		
- Capital	108 029 047	228 613 293
- Régularisation des sommes non distribuables	138 458	514 032
- Régularisation des sommes distribuables	4 359 624	10 462 825
Rachats		
- Capital	(112 058 208)	(205 113 251)
- Régularisation des sommes non distribuables	(184 622)	(492 200)
- Régularisation des sommes distribuables	(5 661 521)	(10 507 895)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(4 162 037)	25 208 294
ACTIF NET		
En début de l'exercice	59 987 665	34 779 371
En fin de l'exercice	55 825 628	59 987 665
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	546 604	320 067
En fin de l'exercice	507 977	546 604
VALEUR LIQUIDATIVE	109,897	109,746
Taux de rendement annualisé	5,06%	5,53%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ANNUELS ARRETES AU 31-12-21

1. PRESENTATION DE SICAV AXIS TRESORERIE

SICAV Axis Trésorerie est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-05-2003 sous le n°01-2003.

Le capital initial s'élève à 1 000 000 DT divisé en 10 000 actions de 100 DT chacune.

Le dépositaire de SICAV AXIS TRESORERIE est ARAB TUNISIAN BANK (ATB), le gestionnaire est BMCE Capital Asset Management.

La date effective d'ouverture au public est le 01-09-2003.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Les états financiers annuels arrêtés au 31-12-2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2 Evaluation des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne

constituent, au 31 Décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ; et

- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Au 31 Décembre 2021, la société SICAV AXIS TRESORERIE détient deux souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 (BTA Juin 2025 et BTA Décembre 2023) valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective à compter de l'exercice 2020.

3.3 Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires constitués de billets de trésorerie et des autres placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4 Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté à la valeur liquidative la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.5 Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3.6 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers

4.1. Notes explicatives du bilan

4.1.1. Portefeuille titres

Le portefeuille-titres est arrêté à 37 783 597 dinars au 31 Décembre 2021, détaillé comme suit :

Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif net	Intérêts courus/+ou-V potentiel
Obligations & valeurs assimilées			33 882 390	35 158 370	62,979%	1 275 980
Obligations			10 011 596	10 392 448	18,616%	380 852
AB SUB2016-1_7A_7,5%_21/11		10 000	400 000	402 696	0,721%	2 696
AB2008_20A_21/05		3 000	105 000	108 625	0,195%	3 625
AB09/B_15A_30/09		5 000	99 800	101 240	0,181%	1 440
AB2010_15A_31/08		7 000	186 410	189 968	0,340%	3 558
AB2010_15A_31/08		3 000	79 810	81 342	0,146%	1 532
AB2017_5A_30/04		10 000	199 000	207 654	0,372%	8 654
ABSUB2020_5A_12/2		10 000	1 000 000	1 065 131	1,908%	65 131
ATBSUB17/A_7A_15/03		15 000	1 200 000	1 263 598	2,263%	63 598
ATBSUB17/A_7A_15/03		1 000	80 000	84 240	0,151%	4 240
ATL2018-1_7A_8,5%_170718		5 000	400 000	412 519	0,739%	12 519
ATTIJ_BANK_2017_SUB_5A_31/05		20 000	400 000	413 949	0,742%	13 949
ATTIJ_LEAS_2018-01_5A_8,2%_15/06		2 000	80 000	82 876	0,148%	2 876
BH09/B_15A_31/12		5 000	115 000	115 013	0,206%	13
BHSUB2015_7,5%_7A		300	5 910	6 178	0,011%	268
BHSUB2015_7,5%_7A		1 800	35 640	37 138	0,067%	1 498
BHSUB2015_7,5%_7A		6 000	120 000	124 281	0,223%	4 281
BHSUB2015_7,5%_7A		3 500	70 000	72 497	0,130%	2 497
BHSUB2021-2_9,1%_7A_C		10 000	1 000 000	1 014 759	1,818%	14 759

Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif net	Intérêts courus/+ou-V potentiel
CIL 2018/1_5A_10,6%_17/01		1 500	90 000	97 297	0,174%	7 297
EMP NAT 2014/C_10A_6,35%		32	1 146	1 188	0,002%	42
EMP_NAT2021/B_5A_8,8%		10 000	1 000 000	1 035 489	1,855%	35 489
HL 2015-01 7A-7,85%		2 000	40 000	41 693	0,075%	1 693
HL 2015-01 7A-7,85%		2 000	40 000	41 693	0,075%	1 693
HL 2018-01 5A-8,3%		2 000	80 000	83 173	0,149%	3 173
STB08/2_16A_18/02		10 000	250 000	261 290	0,468%	11 290
STBSUB19_7A_29/11		5 000	500 000	504 159	0,903%	4 159
STBSUB2020_1_7A_16/4		5 000	500 000	531 342	0,952%	31 342
TLSUB_2018_TMM+3%_7A_17/01		4 600	460 000	498 706	0,893%	38 706
UIB09/1_15A_17/07		38 000	758 480	773 841	1,386%	15 361
UIB09/1_20A_17/07		3 000	120 000	122 585	0,220%	2 585
UIB09/1_20A_17/07C		2 700	108 000	110 326	0,198%	2 326
UIB2011-1_20A_26082011		5 600	278 600	283 598	0,508%	4 998
UIBSUB2016_7,4%_5A		3 000	58 800	63 487	0,114%	4 687
UIBSUB2016_7,5%_7A_060117		2 500	150 000	158 877	0,285%	8 877
Bons du trésor assimilables			23 870 794	24 765 922	44,363%	895 128
BTA 5,6 AOUT 2022		200	195 840	203 283	0,364%	7 443
BTA 5,6 AOUT 2022		300	292 560	304 859	0,546%	12 299
BTA 5,6 AOUT 2022		500	485 600	507 988	0,910%	22 388
BTA 5,6 AOUT 2022		200	192 120	203 075	0,364%	10 955
BTA 5,6 AOUT 2022		200	191 920	203 064	0,364%	11 144
BTA 5,6 AOUT 2022		200	191 720	203 053	0,364%	11 333
BTA 5,6 AOUT 2022		1 000	984 800	1 008 966	1,807%	24 166
BTA 6% AVRIL 2024		500	484 000	513 390	0,920%	29 390
BTA 6% AVRIL 2024		50	48 405	51 339	0,092%	2 934
BTA 6% JANVIER 2024		2 389	2 273 134	2 426 897	4,347%	153 763
BTA 6% JUIN 2023		100	95 950	101 555	0,182%	5 605
BTA 6% JUIN 2023		1 000	970 400	1 003 922	1,798%	33 522
BTA 6% OCTOBRE 2023		2 350	2 270 335	2 332 054	4,177%	61 719
BTA 6.3% MARS 2026		132	118 140	127 495	0,228%	9 355
BTA 6.3% OCT 2026		3 850	3 715 635	3 829 001	6,859%	113 366
BTA 6.6% MARS 2027		288	256 320	276 156	0,495%	19 836
BTA 6.7% AVRIL 2028		81	69 741	75 426	0,135%	5 685
BTA 6.9% MAI 2022 (15 ans)		150	154 515	155 573	0,279%	1 058
BTA 6% AVRIL 2023 (8 ans)		100	97 075	102 411	0,183%	5 336
BTA 6% AVRIL 2023 (8 ans)		386	376 118	392 117	0,702%	15 999
BTA 6% AVRIL 2023 (8 ans)		7 000	6 840 400	7 106 095	12,729%	265 695
BTA_6.3%_DÉCEMBRE 2023		1 000	965 000	972 324	1,742%	7 324
BTA_6.3%_DÉCEMBRE 2023		2 000	1 925 800	1 944 649	3,483%	18 849
BTA_6.5%_11 JUIN 2025		80	70 880	77 137	0,138%	6 257
BTA_6.5%_11 JUIN 2025		333	299 201	321 082	0,575%	21 881

Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif net	Intérêts courus/+ou-V potentiel
BTA_6.5%_11 JUIN 2025		335	305 185	323 011	0,579%	17 826
Titres OPCVM		20 074	2 482 608	2 625 227	4,703%	142 619
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV		2 823	300 012	296 638	0,531%	- 3 374
MCP SAFE FUND		880	103 119	114 603	0,205%	11 484
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE		12 489	1 655 482	1 787 339	3,202%	131 857
FCP Axis AAA		3 882	423 995	426 647	0,764%	2 652
TOTAL			36 364 998	37 783 597	67,681%	1 418 599
Pourcentage par rapport à l'actif					67,576%	

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours de l'exercice 2021 est le suivant :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus net	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 Décembre 2020	32 324 762	802 227	328 243	33 455 231	
Acquisitions de l'exercice					
Obligations	2 000 000			2 000 000	
Bons de Trésor Assimilables	20 736 898			20 736 898	
Titres OPCVM	3 171 166			3 171 166	
Remboursements et cessions de l'exercice					
Obligations	(2 815 582)			(2 815 582)	2 825
Bons de Trésor Assimilables	(15 834 679)			(15 834 679)	103 872
Titres OPCVM	(3 217 567)			(3 217 567)	(23 281)
Variation des plus ou moins-value latente			174 760	174 760	
Variation des intérêts courus		113 370		113 370	
Soldes au 31 Décembre 2021	36 364 998	915 597	503 003	37 783 597	83 416

4.1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique présente un solde de 6 981 393 dinars au 31 Décembre 2021, réparti comme suit :

Désignation	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif net	Intérêts courus
Certificats de dépôt					
CD_AB_1,5 MDT_30J_7,75%_28012022		1 492 300	1 493 070	2,67%	770
CD_ATB_0,5 MDT_20J_7,85%_19012022		498 263	498 437	0,89%	174
CD_BIAT_2 MDT_20J_7,25%_412022		1 993 581	1 999 037	3,58%	5 456
CD_BT_1 MDT_20J_7,25%_412022		996 791	999 518	1,79%	2 727
CD_ATB_0,5 MDT_20J_7,85%_20012022		498 263	498 350	0,89%	87
CD_ATB_1,5 MDT_30J_7,85%_28012022		1 492 201	1 492 981	2,67%	780
Total		6 971 399	6 981 393	12,51%	9 994
Pourcentage par rapport à l'actif				12,49%	

4.1.3. Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Au 31 Décembre 2021, le ratio susvisé s'élève à 19,81%.

4.1.4. Valeurs mobilières détenues détaillées par émetteur/garant

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 31 Décembre 2021 une valeur comptable de 44 764 990 DT, soit 80,06% du total actif. Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Émetteur/Garant	Portefeuille Titres			Placements monétaires	Total	% Actif
	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Certificats de dépôt		
ETAT	1 036 677	24			25	46,15%
AB	2 156 656			1 493 070	3	6,53%
BIAT				1 999 037	1	3,58%
ATB	1 347 838			2 489 768	3	6,86%
ATL	412 519					0,74%
ATTIJARI BANK	413 949					0,74%
ATTIJARI LEASING	82 876					0,15%
BH	1 369 866				1	2,45%
BT				999 518		1,79%
CIL	97 297					0,17%
HL	166 559					0,30%
MCP SAFE FUND						0,20%
FCP Axis AAA						0,76%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE			1		1	3,20%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV						0,53%
STB	1 296 791				1	2,32%

Émetteur/Garant	Portefeuille Titres			Placements monétaires	Total	% Actif
	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Certificats de dépôt		
TLF	498 706					0,89%
UIB	1 512 714				1	2,71%
Total	10 392 448	24	2	6 981 393	44	80,06%

4.1.5. Autres Actifs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 72 202 DT contre 115 445 DT au 31/12/2020 et se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Suspens état de rapprochement bancaire	6 706	6 706
Provisions sur suspens ERB	(6 706)	(6 706)
Autres débiteurs	33 187	69 552
Retenue à la source sur BTA	39 015	45 893
Total	72 202	115 445

4.1.6. Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 49 572 DT contre 54 237 DT au 31/12/2020 et se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Rémunération du dépositaire	6 000	6 000
Rémunération du gestionnaire	43 572	48 237
Total	49 572	54 237

4.1.7. Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 37 385 DT contre 32 067 DT au 31/12/2020 et se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Commissaire aux comptes	13 377	12 978
État retenue à la source	5 802	6 694
CMF	5 730	6 248
Jetons de présence	5 002	5 002
Publications	6 819	519
TCL	625	596
Autres créditeurs divers	30	30
Total	37 385	32 067

4.1.8. Capital social

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2021, se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31-12-2020</u>	
Montant	57 029 469
Nombre de titres	546 604
Nombre d'actionnaires	502
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	108 029 047
Nombre de titres émis	1 035 395
Nombre d'actionnaires nouveaux	159
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	(112 058 208)
Nombre de titres rachetés	1 074 022
Nombre d'actionnaires sortants	139
<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	174 760
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	83 416
Régularisation des sommes non distribuables	(46 164)
Frais de négociation de titres	-
<u>Capital au 31-12-2021</u>	
Montant	53 212 320
Nombre de titres	507 977
Nombre d'actionnaires	522

4.2. Notes explicatives de l'état de résultat

4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2021 au 31/12/2021 à 1 686 202 DT contre 1 351 288 DT pour la même période de l'exercice 2020 et se détaille comme suit :

	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Revenus des obligations et titres émis par le trésor		
Revenus des BTA	966 653	648 586
Revenus des obligations	650 366	699 178
Revenus des titres OPCVM		
Dividendes	69 183	3 524
Total	1 686 202	1 351 288

4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2021 au 31/12/2021 à 1 576 734 dinars contre 2 412 388 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Revenus des certificats de dépôt	149 109	302 211
Revenus des bons de trésor à court terme	16 427	31 453
Revenus compte courant rémunéré	171 316	213 304
Revenus des prises en pension	1 239 882	1 865 420
Total	1 576 734	2 412 388

4.2.3 Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2021 au 31/12/2021 à 514 535 dinars contre 559 838 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Rémunération du gestionnaire	508 585	553 872
Rémunération du dépositaire	5 950	5 966
Total	514 535	559 838

4.2.4 Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2021 au 31/12/2021 à 96 115 DT contre 91 527 DT pour la même période de l'exercice 2020 et se détaillent comme suit :

	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Rémunération du commissaire aux comptes	15 485	12 983
Redevances du CMF	56 509	61 541
TCL	6 566	7 158
Frais de publicité	12 176	4 465
Charges diverses	5 179	5 180
Contribution sociale de solidarité	200	200
Total	96 115	91 527

5. Rémunération du dépositaire et du gestionnaire :

5.1. Rémunération du dépositaire

La convention de dépôt établie entre SICAV Axis Trésorerie et l'ARAB TUNISIAN BANK prévoit une commission de dépôt fixée à 5 950 dinars TTC par an. Cette commission est versée annuellement par la SICAV.

5.2 Rémunération du gestionnaire

La convention de gestion établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et BMCE Capital Asset Management prévoit que la commission de gestion est calculée en application d'un taux de 0,9% TTC. Cette commission est versée mensuellement par la SICAV.

Le gestionnaire BMCE Capital Asset Management se réserve le droit de prélever une commission de gestion à un taux inférieur au taux prévu au niveau de la convention.

Le montant total de la commission de gestion est conforme à la convention et s'élève à 508 585 dinars TTC au titre de l'exercice 2021.

6. Données par action et ratios pertinents :

Données par action	2021	2020	2019	2018	2017
Revenus des placements	6,423	6,886	5,466	6,964	6,036
Charges de gestion des placements	(1,012)	(1,024)	(0,885)	(1,208)	(1,121)
Revenu net des placements	5,411	5,862	4,581	5,756	4,915
Autres charges	(0,189)	(0,167)	(0,176)	0,225	(0,443)
Résultat d'exploitation	5,222	5,695	4,405	5,531	4,472
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,077)	(0,283)	0,523	(1,030)	(0,580)
Sommes distribuables de l'exercice	5,145	5,411	4,928	4,502	3,893
+ ou - values réalisées sur cession de titres	0,164	0,250	0,092	(0,056)	0,165
Variation des + ou - values potentielles sur titres	0,344	0,308	0,154	0,131	(0,001)
Frais de négociation des titres	-	-	(0,002)	(0,005)	(0,005)
+ ou - values sur titres et frais de négociation	0,508	0,558	0,244	0,070	0,160
Résultat Net	5,730	6,253	4,649	5,600	4,632
Résultat non distribuable	0,508	0,558	0,244	0,070	0,160
Régularisation du résultat non distribuable	(0,091)	0,040	-	(0,016)	(0,017)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,417	0,598	0,244	0,054	0,143
Distribution des dividendes	5,411	4,926	4,502	3,892	3,972
Valeur Liquidative	109,897	109,746	108,662	108,015	107,352
Ratios de gestion des placements	2021	2020	2019	2018	2017
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,91%	0,91%	0,92%*	0,91%	0,91%
Autres charges / actif net moyen	0,17%	0,15%	0,18%*	0,17%	0,36%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,70%	5,06%	4,56%*	4,20%*	3,64%
Actif net moyen en DT	56 440 371	61 471 162	30 897 324	37 076 902	47 019 686

* Retraités pour les besoins de la comparaison

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2021

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « **SICAV Axis Trésorerie** », qui comprennent le bilan arrêté au 31 Décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **55.825.628** DT pour un capital de **53.212.320** DT et une valeur liquidative égale à **109,897** dinars par action.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 Décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction de la société.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la

lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction des responsables de la gouvernance dans l'établissement et la préparation des états financiers

La direction de la société est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de la société du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus,

quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ; et
- Nous communiquons à la direction notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

▪ Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction de la société.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié d'insuffisances importantes.

▪ Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction. Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

▪ Conformité des ratios prudentiels

Par référence à l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des organismes de placement collectif portant application de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à la vérification du respect par « SICAV Axis Trésorerie » des ratios prudentiels.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au gestionnaire.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des ratios prudentiels de « SICAV Axis Trésorerie » avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 31 mars 2022

Le Commissaire aux Comptes :

TUNISIE AUDIT & CONSEIL

Lamjed BEN MBAREK

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2021

En application des articles 200 nouveau et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous soumettons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos au 31 Décembre 2021.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées avec les sociétés du groupe et les parties liées

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informés de conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2021.

B. Conventions et opérations réalisées avec les sociétés du groupe et les parties liées durant les exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2021

La convention de gestion établie entre SICAV Axis Trésorerie et BMCE Capital Asset Management prévoit que la commission de gestion est calculée en application d'un taux de 0,9% TTC. Cette commission est versée mensuellement par la SICAV.

Le gestionnaire BMCE Capital Asset Management se réserve le droit de prélever une commission de gestion à un taux inférieur au taux prévu au niveau de la convention.

Le montant total de la commission de gestion est conforme à la convention et s'élève à 508 585 TTC au titre de l'exercice 2021.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les jetons de présence servis aux membres du Conseil d'Administration sont fixés par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 Mai 2021. Ils s'élèvent à 1 000 dinars nets par exercice pour les administrateurs présents

Les obligations et engagements de la société SICAV Axis Trésorerie envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 Décembre 2021, se présentent comme suit en dinars :

	Administrateurs	
	Charges 2021	Passif au 31/12/2021
Avantages à court terme (Jetons de présence)	5 001	5 002
Total	5 001	5 002

Tunis, le 31 mars 2022

Le Commissaire aux Comptes :

TUNISIE AUDIT & CONSEIL

Lamjed BEN MBAREK

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Société Immobilière et de Participations « SIMPAR »

Siège social : 14, rue Masmouda 1082 Tunis

La société immobilière et de participations « SIMPAR » publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 21 juin 2022. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mr Abderrazak GABSI (GEM) et Mr Anis SMAOUI (ICCA).

BILAN CONSOLIDÉ - ACTIFS

(Montants exprimés en dinars)

Notes 31 décembre 2021 31 décembre 2020

ACTIFS NON COURANTS

Actifs immobilisés	Immobilisations incorporelles	3	138 621	129 502
	Moins : amortissements		-128 879	-125 869
			<u>9 742</u>	<u>3 633</u>
	Immobilisations corporelles	3	7 936 841	7 797 767
	Moins : amortissements		-4 946 629	-4 693 590
			<u>2 990 212</u>	<u>3 104 177</u>
	Immobilisations financières	4	17 053 194	17 170 625
	Moins : provisions		-5 027 854	-4 549 354
			<u>12 025 340</u>	<u>12 621 271</u>
	Titres mis en équivalence	5	10 851 377	10 840 643
	Actifs d'impôt différé	6	2 244 716	2 290 809
	Total des actifs non courants		28 121 387	28 860 533
ACTIFS COURANTS	Stocks	7	172 815 815	179 735 530
	Moins : provisions		-799 512	-625 489
			<u>172 016 303</u>	<u>179 110 041</u>
	Clients et comptes rattachés	8	6 338 427	8 391 533
	Moins : provisions		-320 338	-364 617
			<u>6 018 089</u>	<u>8 026 916</u>
	Autres actifs courants	9	12 135 327	14 629 120
	Moins : provisions		-81 647	-76 934
			<u>12 053 680</u>	<u>14 552 186</u>
	Placements et autres actifs financiers	10	553 823	2 046 496
	Moins : provisions		-30 061	-30 061
			<u>523 762</u>	<u>2 016 435</u>
	Liquidités et équivalents de liquidités	11	7 868 385	5 121 292
	Total des actifs courants		198 480 219	208 826 870
	TOTAL DES ACTIFS		226 601 606	237 687 403

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers consolidés)

BILAN CONSOLIDÉ - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

Notes 31 décembre 2021 31 décembre 2020

CAPITAUX PROPRES	Capital social		5 500 000	5 500 000
	Avoirs du groupe		-499 650	-499 650
	Réserves consolidées		56 584 208	66 169 120
	Résultat consolidé		-8 961 870	-9 375 293
	Total des capitaux propres du groupe	12	52 622 688	61 794 177
	Intérêts minoritaires		7 771 853	10 179 322
	Total des capitaux propres		60 394 541	71 973 499
PASSIFS				
Passifs non courants	Emprunts	13	65 445 081	67 001 496
	Autres passifs financiers	14	1 851 457	1 919 008
	Provisions	15	3 587 382	3 232 878
	Total des passifs non courants		70 883 920	72 153 382
Passifs courants	Fournisseurs et comptes rattachés	16	11 145 339	9 968 707
	Autres passifs courants	17	13 952 514	9 049 616
	Emprunts et autres passifs financiers courants	18	65 670 160	69 918 804
	Concours bancaires	19	4 555 132	4 623 395
	Total des passifs courants		95 323 145	93 560 522
	Total des passifs		166 207 065	165 713 904
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		226 601 606	237 687 403

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers consolidés)

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT
(Montants exprimés en dinars)

Notes **Exercice clos le**
31 décembre 2021 **Exercice clos le**
31 décembre 2020

PRODUITS	Chiffre d'affaires immobilier	20	39 019 734	44 498 981
D'EXPLOITATION	Produits des participations	21	330 329	191 828
	Autres produits d'exploitation	22	213 160	269 974
	Total des produits d'exploitation		39 563 223	44 960 783
CHARGES	Variation des stocks de produits finis et des en-cours	23	7 014 436	16 276 356
D'EXPLOITATION	Achats de terrains		45 655	47 930
	Achats d'études et de prestations de services		549 932	330 990
	Achats de matériels, équipements et travaux		18 127 666	11 683 015
	Charges de personnel	24	8 227 748	7 149 121
	Dotations aux amortissements et aux provisions	25	1 365 099	1 410 588
	Autres charges d'exploitation	26	2 968 216	2 573 616
	Total des charges d'exploitation		38 298 752	39 471 616
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION		1 264 471	5 489 167
	Charges financières nettes	27	-12 805 445	-15 392 865
	Autres gains ordinaires		177 052	159 592
	Autres pertes ordinaires		-5 942	-47 010
	Résultat des activités ordinaires avant impôt		-11 369 864	-9 791 116
	Impôt sur les sociétés	28	-135 646	-2 077 952
	Éléments extraordinaires		-	-
	RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES		-11 505 510	-11 869 068
	Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		176 762	133 732
	RÉSULTAT NET DU GROUPE		-11 328 748	-11 735 336
	Part du groupe		-8 961 870	-9 375 293
	Intérêts minoritaires		-2 366 878	-2 360 043

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers consolidés)

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Résultat net		-8 961 870	-9 375 293
Part des minoritaires dans le résultat des sociétés consolidées		-2 366 878	-2 360 043
Élimination de la quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		-176 762	-133 732
• Ajustements pour :			
- Amortissements & provisions		1 281 304	1 403 681
• Variations des :			
- Stocks		6 919 714	16 620 419
- Clients		2 053 106	-2 224 395
- Autres actifs		4 107 991	4 446 858
- Fournisseurs et autres passifs		5 772 248	1 914 216
• Plus ou moins-values sur sortie d'immobilisations et autres produits de placements		165 315	396 659
Flux de trésorerie affectés aux (provenant des) activités d'exploitation		8 794 168	10 688 370
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		19 353	-
Décaissements pour acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-228 171	-342 758
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		529 103	1 248 341
Décaissements pour acquisition d'immobilisations financières		-409 379	-471 565
Flux de trésorerie affectés aux (provenant des) activités d'investissement		-89 094	434 018
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Dividendes et autres distributions		-19 543	-79 592
Encaissements provenant des emprunts		22 682 000	10 843 500
Remboursements d'emprunts		-28 474 401	-25 234 359
Fonds social (variation)		-77 773	-173 201
Flux de trésorerie affectés aux (provenant des) activités de financement		-5 889 717	-14 643 652
Incidence de la variation du périmètre de consolidation		-	178 745
VARIATION DE TRÉSORERIE		2 815 357	-3 342 519
Trésorerie au début de l'exercice		497 896	3 840 415
Trésorerie à la clôture de l'exercice	11 & 19	3 313 253	497 896

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers consolidés)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RELATIFS À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La Société Immobilière et de Participations (SIMPAR), Société Mère, a le statut juridique d'une société anonyme ; elle exerce ses activités dans les domaines de la promotion immobilière et de la prise de participations. Son siège social est au 15, Rue Masmouda - Mutuelle ville - Tunis.

La SIMPAR est le premier promoteur immobilier en Tunisie dont les actions sont cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

La structure du capital social de la SIMPAR se présente comme suit au 31 décembre 2021 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en DT	% d'intérêt
Banque Nationale Agricole (BNA)	332 951	1 664 755	30,27%
Groupe des Assurances de Tunisie	293 779	1 468 895	26,71%
CTAMA	116 349	581 745	10,58%
Société ZIED SARL	112 281	561 405	10,21%
SOIVM SICAF	56 243	281 215	5,11%
SICAR INVEST	44 074	220 370	4,01%
AFRIQUE AUTOS	29 372	146 860	2,67%
Autres actionnaires	114 951	574 755	10,45%
Total	1 100 000	5 500 000	100%

NOTE N°2 : RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du Groupe SIMPAR sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité, et des normes comptables tunisiennes, dont notamment NCT35, NCT 36, NCT 37 et NCT 38 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 1^{er} décembre 2003.

Les principes et méthodes comptables spécifiques du Groupe SIMPAR sont les suivants :

1. Consolidation

a) Filiales

Les filiales correspondent aux entreprises dans lesquelles le Groupe possède, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote ou dans lesquelles il a le pouvoir d'exercer le contrôle des activités. Elles sont consolidées à compter de la date du transfert effectif du contrôle au Groupe et ne sont plus consolidées à compter de la date de leur cession.

Toutes les transactions intra-groupe ainsi que les soldes, pertes ou profits s'y rapportant sont éliminés.

Les méthodes comptables des filiales sont, le cas échéant, modifiées afin d'assurer une homogénéité avec celles du Groupe. Une présentation distincte est faite des intérêts minoritaires.

Les filiales sont consolidées par intégration globale (I.G.).

Sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche.

Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du Groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation. Tel est le cas des filiales en liquidation ou placées sous le contrôle d'un administrateur judiciaire. La valeur de la participation dans ces entités est reprise sous la rubrique « Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées ».

b) Entreprises associées

Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées par mise en équivalence (M.E.).

La comptabilisation par mise en équivalence implique la constatation, dans l'état du résultat du Groupe, de la quote-part dans les résultats de l'exercice des entreprises associées. Les participations du Groupe dans les entreprises associées sont comptabilisées au bilan pour un montant reflétant la part du Groupe dans l'actif net de chaque entreprise associée.

c) Entreprises sous contrôle conjoint

Il n'existe pas au sein du Groupe SIMPAR d'entreprises sous contrôle conjoint.

2. Actions propres et d'autocontrôle

Conformément aux dispositions de la norme comptable NCT 02 relative aux Capitaux propres :

- Les actions émises par la SIMPAR et rachetées dans l'optique de régulariser les cours ou encore celles qui sont détenues par les autres filiales du Groupe sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres dans la rubrique « Actions propres et d'autocontrôle » ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres dans la rubrique « Actions propres et d'autocontrôle » sous l'intitulé « Plus ou moins-values sur actions propres et d'autocontrôle » ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au niveau de la rubrique « Actions propres et d'autocontrôle » sous l'intitulé « Dividendes sur actions propres et d'autocontrôle ».

3. Transactions en monnaies étrangères

Le périmètre de consolidation n'inclut pas de filiales étrangères.

Les transactions en monnaies étrangères effectuées par les Sociétés du Groupe sont comptabilisées par application du taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Lorsque le règlement survient durant l'exercice au cours duquel la transaction a été conclue, la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte qui est pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice.

À la date de clôture, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Le gain ou la perte de change en résultant est également pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice.

4. Immobilisations incorporelles et corporelles

À leur date d'entrée dans le patrimoine des Sociétés du Groupe, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles et corporelles font l'objet d'un amortissement linéaire aux taux suivants :

- Logiciels	33,33%
- Bâtiments administratifs	5%
- Bâtiments de rapport	5%
- Matériel de transport	20%
- Agencements, Aménagements et Installations divers	10%
- Équipements de bureaux	20%
- Équipements informatiques	33,33%

5. Titres de participation (non consolidables)

Les titres de participation sont comptabilisés au coût, frais d'acquisition exclus. Ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entité émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée aux Sociétés du Groupe).

Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat.

6. Stocks

Pour les Sociétés de Promotion Immobilière, les stocks sont valorisés en utilisant les méthodes suivantes :

a) Terrains à bâtir ou à lotir

Les acquisitions de terrains à bâtir ou à lotir sont comptabilisées à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires directement engagés par les Sociétés du Groupe et des charges financières éventuellement encourues, à la date de clôture, suite à ces acquisitions.

b) Travaux en cours

Les travaux en cours afférents aux projets de promotion immobilière sont évalués à leur coût de production, y compris les charges financières générées par les emprunts bancaires finançant spécifiquement ces stocks, encourues à la date de clôture.

7. Provisions

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées lorsque les Sociétés du Groupe ont une obligation actuelle résultant d'événements passés.

Les Sociétés de Promotion Immobilière constituent annuellement une provision pour réparation et maintenance au titre des projets construits, et ce, pour la meilleure estimation des dépenses de réparation qui seront éventuellement engagées par ces sociétés sur les projets de promotion immobilière commercialisés et qui ne seront pas couvertes par les retenues de garantie opérées sur les facturations des entrepreneurs ou par les contrats d'assurance décennale (en tenant compte de la franchise).

8. Revenus

Le chiffre d'affaires des Sociétés de Promotion Immobilière est constitué par des cessions définitives matérialisées par des contrats de vente signés et ayant donné lieu à la liquidation intégrale du prix de vente, et par des cessions financées en partie par des crédits et dont l'accord de financement partiel est formellement notifié.

Les ventes réalisées par les autres Sociétés du Groupe sont constatées lors de la livraison des produits et après acceptation du client ou lorsque des services sont rendus, nettes des taxes collectées pour le compte du Trésor public et des réductions commerciales consenties, et après élimination des ventes à l'intérieur du Groupe.

9. Impôt sur les sociétés

Conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue entre l'impôt courant et l'impôt différé.

➤ *Impôt courant*

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur propres à chacune des Sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapporte le résultat.

➤ *Impôt différé*

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque des différences temporaires existent entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs bases fiscales.

Des passifs d'impôt différé sont reconnus pour toutes les différences temporaires taxables à l'exception :

- Des différences temporaires taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporaires taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont constatés pour toutes les différences temporaires déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporaires et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable (prévue par la norme comptable internationale IAS 12, *Impôts sur le résultat*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) par référence au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible, et les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

10. Informations relatives au périmètre de consolidation

Le Groupe SIMPAR englobe onze sociétés opérant en Tunisie dans les cinq domaines d'activité suivants :

- Promotion immobilière ;
- Prises de participations et placements boursiers ;
- Capital-risque ;
- Services informatiques ;
- Investissement touristique.

Les sociétés retenues dans le périmètre de consolidation, les pourcentages de contrôle et les pourcentages d'intérêt revenant au Groupe se présentent comme suit :

Société	% de contrôle	Nature du contrôle	Méthode de consolidation	% d'intérêt
SIMPAR	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration globale	97,04%
ESSOUKNA	69,63%	Contrôle exclusif	Intégration globale	67,58%
SOGEST	74,74%	Contrôle exclusif	Intégration globale	72,52%
SIVIA	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration globale	78,22%
EL MADINA	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration globale	80,76%
IMM. DES GEILLETTS	70,61%	Contrôle exclusif	Intégration globale	57,33%
ZIED SARL	98,58%	Contrôle exclusif	Intégration globale	70,99%
SOIVM SICAF	32,57%	Influence notable	Mise en équivalence	26,46%
T.I.S	42,00%	Influence notable	Mise en équivalence	36,82%
SODET SUD	31,60%	Influence notable	Mise en équivalence	25,40%
SICAR INVEST	27,03%	Influence notable	Mise en équivalence	22,87%

NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

	Solde au 31 décembre 2021	Solde au 31 décembre 2020
Immobilisations incorporelles :	9 742	3 633
- Logiciels	138 621	129 502
- Amortissements logiciels	-128 879	-125 869
Immobilisations corporelles :	2 990 212	3 104 177
Valeurs brutes :	7 936 841	7 797 767
- Terrains	1 636 086	1 636 086
- Matériel de transport	1 433 557	1 477 655
- Bâtiments administratifs	2 382 775	2 382 775
- Bâtiments de rapport	670 383	670 383
- Installations générales, agencements et aménagem. des constructions	227 700	227 700
- Installations générales, agencements et aménagements divers	687 611	573 424
- Equipements de bureaux	366 189	362 804
- Equipements informatiques	532 540	466 940
Moins : Amortissements	-4 946 629	-4 693 590
- Amortissements bâtiments administratifs	-1 673 810	-1 587 269
- Amortissements bâtiments de rapport	-670 383	-670 383
- Amortissements matériel de transport	-1 072 357	-968 299
- Amortissements AAI divers	-510 378	-484 381
- Amortissements équipements de bureaux	-347 134	-336 434
- Amortissements équipements informatiques	-444 867	-419 124
- Amortissements AAI des constructions	-227 700	-227 700
Total en DT	2 999 954	3 107 810

NOTE N°4 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Solde au 31 décembre 2021	Solde au 31 décembre 2020
Titres de participations (non consolidables)	15 121 780	15 320 783
Dépôts et cautionnements (versés)	1 101 143	1 118 360
Prêts au personnel	830 271	731 482
<i>Total brut en DT</i>	17 053 194	17 170 625
Moins : Provisions	-5 027 854	-4 549 354
- Provisions pour dépréciation des titres de participation	-1 146 035	-1 034 109
- Provisions pour dépréciation des participations en fonds gérés	-3 873 029	-3 506 455
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements	-1 750	-1 750
- Provisions pour dépréciation des prêts au personnel	-7 040	-7 040
<i>Total net en DT</i>	12 025 340	12 621 271

NOTE N°4-1 : TITRES DE PARTICIPATION (NON CONSOLIDABLES)

	Solde au 31 décembre 2021	Solde au 31 décembre 2020
Titres de participation - Fonds gérés	9 416 803	9 606 803
Titres de participation - SIMPAR	5 151 643	5 157 643
Titres de participation - ESSOUKNA	381 748	381 718
Autres titres de participation	171 586	174 619
<i>Total en DT</i>	15 121 780	15 320 783

NOTE N°5 : TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

Société apparentée	Actif Net au 31/12/2021	Ecart d'évaluation	Actif Net Corrigé au 31/12/2021	% d'intérêt	Part du Groupe	Ajustements de consolidation	TME au 31/12/2021
SODET SUD	5 968 476	12 318 087	18 286 563	25,40%	4 644 809	-	4 644 809
SOIVM SICAF	6 271 217	-	6 271 217	26,46%	1 659 528	-14 010	1 645 518
T.I.S	884 805	-	884 805	36,82%	325 783	-91 553	234 230
SICAR INVEST	18 935 754	-	18 935 754	22,85%	4 326 820	-	4 326 820
<i>Total en DT</i>	32 060 252	12 318 087	44 378 339	-	10 956 940	-105 563	10 851 377

L'écart d'évaluation a été calculé par référence au prix d'achat des actions SODET SUD par le Groupe (prise en compte d'une partie de la plus-value nette d'impôt dérogée par une expertise des terrains en stock, commandée par la BNA préalablement à l'achat des actions SODET SUD et dont les résultats sont confirmés par une autre expertise externe récemment effectuée).

NOTE N°6 : ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ

	Solde au 31 décembre 2021	Solde au 31 décembre 2020
AID provenant des provisions	751 335	669 012
AID provenant des retraitements de consolidation	-12 271	5 480
AID provenant des reports déficitaires	1 505 652	1 616 317
Total en DT	2 244 716	2 290 809

NOTE N°7 : STOCKS

	Solde au 31 décembre 2021	Solde au 31 décembre 2020
Terrains à bâtir	51 716 742	54 529 696
Travaux en cours	65 733 527	44 529 387
Travaux terminés	55 365 546	80 676 447
Total brut en DT	172 815 815	179 735 530
Moins : Provisions	-799 512	-625 489
- Provisions pour dépréciation des terrains à bâtir	-9 775	-9 775
- Provisions pour dépréciation des travaux terminés	-789 737	-615 714
Total net en DT	172 016 303	179 110 041

1) Les stocks de biens immobiliers se ventilent par société du Groupe comme suit au 31 décembre 2021 :

	SIMPAR	ESSOUKNA	SIVIA	EL MADINA	IMM. DES ŒILLETS	Total au 31/12/2021
Terrains à bâtir	29 735 787	9 184 087	6 794 677	3 013 545	2 988 647	51 716 743
Travaux en cours	9 345 038	28 163 095	12 590 438	15 634 956	-	65 733 527
Travaux terminés	15 708 153	12 599 998	8 980 014	9 666 138	8 411 243	55 365 546
Provisions pour dépréciations des terrains à bâtir	-9 775	-	-	-	-	-9 775
Provisions pour dépréciations des travaux terminés	-512 021	-97 031	-177 071	-	-3 615	-789 738
<i>Total en DT</i>	54 267 182	49 850 149	28 188 058	28 314 639	11 396 275	172 016 303

- 2) La valeur comptable des terrains à bâtir acquis par la filiale « Immobilière des Œillets » (et constituant sa réserve foncière) inclut les intérêts et autres charges supportés dans le cadre des emprunts bancaires contractés pour leur financement encourus au cours de la période de leur détention à des fins de construction et sans s'accompagner d'une véritable activité de développement modifiant la substance de ces biens immobiliers (engagement des études architecturales nécessaires à l'obtention du permis de bâtir), et ce, contrairement aux dispositions de la norme comptable NCT 13 relative aux *Charges d'emprunt*.

De même, le coût de production des stocks de travaux en cours inclut les coûts d'emprunt encourus par cette filiale pendant la période de détention des terrains et avant le commencement de l'exécution d'une véritable activité de développement au sens décrit dans le paragraphe précédent.

Les coûts d'emprunt cumulés comptabilisés en stock de terrains à bâtir préalablement au fait générateur de leur incorporation, s'élèvent au 31 décembre 2021 à 1 090 746 DT (dont 994 625 DT imputables aux exercices antérieurs). À la même date, et par référence au même fait générateur, les coûts d'emprunt encourus au titre du financement des terrains avant le commencement de l'exécution d'une véritable activité de développement et incorporés au coût de production des stocks de travaux terminés, s'élèvent à 645 092 DT (totalement imputables aux exercices antérieurs).

Notons qu'une partie des stocks des travaux terminés a été vendue au cours des exercices 2019, 2020 et 2021.

Il s'ensuit que les capitaux propres du Groupe (hors intérêts minoritaires) sont majorés d'un montant de 845 883 DT correspondant aux intérêts indument incorporés dans les stocks de terrains à bâtir et de travaux terminés non encore vendus au 31 décembre 2021, pondéré par le pourcentage d'intérêt du Groupe de 57,33% et par le taux d'impôt sur le résultat de 15%.

Cependant, la Direction considère que les justes valeurs des terrains à bâtir et des travaux terminés couvrent largement leurs coûts d'acquisition ou de production, y compris les charges d'emprunt incorporées.

NOTE N°8 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

	Solde au 31 décembre 2021	Solde au 31 décembre 2020
Clients acquéreurs	4 087 163	5 554 655
Clients - effets à recevoir	1 919 493	2 503 482
Clients locataires	31 771	33 396
Clients douteux et litigieux	300 000	300 000
<i>Total brut en DT</i>	6 338 427	8 391 533
Moins : Provisions	-320 338	-364 617
<i>Total net en DT</i>	6 018 089	8 026 916

NOTE N°9 : AUTRES ACTIFS COURANTS

	Solde au 31 décembre 2021	Solde au 31 décembre 2020
Fournisseurs - comptes débiteurs :	651 998	655 925
- Entrepreneurs, avances et acomptes	188 737	347 062
- Bureaux d'études, avances et acomptes	6 025	6 025
- Autres fournisseurs, avances et acomptes	457 236	302 838
Personnel - avances et acomptes	105 340	101 037
État - comptes débiteurs :	9 000 136	10 663 008
- Acomptes provisionnels	1 402 060	1 424 789
- Retenues à la source	545 363	517 806
- TVA déductible	1 715 066	1 718 783
- Crédit de TVA à reporter	5 337 647	7 001 630
Charges constatées d'avance	297 444	995 233
Produits à recevoir	590 733	413 536
Autres comptes débiteurs	1 489 676	1 800 381
<i>Total brut en DT</i>	12 135 327	14 629 120
Moins : Provisions	-81 647	-76 934
<i>Total net en DT</i>	12 053 680	14 552 186

NOTE N°10 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

	Solde au 31 décembre 2021	Solde au 31 décembre 2020
Titres de placement	8 198	8 198
Echéances à moins d'un an sur prêts au personnel	216 582	211 606
Placements liquides	322 242	1 823 938
Autres placements - actions	6 801	2 754
<i>Total brut en DT</i>	553 823	2 046 496
Moins : Provisions	-30 061	-30 061
<i>Total net en DT</i>	523 762	2 016 435

NOTE N°11 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

	Solde au 31 décembre 2021	Solde au 31 décembre 2020
Billets de trésorerie	1 500 000	1 515 000
Chèques à l'encaissement	2 214 711	984 718
Banques	4 151 719	2 620 195
Caisses	1 955	1 379
<i>Total en DT</i>	7 868 385	5 121 292

NOTE N°12 : CAPITAUX PROPRES

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Capital social	5 500 000	5 500 000
Avoirs du groupe	-499 650	-499 650
Réserves consolidées	56 584 208	66 169 120
Résultat consolidé (*)	-8 961 870	-9 375 293
Total en DT	52 622 688	61 794 177

(*) La contribution dans le résultat du Groupe de chaque société intégrée dans le périmètre de consolidation est la suivante :

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
<i>SIMPAR</i>	-2 944 340	-2 653 895
<i>ESSOUKNA</i>	-672 500	-125 559
<i>SIVIA</i>	-2 200 138	-2 973 361
<i>SOGEST</i>	-710 270	-564 774
<i>IMMOBILIÈRE DES ŒILLETS</i>	-892 189	-825 104
<i>EL MADINA</i>	-1 724 512	-2 371 168
<i>ZIED SARL</i>	5 251	4 791
<i>T.I.S</i>	-108 203	1 691
<i>SOIVIM SICAF</i>	47 940	-78 136
<i>SODET SUD</i>	-201 038	-180 610
<i>SICAR INVEST</i>	438 129	390 832
Total en DT	-8 961 870	-9 375 293

NOTE N°13 : EMPRUNTS

	Solde au 31 décembre 2021	Solde au 31 décembre 2020
Crédits bancaires assortis de garanties - BNA et BT - échéances à plus d'un an	65 367 952	66 888 094
Emprunts leasing - échéances à plus d'un an	77 129	113 402
<i>Total en DT</i>	65 445 081	67 001 496

NOTE N°14 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS

	Solde au 31 décembre 2021	Solde au 31 décembre 2020
Cautionnements reçus	35 853	35 556
Dépôts reçus pour lotissements	1 399 304	1 312 285
Dépôts reçus pour enregistrement d'actes	318 833	463 135
Dépôts reçus pour rédaction d'actes	232 792	208 085
Dépôts reçus pour frais de syndic	-135 325	-100 053
<i>Total en DT</i>	1 851 457	1 919 008

NOTE N°15 : PROVISIONS

	Solde au 31 décembre 2021	Solde au 31 décembre 2020
Provisions pour réparations et maintenance	159 459	302 735
Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	678 679	212 340
Provisions pour risques et charges	2 749 244	2 717 803
<i>Total en DT</i>	3 587 382	3 232 878

Le Groupement Immobilier (SIVIA, SIMPAR, ESSOUKNA, EL MADINA et Immobilière des Œillets) est actuellement en litige avec l'entreprise ECF qui réclame en justice diverses indemnisations pour empêchement des travaux de construction relatifs au Projet El Bosten III Soukra et pour augmentation des prix des matériaux de construction. Dans ce cadre, l'entreprise ECF a procédé à une opposition conservatoire (sur le titre foncier du projet immobilier) en date du 9 septembre 2016 visant le recouvrement d'un montant de 958 877 DT. Il s'ensuit que chaque société du Groupement Immobilier serait, éventuellement, appelée à payer sa quote-part s'élevant à 191 775 DT (20%). Une action en justice a été engagée par la SIVIA (chef de file) en vue d'enlever cette opposition conservatoire et de libérer le titre foncier afin de faciliter la vente des biens immobiliers restants.

Le 06 juillet 2017, un jugement du Tribunal de Première Instance de Tunis a été prononcé en faveur de l'entreprise ECF, condamnant le Groupement Immobilier à payer un montant de 939 535 DT. Ainsi, il est plus probable qu'improbable que chaque membre du Groupement sera tenu de payer sa quote-part s'élevant à 187 907 DT. De ce fait, des provisions pour litiges ont été comptabilisées lors de l'établissement des états financiers annuels desdites sociétés arrêtés au 31 décembre 2021, déduction faite des montants des retenues de garantie et de la caution bancaire (mise en jeu par la SIVIA) comptabilisés parmi les passifs courants.

Le 27 février 2019, la Cour d'Appel de Tunis a condamné le Groupement Immobilier à payer, en faveur de l'entreprise ECF, un montant supplémentaire de 539 206 DT (dont 391 999 DT au titre de la somme des retenues de garantie et 147 207 DT au titre des pénalités de retard calculées à partir de décembre 2014). De ce fait, chaque membre du Groupement a versé à la Trésorerie Générale de Tunisie sa quote-part s'élevant à 107 841 DT et qui a fait l'objet d'un ajustement à la hausse de la provision pour litige comptabilisée à ce titre.

Ainsi, les états financiers consolidés du Groupe SIMPAR arrêtés au 31 décembre 2021 renferment une provision pour litige, au titre de cette affaire, pour un montant de 1 167 863 DT.

NOTE N°16 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

	Solde au 31 décembre 2021	Solde au 31 décembre 2020
Entrepreneurs	1 399 289	2 222 487
Fournisseurs ordinaires	852 868	686 692
Fournisseurs, effets à payer	438 321	-
Architectes	47 831	88 284
Bureaux d'études	54 842	61 479
Entrepreneurs, retenues de garantie	6 343 635	5 628 471
Fournisseurs, factures non parvenues	2 008 553	1 281 294
Total en DT	11 145 339	9 968 707

NOTE N°17 : AUTRES PASSIFS COURANTS

	Solde au 31 décembre 2021	Solde au 31 décembre 2020
Clients - avances et acomptes reçus	7 708 005	2 918 347
Personnel - comptes créditeurs :	1 921 777	1 837 774
- Personnel, charges à payer	1 828 389	1 777 743
- Personnel, rémunérations dues	93 388	60 031
État - comptes créditeurs :	1 600 029	1 536 662
- Retenues à la source	358 561	268 945
- TVA à payer	158 173	282 140
- Impôt courant sur les sociétés	78 583	191 935
- Autres impôts et taxes à payer	1 004 712	793 642
Organismes sociaux :	1 191 144	968 424
- CNSS	770 653	570 585
- CNSS - régime complémentaire	41 025	46 106
- Assurance groupe	85 980	54 647
- Prêts CNSS (oppositions)	1 125	-
- Charges sociales à payer	292 361	297 086
Actionnaires - dividendes à payer	14 368	26 528
Charges à payer	1 124 892	990 838
Autres comptes créditeurs	280 056	716 959
Produits constatés d'avance	112 243	54 084
Total en DT	13 952 514	9 049 616

NOTE N°18 : EMPRUNTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS COURANTS

	Solde au 31 décembre 2021	Solde au 31 décembre 2020
Crédits bancaires à moins d'un an - BNA & BT	61 332 625	65 573 161
Emprunts leasing à moins d'un an	36 272	31 722
Intérêts courus	4 301 263	4 313 921
<i>Total en DT</i>	65 670 160	69 918 804

NOTE N°19 : CONCOURS BANCAIRES

	Solde au 31 décembre 2021	Solde au 31 décembre 2020
Découverts bancaires - BNA	4 555 132	4 623 395
<i>Total en DT</i>	4 555 132	4 623 395

NOTE N°20 : VENTES DE BIENS IMMOBILIERS

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Ventes de logements	37 270 258	43 729 646
Ventes de magasins et autres immeubles	1 483 111	463 750
Ventes de terrains lotis	266 365	305 585
<i>Total en DT</i>	39 019 734	44 498 981

Les ventes de biens immobiliers réalisées par le Groupe durant l'exercice 2021 se ventilent comme suit :

	SIMPAR	ESSOUKNA	SIVIA	EL MADINA	IMM. DES ŒILLETS	TOTAL
Ventes de logements	13 883 349	11 870 054	5 380 473	5 664 602	471 780	37 270 258
Ventes de terrains lotis	95 131	114 156	-	57 078	-	266 365
Ventes de magasins et autres immeubles	603 279	-	-	879 832	-	1 483 111
<i>Total en DT</i>	14 581 759	11 984 210	5 380 473	6 601 512	471 780	39 019 734

NOTE N°21 : PRODUITS DES PAPTICIPATIONS

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Produits des participations	218 614	30 859
Revenus des valeurs mobilières de placement	111 715	160 969
<i>Total en DT</i>	330 329	191 828

NOTE N°22 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Études et prestations de services	-	67 289
Produits divers d'exploitation	168 645	154 964
Loyers immobiliers	44 515	47 721
<i>Total en DT</i>	213 160	269 974

NOTE N°23 : VARIATIONS DES STOCKS

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Variation des stocks de terrains à bâtir	-2 907 675	-1 248 438
Variation des stocks de travaux en cours	21 204 140	-4 438 196
Variation des stocks de travaux terminés	-25 310 901	-10 589 722
<i>Total en DT</i>	-7 014 436	-16 276 356

NOTE N°24 : CHARGES DE PERSONNEL

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Salaires et compléments de salaires	6 401 140	5 577 018
Charges sociales légales	1 510 384	1 285 028
Autres charges de personnel	316 224	287 075
<i>Total en DT</i>	8 227 748	7 149 121

NOTE N°25 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	313 328	329 794
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	698 770	1 007 523
Dotations aux provisions pour risques et charges	795 507	522 817
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	5 616	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	60 898	-
Diverses reprises sur provisions	-509 020	-449 546
<i>Total en DT</i>	1 365 099	1 410 588

NOTE N°26 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Achats non stockés de matières et fournitures	174 924	155 690
Services extérieurs	448 275	460 777
Autres services extérieurs	1 454 140	1 102 462
Charges diverses ordinaires	506 494	506 380
Impôts, taxes et versements assimilés	384 383	348 307
<i>Total en DT</i>	2 968 216	2 573 616

NOTE N°27 : CHARGES FINANCIÈRES NETTES

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Charges financières liées à des projets immobiliers	9 518 622	13 974 598
Produits financiers	-56 009	-24 832
Charges financières hors projets immobiliers	3 342 832	1 443 099
<i>Total en DT</i>	12 805 445	15 392 865

NOTE N°28 : IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Charges d'impôt courant (Impôt sur les Sociétés)	-89 553	-231 816
Charges / Produits d'impôt différé (*)	-46 093	-1 846 136
Total en DT	-135 646	-2 077 952

(*) Les produits d'impôt différé sont constitués d'économies d'impôt futures à réaliser par le Groupe au titre des provisions non admises en déduction et des pertes fiscales reportables (y compris les amortissements différés). La charge d'impôt différé de l'exercice 2021 correspond à la variation à la baisse du montant des actifs d'impôt différé au bilan consolidé.

Notons que plusieurs filiales de la SIMPAR (SIVIA, EL MADINA, IMMOBILIÈRE DES ŒILLETTS et SOGEST) affichent des pertes récurrentes et sont devenues structurellement déficitaires, ce qui remet en cause leur capacité de réaliser des bénéfices futurs suffisants sur lesquels pourront s'imputer les pertes fiscales reportables au 31 décembre 2021 (en l'absence de plans de développement et de restructuration financière et de business plans à moyen terme mis en oeuvre et dont les prévisions financières sont confirmées par les faits). Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé, au 31 décembre 2021, au titre des pertes fiscalement reportables réalisées par ces sociétés du groupe à l'historique déficitaire.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021**

*MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE
ET DE PARTICIPATIONS (SIMPAN),*

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société Immobilière et de Participations - SIMPAR - et de ses filiales (le « Groupe »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2021, l'état consolidé du résultat et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs (hors intérêts minoritaires) de 52.622.688 DT, y compris le résultat déficitaire consolidé s'élevant à (8.961.870) DT.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Évaluation des titres de participation non consolidables

a) Risques identifiés

Les titres de participation directe ou à travers les fonds gérés (par SICAR INVEST), figurant au bilan consolidé au 31 décembre 2021 pour un montant net de 10.093.926 DT, représentent l'un des postes les plus importants de ce bilan (se référer à la Note 4 des états financiers consolidés). Ils sont évalués à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'usage, telle que définie par la norme comptable NCT 07 relative aux Placements.

Comme indiqué dans la Note 2 des états financiers consolidés, la valeur d'usage est estimée par la Direction sur la base de la valeur des capitaux propres à la clôture de l'exercice des entités concernées, de leur niveau de rentabilité et de leurs prévisions d'activité. Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée en prenant également en considération le cours moyen de bourse du dernier mois.

Les impayés relatifs aux contrats de portage liés à plusieurs titres de participation à travers les fonds gérés ont connu une augmentation significative au cours des derniers exercices. En outre, les derniers états financiers audités des entités concernées, disponibles chez SICAR INVEST, font apparaître que les quotes-parts de capitaux propres sont insuffisantes pour couvrir les coûts d'acquisition de ces titres de participation.

Pour l'évaluation des provisions pour dépréciation des titres de participation à travers les fonds gérés, la Direction s'est appuyée essentiellement sur les informations communiquées par SICAR INVEST sur les situations financières des entités concernées (en se référant notamment aux derniers états financiers audités). En outre, elle a pris en compte les garanties régulièrement constituées et justifiées par SICAR INVEST ainsi que les autres informations pertinentes communiquées aux sociétés du Groupe par cette dernière.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'usage des titres de participation directe ou à travers les fonds gérés, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- Vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminées par la Direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés ;
- Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités concernées qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- Vérifier que les garanties prises en compte pour le calcul des provisions pour dépréciation des titres de participation à travers les fonds gérés sont admises et convenablement documentées (contrat d'assurance, contrat d'hypothèque, etc.), et sont déduites des montants des pertes potentielles encourues par le Groupe pour leur juste valeur ;
Vérifier les cours de bourse utilisés.

2) Caractère recouvrable des actifs d'impôt différé

a) Risques identifiés

Un montant de 2.244.716 DT est comptabilisé dans le bilan consolidé au 31 décembre 2021 au titre des actifs d'impôt différé. Comme le montre la Note 6 des états financiers consolidés, ce solde provient essentiellement de différences temporaires déductibles sous forme de provisions non admises en déduction et de pertes fiscales reportables affichées par la SIMPAR et certaines de ses filiales (y compris les amortissements différés).

Nous avons identifié ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de l'incertitude relative au caractère recouvrable des actifs d'impôt différé et du jugement exercé par la Direction à cet égard. Le caractère recouvrable des actifs d'impôt différé repose notamment sur la capacité de la SIMPAR et ses filiales concernées de disposer de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporaires déductibles et ces pertes fiscales reportables pourront être imputées.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

En l'absence de différences temporaires imposables relatives à la société du Groupe concernée par les différences temporaires déductibles et/ou les pertes fiscales reportables, les actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour autant qu'il est probable que cette société dégagera des bénéfices imposables suffisants dans les exercices au cours desquels ces différences temporaires déductibles ou ces pertes fiscales reportables se résorberont, ou que cette société a des opportunités de planification fiscale grâce auxquelles elle générera des bénéfices imposables au cours des exercices appropriés.

Nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Vérifier que la méthodologie retenue par la Direction pour identifier et évaluer les différences temporaires déductibles, les pertes fiscales reportables (y compris les amortissements différés) et les actifs d'impôt différé correspondants est appropriée ;
- S'assurer que les règles fiscales (taux d'imposition, période de déduction, etc.) applicables dans les circonstances sont comprises et respectées par la Direction ;
- Apprécier la capacité de la société du Groupe concernée par les différences temporaires déductibles et/ou les pertes fiscales reportables à dégager des bénéfices imposables futurs permettant de les résorber.

À cet effet, et pour chaque société du Groupe concernée, nous avons examiné la fiabilité du processus d'établissement des prévisions financières à moyen terme, comparé les projections de résultats des exercices antérieurs avec les performances financières réelles correspondantes et vérifié que les bénéfices attendus sur les exercices à venir sont suffisants pour absorber, dans la période appropriée, les différences temporaires déductibles et/ou les pertes fiscales reportables sources des actifs d'impôt différé ;

- S'assurer que les opportunités de planification fiscale offertes à chaque société du Groupe concernée (telle que la cession d'un actif pour un prix supérieur à sa valeur comptable) sont réalisables et pourront générer, en cas de besoin, un bénéfice imposable dans la période appropriée.

3) Évaluation des stocks de biens immobiliers

a) Risques identifiés

Les stocks de biens immobiliers (terrains, travaux en cours et travaux terminés) figurent au bilan consolidé au 31 décembre 2021 pour un montant net de 172.016.303 DT et représentent le poste le plus important de cet état de la situation financière (environ 76% du total des actifs). Ils proviennent entièrement de la SIMPAR (société mère) et ses filiales immobilières (ESSOUKNA, SIVIA, EL MADINA et Immobilières des Œillets).

Comme indiqué dans la Note 2 des états financiers consolidés, ils sont comptabilisés à leur coût spécifique (d'acquisition ou de production), tel que déterminé par la comptabilité de gestion, ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure.

Le coût de production de chaque projet de promotion immobilière (ou de lotissement) inclut les coûts directement encourus pour l'acquisition et l'aménagement des terrains, la conception des plans d'architecture et l'obtention des autorisations de bâtir ainsi que les coûts de construction et d'équipement des locaux à usage de commerce ou d'habitation, à l'exclusion des frais commerciaux et des frais d'administration générale. Ce coût de production est augmenté des coûts des emprunts spécifiques contractés pour son financement, encourus depuis le commencement des travaux d'aménagement ou de construction des biens immobiliers destinés à la vente jusqu'à l'obtention du procès-verbal de récolement.

Les coûts d'entrée des biens immobiliers en stocks sont donc déterminés par projet de promotion immobilière (ou de lotissement), déduction faite des coûts de production des lots de terrains ou des locaux à usage de commerce ou d'habitation vendus et pour lesquels le contrôle a été transféré aux acquéreurs, en se basant sur les données de la comptabilité de gestion ainsi que les surfaces et autres informations pertinentes indiquées dans le procès-verbal de récolement.

Pour les projets de promotion immobilière (ou de lotissement) entamés et non encore achevés et les terrains acquis et non encore développés depuis une longue période, accumulant les coûts des emprunts spécifiques incorporés, ainsi que les locaux à usage de commerce ou d'habitation accusant une mévente, la Direction leur détermine à la clôture de l'exercice une valeur nette de réalisation en se fondant sur les prix de vente nets pratiqués, en tenant compte des réductions commerciales et des coûts restant à encourir, ainsi que les perspectives d'écoulement compte tenu des prix offerts sur le marché de l'immobilier pour des terrains ou des locaux similaires situés dans le même endroit.

Il existe donc un risque que la valeur nette de réalisation soit inférieure au coût d'entrée pour certains biens immobiliers et, en conséquence, un risque de surévaluation des stocks, que nous avons considéré comme un point clé de l'audit au même titre que le risque d'une fausse évaluation des stocks suite à des erreurs ou des omissions commises lors de la détermination des surfaces non encore vendues et/ou des montants des charges composant leurs coûts d'entrée, y compris les coûts d'emprunt incorporés et la TVA non récupérable.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Nos travaux d'audit ont consisté à vérifier que les méthodes d'évaluation des coûts d'entrée en stock des biens immobiliers sont conformes aux prescriptions de la norme comptable NCT 04 relatives aux Stocks, et à apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valeur nette de réalisation et identifier les biens immobiliers (terrains et locaux) qui doivent être comptabilisés à cette valeur.

Nous avons :

- Pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour la gestion physique et comptable des stocks de biens immobiliers destinés à la vente et pour l'identification des projets de promotion immobilière (ou de lotissement) accusant une longue période de réalisation ou de commercialisation (ou une mévente) ;
- Assisté aux inventaires physiques des différents stocks de biens immobiliers de la société mère SIMPAR et de ses filiales les plus importantes ESSOUKNA et SIVIA, et vérifié la fiabilité des surfaces non encore vendues à la date de clôture ;
- Consulté les rapports des commissaires aux comptes des filiales pour voir leurs conclusions d'audit relatives aux stocks de biens immobiliers ;
- Vérifié que les conditions d'incorporation des coûts d'emprunt aux coûts des terrains ou des projets de promotion immobilière (ou de lotissement) sont respectés ;
- Vérifié que le montant de la TVA sur les stocks de biens immobiliers destinés à l'habitation et n'ayant pas fait l'objet de contrats ou de promesses de vente jusqu'au 31 décembre 2017, devenu récupérable en application des dispositions de l'article 79 de la loi n° 2018-56 du 27 décembre 2018 portant loi de finances pour l'année 2019, relatives à la clarification de la fiscalité du secteur de la promotion immobilière, a été déterminé de manière fiable et traité correctement sur le plan comptable ;
- Vérifié que les coûts d'acquisition ou de production des biens immobiliers (y compris les coûts d'emprunt incorporés et la TVA non récupérable) sont couverts par les valeurs nettes de réalisation correspondantes et, dans le cas contraire, les provisions pour dépréciation nécessaires sont comptabilisées.

Rapport de gestion relatif au Groupe

La responsabilité du rapport de gestion relatif au Groupe incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion relatif au Groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions des articles 266 et 471 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion relatif au Groupe, et ce, par référence aux états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion relatif au Groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion relatif au Groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion relatif au Groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car

la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité des systèmes de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne de la SIMPAR et de ses filiales. À cet effet, nous avons consulté les rapports des commissaires aux comptes des sociétés appartenant au Groupe. Nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans les systèmes de contrôle interne de la SIMPAR et de ses filiales susceptibles d'impacter la fiabilité des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Tunis, le 17 mai 2022

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT - GEM

Abderrazak GABSI, Associé

P/ ICCA

Anis SMAOUI, Associé

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME »

Siège Social : Zone Industrielle 8030-Grombalia

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils vont être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 25 mai 2022. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes Mr Khaled MNIF.

Bilan Consolidé
Arrêté au 31-12-2021
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Actifs	Notes	31/12/2021	31/12/2020
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		6 884 221	6 503 812
moins : amort immob incorporelles		(2 529 253)	(2 133 216)
	1.1	4 354 968	4 370 596
Ecart d'acquisition		1 930 587	1 930 587
moins: amort Ecart d'acqui.		(1 930 587)	(1 930 587)
	1.2	0	(0)
Immobilisations corporelles		43 538 400	43 543 489
moins : amort immob corporelles		(32 707 786)	(32 069 886)
	1.3	10 830 614	11 473 603
Immobilisations financières	1.4	960 896	507 115
moins : provisions immob financières		(295 910)	(294 710)
		664 987	212 406
Autres actifs non courants	1.4	38 199	78 358
Total des actifs non courants	1	15 888 767	16 134 962
ACTIFS COURANTS	2		
Stocks		22 995 100	18 060 350
moins: provisions sur stocks		(1 557 934)	(1 470 715)
	2.1	21 437 166	16 589 635
Clients et comptes rattachés		22 542 724	24 689 756
moins: provisions sur clients		(4 560 903)	(4 242 402)
	2.2	17 981 821	20 447 354
Autres actifs courants		4 506 125	6 701 174
moins: provisions sur AAC		(693 888)	(720 811)
	2.3	3 812 237	5 980 363
Placements et autres actifs financiers		214 927	224 421
moins: provisions sur les placements		(6 593)	(6 593)
	2.4	208 334	217 828
Liquidités et équivalent de liquidités	2.5	3 776 412	5 860 562
Total des actifs courants		47 215 970	49 095 741
TOTAL DES ACTIFS		63 104 737	65 230 703

Groi
Bilan Consolidé
Arrêté au 31-12-2021
(Exprimé en Dinar Tunisien)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	Notes	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES	3		
Capital social	3.1	15 444 000	14 040 000
Réserves consolidées		10 627 760	12 495 000
Ecart de conversion		2 151	-
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		26 073 911	26 535 000
Résultat consolidé - Part du Groupe		4 110 684	1 676 521
Total des capitaux propres après résultat consolidé		30 184 594	28 211 521
Intérêt des minoritaires		95 706	97 791
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS	4		
Crédit à moyen et long terme	4.1	4 208 486	1 619 054
Provisions pour risques et charges	4.2	233 523	240 971
Total des passifs non courants		4 442 010	1 860 025
PASSIFS COURANTS	5		
Fournisseurs et comptes rattachés	5.1	11 625 800	10 746 426
Autres passifs courants	5.2	4 317 446	7 467 734
Concours bancaires et autres passifs financiers	5.3	12 439 180	16 847 205
Total des passifs courants		28 382 427	35 061 366
Total des passifs		32 824 436	36 921 391
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		63 104 737	65 230 703

Gr
Etat de résultat consolidé
Arrêté au 31-12-2021
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Revenus	6	64 349 787	53 474 669
Production immobilisée		181 966	408 619
Autres produits d'exploitation		70 373	69 695
Produits d'exploitation		64 602 126	53 952 982
Variation de stock des PF et des encours		2 840 593	(4 795 741)
Achats d'approvisionnements consommés	7	(44 236 414)	(29 296 944)
Charges de personnel	8	(10 435 042)	(9 491 802)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(2 962 965)	(2 678 324)
Autres charges d'exploitation	9	(4 341 269)	(3 605 334)
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 467 029	4 084 837
Charges financières nettes	10	(2 103 836)	(2 277 081)
Produits des placements		21 343	8 023
Autres gains ordinaires		1 523 379	370 153
Autres pertes ordinaires		(71 468)	(137 448)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		4 836 447	2 048 484
Impôt sur les bénéfices		(833 671)	(633 443)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPÔT		4 002 776	1 415 041
Eléments extraordinaires (Gains/Pertes)			
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		4 002 776	1 415 041
Effets des modifications comptables (net d'impôts)		-	-
RESULTAT APRES MODIFICATION COMPTABLE		4 002 776	1 415 041
Résultat du Groupe		4 110 684	1 676 521
Résultat Hors Groupe		(107 907)	(261 480)

Etat de flux de trésorerie consolidé
Arrêté au 31-12-2021
(Exprimé en Dinar Tunisien)

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE	Notes	31/12/2021	31/12/2020
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u>			
Résultat net		4 002 776	1 415 041
Ajustements pour :			
Amortissements et provisions		2 824 551	2 397 645
Variation des:			
- stocks	-	5 111 803	4 172 455
- créances		2 459 505	- 1 598 232
- autres actifs		669 344	- 532 098
- fournisseurs et autres dettes	-	1 355 009	781 349
- Résorption subvention d'investissement	-	22 443	- 22 870
- Charges financières nettes		148 738	121 269
- Plus ou moins values de cession	-	1 523 590	11 214
- Charges nettes sur apurement de titres de participation		128 140	-
FLUX PROVENANT DE L'EXPLOITATION	11.1	2 220 208	6 723 345
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT</u>			
Décaissement /acquisit° d'immob°. corporelles et incorp	-	2 256 935	- 2 426 967
Encaissement /cession d'immob°. corporelles et incorp		1 548 618	193 000
Encaissements / acquisitions d'immobilisations financières	-	10 000	94 023
Décaissements / acquisitions d'immobilisations financières	-	592 642	- 57 197
Décaissement /acquisit° d'autres actifs non courants	-	37 936	- 38 724
Encaissements / autres valeurs immobilisées		10 085	31 642
Décaissements / autres valeurs immobilisées	-	19 450	- 60 300
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES A L'INVESTISSEMENT	11.2	- 1 358 261	- 2 264 523
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Variation/ capitaux propres	-	87 021	384 649
Subvention d'investissements		4 324	-
Var Enc/ Remb.d'emprunts (Crédits de gestion,CT)	-	3 532 851	- 975 481
Variations des emprunts (MT)		3 513 574	- 542 062
Dividendes et autres distributions	-	1 884 628	- 2 199 971
Constitution de société		-	-
Augmentation du capital		-	-
FLUX AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	11.3	- 1 986 602	- 3 332 865
VARIATION DE TRESORERIE			
		- 1 124 655	1 125 957
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE			
		- 1 197 483	- 2 323 440
TRESORERIE A LA FIN DE L'EXERCICE			
		- 2 322 138	- 1 197 483

1-PRESENTATION DU GROUPE DE LA SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES "SIAME"

Le groupe de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » est composé de 9 sociétés, « SIAME » comprise. Le groupe est constitué principalement par les filiales, exerçant dans la même branche d'activité de distribution et de sous-traitance du matériel électrique et d'autres activités de services liés.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

2.1- PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers consolidés du groupe de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » sont élaborés à partir des comptes individuels des sociétés incluses dans le périmètre. Ceux-ci sont arrêtés et présentés conformément à la législation en vigueur, notamment les principes comptables relatifs à la consolidation des états financiers et au Système Comptable des Entreprises.

Ils tiennent compte des concepts fondamentaux et des conventions comptables définis par :

- Le décret 96-2459 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- Les normes comptables de consolidation (normes 35 à 37) ;
- La norme relative aux regroupements d'entreprises (norme 38).

2.2- METHODE D'EVALUATION

- LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées dans le patrimoine des sociétés du groupe à la date de leur acquisition et figurent pour leur coût historique hors taxes récupérables.

Les logiciels ont été amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur 3 ans.

- ECART D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition est l'écart de valeur constaté entre le coût d'acquisition des titres d'une société consolidée et la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis à la date de l'opération. Il est amorti sur une période de 5 ans.

- LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont enregistrées dans le patrimoine des sociétés du groupe à la date de leur acquisition et figurent pour leur coût historique hors taxes récupérables.

Les immobilisations corporelles comptabilisées selon le modèle de réévaluation chez certaines filiales conformément à la nouvelle NCT 05 ont été retraitées pour se conformer au modèle du coût historique adopté par le groupe.

Ces biens ont été amortis selon la méthode linéaire.

- LE PORTEFEUILLE DES TITRES

Les titres composant le portefeuille du groupe sont enregistrés à leur coût historique. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur historique. La valeur d'inventaire est, normalement, calculée par référence :

- A la quote-part des capitaux propres, ajustée le cas échéant, d'éléments non-inscrits en comptabilité, pour les titres non cotés à la BVMT ;
- Au cours boursiers moyens du mois de décembre 2021, pour les titres cotés à la BVMT.

- LES STOCKS ET ENCOURS

Pour la valorisation de ses stocks, le groupe utilise la méthode du coût moyen pondéré ; la marge intra-groupe étant éliminée pour les besoins de la consolidation.

- PRISE EN COMPTE DES REVENUS

Les revenus quelle que soit l'activité qui les génère, sont pris en compte à la livraison. Le chiffre d'affaires consolidé est exprimé hors TVA après élimination des opérations intra-groupe.

- CONVERSION DES DETTES ET CREANCES EN DEVISE

Les dettes et créances libellées en monnaies étrangères sont converties en utilisant le taux de change en vigueur au 31 décembre 2021. La différence est passée en résultat de l'exercice.

3- PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Les principes et le périmètre de la consolidation ont été déterminés conformément à la loi 2001-117 du 06 décembre 2001, complétant le code des sociétés commerciales et relative aux groupes de sociétés et en application des normes comptables tunisiennes de consolidation sus précisées.

3.1- PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation est formé de toutes les entreprises sur lesquelles la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » exerce directement ou indirectement par le biais de ses filiales un contrôle exclusif ainsi que les entreprises sur lesquelles la société exerce une influence notable.

3.2- METHODES DE CONSOLIDATION

* INTEGRATION GLOBALE

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres, chacun des éléments d'actifs et de passifs de chaque filiale, en dégagant la part des intérêts minoritaires tant dans les capitaux propres que dans le résultat. Elle est appliquée pour les entreprises du groupe qui sont contrôlées de manière exclusive.

* INTEGRATION PROPORTIONNELLE

C'est une méthode de comptabilisation et de présentation selon laquelle la quote-part d'un co-entrepreneur dans chacun des actifs, passifs, produits et charges de l'entité contrôlée conjointement est regroupée, ligne par ligne, avec les éléments similaires dans les états financiers consolidés du co-entrepreneur ou est présentée sous des postes distincts dans les états financiers consolidés du co-entrepreneur.

Un co-entrepreneur est un participant à une co-entreprise qui exerce un contrôle conjoint.

* LA MISE EN EQUIVALENCE

Les sociétés dans lesquelles la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » exerce, directement ou indirectement, une influence notable, sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. La « SIAME » est présumée avoir une influence notable si elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

Cette méthode consiste à remplacer la valeur des titres figurant à l'actif du bilan de la « SIAME » et de ses filiales par la quote-part du Groupe dans les fonds propres et le résultat des sociétés mises en équivalence.

4- PRINCIPES DE CONSOLIDATION

4.1- RETRAITEMENTS ET ELIMINATIONS

Les comptes des filiales sont, si nécessaire, retraités selon les principes et les règles d'évaluation du groupe.

- Les créances, les emprunts et les prêts réciproques ainsi que les charges et produits réciproques sont éliminés.
- Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets sur le bilan, le hors bilan, ainsi que sur le résultat consolidé.
- Les dividendes intragroupes et les plus ou moins-values réalisées suite à la cession d'éléments d'actifs entre les sociétés du groupe sont éliminés.

4.2- INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère. De même, les intérêts minoritaires dans les capitaux propres des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la société mère.

Les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale. Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

4.3- TRAITEMENT DES ECARTS DE PREMIERE CONSOLIDATION

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

* L'ECART D'EVALUATION

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

* LE GOODWILL

Le goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur une durée d'utilité estimée. La durée ne doit pas dépasser 20 ans (§39 de la NCT n°38). Le goodwill négatif est comptabilisé en produit de l'exercice ou différé sur les exercices ultérieurs conformément au traitement préconisé par les paragraphes 54 à 59 de la NCT n°38.

4.4- TRAITEMENT DE L'IMPOT

La charge consolidée d'impôt comprend :

- L'impôt exigible des différentes filiales calculé conformément à la législation fiscale en vigueur au 31 décembre 2021 ;
- Les impôts différés provenant des décalages temporaires provenant des écarts entre les valeurs comptables et fiscales d'éléments du bilan consolidé.

La compensation se fait pour les impôts différés actifs et passifs au sein d'une même entité fiscale. L'entité fiscale correspond soit à l'entité elle-même en absence d'intégration fiscale, soit au groupe fiscalement intégré s'il existe. La règle de prudence consiste à ne pas constater les actifs d'impôts différés qui ne pourraient être effectivement utilisés dans l'avenir en réduction de la charge d'impôt globale.

Le Groupe a appliqué la méthode du report variable pour déterminer le montant des impôts différés. Tous les décalages ont été retenus, sans actualisation, quelle que soit la date de récupération ou d'exigibilité.

4.5- RESERVES CONSOLIDEES

Cette rubrique comprend les comptes de réserves de la « SIAME » et la quote-part dans les réserves des sociétés consolidées par intégration globale et des sociétés mises en équivalence. Cette quote-part est calculée sur la base du pourcentage d'intérêt.

4.6- RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Le résultat consolidé correspond au résultat de la société mère majoré de la contribution réelle, après retraitements de consolidation, des sociétés intégrées globalement et des sociétés mises en équivalence.

4.7- DATE DE CLÔTURE

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes arrêtés au 31 décembre pour l'ensemble des sociétés consolidées.

5- NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

5.1- DETERMINATION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

En application des dispositions de la loi n° 2001-117 du 06 décembre 2001 portant promulgation du code des sociétés commerciales et de la norme NCT n°35 § n°38, les sociétés retenues dans le périmètre de consolidation du groupe de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME », se présentent comme suit :

Raison Sociale	Pourcentage de contrôle		Type de contrôle		Pourcentage d'intérêt		Méthode de consolidation	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
SIAME	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Contrôle exclusif	100,00%	100,00%	IG	IG
SITEL	59,77%	59,77%	Contrôle exclusif	Contrôle exclusif	59,77%	59,77%	IG	IG
ELECTRICA	80,00%	80,00%	Contrôle exclusif	Contrôle exclusif	80,00%	80,00%	IG	IG
CONTACT	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Contrôle exclusif	100,00%	100,00%	IG	IG
SIAME INTERNATIONAL	99,99%	99,99%	Contrôle exclusif	Contrôle exclusif	99,99%	99,99%	IG	IG
TOUTALU	89,28%	81,47%	Contrôle exclusif	Contrôle exclusif	89,28%	81,43%	IG	IG
IAT	50,00%	50,00%	Contrôle exclusif	Contrôle exclusif	50,00%	50,00%	IG	IG
MEDIKA-TECH	51,00%	51,00%	Contrôle exclusif	Contrôle exclusif	25,50%	25,50%	IG	IG
IAT EUROPE	95,00%	95,00%	Contrôle exclusif	Contrôle exclusif	47,50%	47,50%	IG	IG

Les sociétés constituant le groupe « SIAME » se présentent comme suit :

❖ SOCIETE MERE

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » est une société anonyme créée en date du 12 mai 1976 par la « STEG » dans le cadre de la loi 74/74.

L'activité de la société consiste à fabriquer et à commercialiser du matériel et de l'appareillage électrique (compteurs, disjoncteurs, tableaux, blocs de jonction...) et, généralement, le montage des pièces détachées pouvant constituer tout appareillage électrique ou électronique.

Jusqu'au mois de juin 1998, le capital de la « SIAME » était détenu à concurrence de 72 % par la Société Tunisienne d'Electricité et de Gaz « STEG ». Par décision de la C.A.R.E.P en date du 4 mai 1998, le bloc de contrôle de 51 % a été cédé à la Société Tunisienne d'Equipements « STEQ ».

Dans le cadre de sa privatisation, il a été convenu suivant la décision de la C.A.R.E.P du 06 mai 1999 de procéder à la vente de 20% du capital, soit 137 500 actions, au profit de la société AL MAL KUWAITI COMPANY K.S.C et de 23,1% du capital, soit 159 048 actions, par voie d'Offre Publique de Vente.

A compter du 1^{er} juin 1999, la valeur « SIAME » a été admise au premier marché de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis.

La dernière augmentation de capital de la « SIAME-SA » date de 2021 et a porté le capital social à la somme de 15 444 000 TND.

En réponse à une demande introduite, en date du 26 octobre 2009, par M. Mohamed Hédi BEN AYED agissant de concert avec des personnes physiques et morales, dans les conditions de l'article 6 nouveau de la loi n°94-17 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier et de l'article 166 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, le Conseil du Marché Financier, en application de l'article 6 nouveau susvisé, a autorisé l'opération d'acquisition de 7 505 357 actions, soit 53,46% du capital de la société. Le prix de cession est de 1,3 TND par action d'une valeur nominale de 1 TND.

❖ **SOCIETES FILIALES DE LA SIAME :**

Les sociétés sous contrôle exclusif de la société mère telles que définies par le code des sociétés commerciales et les normes comptables tunisiennes sont les suivantes :

- ***SOCIETE CONTACT***

Société à responsabilité limitée totalement exportatrice ayant un capital de 2 810 000 TND créée en 1998, exerçant dans le domaine de la sous-traitance industrielle notamment l'assemblage de divers types de connecteurs pour l'électronique et l'automobile pour des donneurs d'ordre étrangers.

- ***SOCIETE ELECTRICA***

Société à responsabilité limitée ayant un capital de 1 000 000 TND créée en 1999, dont l'objet social consiste à la commercialisation de matériel électrique et électronique complétant la gamme de la « SIAME ».

- ***SOCIETE SIAME INTERNATIONAL SARL***

Société de commerce international, ayant un capital de 150 000 TND. Elle a été créée en janvier 2009 pour subvenir aux besoins des clients du réseau commercial international de la SIAME en marchandises non produites par elle.

- ***SOCIETE SITEL***

Société anonyme, ayant un capital de 1 000 000 TND créée en 1985. Elle a pour activité l'étude et l'entreprise de tous travaux publics relatifs à la production, au transport et à l'utilisation de tous genres d'énergie en particulier l'énergie électrique et ses dérivés. L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 7 Décembre 2021 a décidé de réduire le capital de 800 000 TND pour résorption des pertes et de l'augmenter en numéraire de 1 200 000 TND. Cette augmentation de capital a été libérée en début de l'année 2022.

- ***SOCIETE TOUTALU***

Société anonyme, créée en janvier 2007, ayant un capital de 2 800 000 TND. Elle a pour activité la fonderie de pièces en aluminium et notamment celles des accessoires de lignes.

- ***SOCIETE I@T***

Société anonyme, créée en Mai 2017, ayant un capital de 800 000 TND. Elle exerce dans le domaine de Recherche et développement, étude des solutions intelligentes et innovantes pour la gestion et la distribution de l'énergie.

- **SOCIETE MEDIKA-TECH SARL**

Société à responsabilité limitée, créée en Septembre 2018, ayant un capital de 100 000 TND. Elle exerce dans le domaine de l'importation et du commerce des produits et des machines pour les secteurs technologiques à haute valeur ajoutée notamment l'instrumentation et l'appareillage biomédical, la robotique, la domotique, la monétique et les télécommunications et multimédia.

- **SOCIETE I@T Europe**

Société à responsabilité limitée, créée en Juin 2019, implantée en France et ayant un capital de 20 000 Euro. Elle exerce dans le domaine de services et conseils en matière informatique, électronique, logiciels, marketing, publicité, audit et expertise de système informatiques, la vente de matériels informatiques, électroniques et industriels et de logiciels.

NOTE 1- ACTIFS NON COURANTS CONSOLIDES

Au 31 décembre 2021, la valeur nette des actifs non courants consolidés s'élevant à 15 888 767 TND se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur brute 31/12/2021	Amortissement	Provision	Valeur nette
Immobilisations incorporelles	6 884 221	- 2 529 253	-	4 354 968
Ecart d'acquisition	1 930 587	- 1 930 587	-	0
Immobilisations corporelles	43 538 400	- 32 707 786	-	10 830 614
Immobilisations financières	960 896	-	- 295 910	664 987
Autres actifs non courants	38 199	-	-	38 199
Total	53 352 303	-37 167 626	- 295 910	15 888 767

1.1- LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur comptable nette des immobilisations incorporelles consolidées s'élevant à 4 354 968 TND au 31 décembre 2021, se détaille comme suit :

Désignation	Valeur brute 31/12/2021	Cumul amort. 31/12/2021	VCN au 31/12/2021
Investissement de recherche et de développement	3 817 804	- 880 585	2 937 220
Concessions, marques, brevets et licences	1 025 478	- 448 878	576 600
Logiciels	718 799	- 1 194 565	- 475 766
Site web	9 610	- 5 225	4 385
Activités de développement en cours	1 312 529	-	1 312 529
Total	6 884 221	- 2 529 253	4 354 968

1.2- LES ECARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition constatés sur les filiales consolidées totalisent un montant brut de 1 930 587 TND amortis totalement. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Date de prise de contrôle	Valeur brute	Taux d'amort	Cumul amort 31/12/2021	VCN au 31/12/2021
SITEL	2000	402 346	20%	- 402 346	-
CONTACT	1998	- 13 813	100%	13 813	-
TOUTALU	2007	21 500	20%	- 21 500	-
ELECTRICA	2009	17 933	20%	- 17 933	-
ELECTRICA	2011	- 120 019	100%	120 019	-
CONTACT	2012	314 975	20%	- 314 975	-
CONTACT	2013	219 982	20%	- 219 982	-
SITEL	2014	- 11 021	100%	11 021	-
CONTACT	2014	349 990	20%	- 349 990	-
TOUTALU	2015	322 262	20%	- 428 143	-
CONTACT	2016	249 982	20%	- 249 982	- 0
TOUTALU	2017	176 470	20%	- 70 588	-
Total		1 930 587		- 1 930 587	- 0

1.3- LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles consolidées s'élevant à 10 830 614 TND au 31 décembre 2021, se ventilant comme suit :

Désignation	Valeur brute 31/12/2021	Cumul amort. 31/12/2021	VCN au 31/12/2021
Terrain	879 080	-	879 080
Constructions	8 474 771	- 5 491 943	2 982 828
Matériels & outillages	25 587 183	- 20 907 347	4 679 836
Mat de transport	2 352 351	- 1 908 138	444 213
MMB	1 981 426	- 1 707 806	273 621
Agencements & aménagements	3 316 343	- 2 467 495	848 848
Immobilisations prises en leasing	378 908	- 218 193	160 715
Immobilisations chez les tiers	9 564	- 6 864	2 700
Immobilisations encours	558 774	-	558 774
Total	43 538 400	-32 707 786	10 830 614

1.4 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Cette rubrique s'élevant en net à 664 987 TND au 31 décembre 2021, se détaille ainsi :

Désignation	Situation 31/12/2020		VCN 31/12/2020	Situation 31/12/2021		VCN 31/12/2021
	Valeur	Provision		Valeur	Provision	
EPI CORPORATION	36 263	(36 263)	-	36 263	(36 263)	-
SIALE	129 250	(129 250)	-	129 250	(129 250)	-
SERPAC	750	(750)	-	750	(750)	-
DAR ADDOHN	50 000	(50 000)	-	50 000	(50 000)	-
ACTIONS FIDELITY SICAV	617	-	617	617	-	617
Titres de participation	216 880	(216 263)	617	216 880	(216 263)	617
Prêts	37 017	-	37 017	94 504	-	94 504
FONDS GERE SICAR	-	-	-	400 000	-	400 000
Emprunt national	800	-	800	800	-	800
Cautionnements	252 419	(78 447)	173 972	248 713	(79 647)	169 066
Autres immobilisations financières	290 235	(78 447)	211 788	744 016	(79 647)	664 370
Total des immobilisations financières	507 115	(294 710)	212 405	960 896	(295 910)	664 987

Les titres de participation se composent des titres des sociétés sur lesquelles le groupe « SIAME » n'exerce ni un contrôle exclusif, ni un contrôle conjoint, ni une influence notable.

1.5- AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Cette rubrique, s'élève à 38 199 TND à la clôture de l'exercice 2021 contre 78 358 TND à la clôture de l'exercice précédent et se rapporte à des charges à répartir.

NOTE -2- ACTIFS COURANTS

Les actifs courants ont atteint une valeur nette de 47 215 970 TND au 31 décembre 2021. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Note	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Stocks	2.1	22 995 100	- 1 557 934	21 437 166
Clients et comptes rattachés	2.2	22 542 724	- 4 560 903	17 981 821
Autres actifs courants	2.3	4 506 125	- 693 888	3 812 237
Placements et autres actifs financiers	2.4	214 927	- 6 593	208 334
Liquidités et équivalents de liquidités	2.5	3 776 412	-	3 776 412
Total		54 035 288	- 6 819 318	47 215 970

2.1- STOCKS

La valeur nette des stocks consolidés s'élève au 31 décembre 2021 à 21 437 166 TND, après élimination des profits internes et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Stock SIAME	15 959 630	12 402 584	3 557 046
Provision pour dépréciation stock SIAME	- 1 285 252	- 1 242 900	- 42 352
Stock SITEL	642 085	160 871	481 214
Provision pour dépréciation stock SITEL	- 4 929	- 4 929	-
Stock CONTACT	2 606 786	2 215 333	391 454
Provision pour dépréciation stock CONTACT	- 134 829	- 134 059	- 770
Stock ELECTRICA	1 379 207	1 332 046	47 161
Provision pour dépréciation stock ELECTRICA	- 132 924	- 88 826	- 44 097
Stock TOUTALU	2 005 085	1 690 798	314 287
Stock SIAME INTERNATIONALE	-	-	-
Stock IAT	371 112	195 624	175 488
Stock MEDIKA TECH	31 195	63 095	- 31 900
Total	21 437 166	16 589 635	4 847 531

Les profits sur cessions internes des stocks réalisés en 2020 et 2021 et touchant respectivement le stock initial et final entre les sociétés « SIAME », « ELECTRICA », « TOUTALU » et « SITEL » ont été éliminés du résultat et des stocks consolidés.

2.2- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES CONSOLIDES

Le solde net de cette rubrique s'élevant à 17 981 821 TND au 31 décembre 2021, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Clients ordinaires	17 447 044	18 070 200	- 623 156
Clients, effets à recevoir	53 503	1 672 055	- 1 618 552
Clients douteux	5 042 177	4 947 501	94 676
Total brut	22 542 724	24 689 756	- 2 147 032
Provision pour dépréciation des comptes clients	- 4 560 903	- 4 242 402	- 318 501
Total net	17 981 821	20 447 354	- 2 465 533

2.3- AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants consolidés nets des provisions s'élèvent au 31 décembre 2021 à 3 812 237 TND et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Etat, impôts et taxes actif	1 961 130	2 983 634	- 1 022 504
Actif d'impôt différé	-	75 307	- 75 307
Avances et acomptes au personnel	119 859	107 986	11 872
Avances et acomptes fournisseurs	921 624	1 106 184	- 184 561
Fournisseurs RRR à obtenir	492 300	-	492 300
Débiteurs divers	691 228	1 843 280	- 1 152 052
Charges constatées d'avance	232 965	489 035	- 256 070
Produits à recevoir	87 020	95 747	- 8 727
Total brut	4 506 125	6 701 174	- 2 195 049
Provision pour dépréciation des autres actifs courants	- 693 888	- 720 811	26 924
Total net	3 812 237	5 980 363	- 2 168 125

2.4- PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS CONSOLIDES

Ce compte s'élève en net à 208 334 TND à la date de clôture et se détaille ainsi :

Désignation	Situation au 31/12/2021		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Placements	214 927	- 6 593	208 334
Total	214 927	- 6 593	208 334

2.5 - LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et les équivalents de liquidités consolidés s'élevant à 3 776 412 TND au 31 décembre 2021 se détaillent comme suit :

Désignation	Situation au 31/12/2021		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Banques et Caisses	1 288 732	-	1 288 732
Valeurs à l'encaissement	2 487 680	-	2 487 680
Total	3 776 412	-	3 776 412

NOTE -3- CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2021, les capitaux propres consolidés s'élevant à 30 280 301 TND se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Capital social	15 444 000	14 040 000	1 404 000
Réserves consolidées	10 627 760	12 495 000	- 1 867 240
Ecart de conversion	2 151	-	2 151
Total des capitaux propres avant résultat	26 073 911	26 535 000	- 461 090
Résultat consolidé - Part du groupe	4 110 684	1 676 521	2 434 163
Intérêts des minoritaires	95 706	97 791	- 2 084
Total des capitaux propres après résultat & IM	30 280 301	28 309 312	1 970 989

Le détail de répartition des réserves et des résultats des sociétés du groupe entre réserves et résultat consolidé, d'une part, et les intérêts des minoritaires, d'autre part, se présente comme suit :

Sociétés du groupe	Situation avant partage		Répartition des réserves		Répartition des résultats		Elimination des titres de participation
	Réserves	Résultat	Réserves consolidées	Part des minoritaires	Résultat consolidé	Part des minoritaires	
SIAME	11 578 897	3 427 204	11 578 896	-	3 427 204	-	-
ELECTRICA	- 1 796 313	- 445 526	- 1 621 908	-	- 445 526	-	825 595
SIAME INTER	114 550	94 882	264 532	28	94 876	6	149 990
SITEL	- 1 381 939	364 081	- 1 301 473	-	364 081	-	597 670
CONTACT	3 889 953	903 600	3 670 070	33	903 596	4	3 029 850
TOUTALU	- 1 717 802	- 193 321	- 1 500 221	115 969	- 172 604	- 20 716	2 301 450
IAT	- 664 901	- 108 866	- 357 451	42 549	- 54 433	- 54 433	400 000
MEDIKA TECH	- 20 633	- 55 216	- 30 761	59 128	- 14 080	- 41 136	51 000
IAT EUR	- 91 238	15 938	- 73 924	- 14 094	7 571	8 367	61 173
Total	9 910 574	4 002 776	10 627 760	203 613	4 110 684	- 107 907	7 416 728

NOTE -4- PASSIFS NON COURANTS

Les passifs non courants ont atteint un solde de 4 442 010 TND au 31 décembre 2021. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Emprunt	4 208 486	1 619 054
Provision pour risques et charges	233 523	240 971
Total	4 442 010	1 860 025

4.1 - EMPRUNTS

Ce poste consolidé s'élevant à 4 208 486 TND, correspond à la dette bancaire et leasing au 31 décembre 2021. Ce poste se présente comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Emprunt SIAME	2 437 898	372 012	2 065 886
Emprunt SITEL	-	33 008	- 33 008
Emprunt CONTACT	888 186	453 247	434 939
Emprunt TOUTALU	345 807	235 760	110 047
Emprunt ELECTRICA	104 849	112 565	- 7 715
Emprunt IAT	431 745	205 799	225 947
Emprunt IAT EUROPE	-	2 120	- 2 120
Emprunt MEDIKATECH	-	204 544	- 204 544
Total	4 208 486	1 619 054	2 589 432

4.2- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ce poste consolidé s'élevant à 233 523 TND, correspond aux provisions pour risques et charges constatées au niveau des sociétés du groupe. Il se détaille comme suit :

Société	Désignation	Solde
TOUTALU	Provision pour risques et charges	1 797
CONTACT	Provision pour risques et charges	85 275
SITEL	Provision pour risques et charges	146 451
Total		233 523

NOTE -5- PASSIFS COURANTS

Cette rubrique s'élevant à 28 382 427 TND au 31 décembre 2021, regroupe les postes suivants :

Désignation	Note	31/12/2021
Fournisseurs et comptes rattachés	5.1	11 625 800
Autres passifs courants	5.2	4 317 446
Concours bancaires et autres passifs financiers	5.3	12 439 180
Total		28 382 427

5.1- FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES

Au 31 décembre 2021, ce poste consolidé s'élevant à 11 625 800 TND, se ventile comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Fournisseurs d'exploitation	6 067 533	7 541 933	- 1 474 400
Fournisseurs, factures non parvenues	3 608 677	587 756	3 020 921
Fournisseurs d'exploitation, effets à payer	1 887 290	2 494 986	- 607 696
Fournisseurs, retenues de garanties	14 252	4 620	9 631
Fournisseurs d'immobilisations	48 049	117 131	- 69 082
Total	11 625 800	10 746 426	879 374

5.2- AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique s'élevant à 4 317 446 TND au 31 décembre 2021, s'analysant comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Etat, impôts et taxes passifs	2 015 757	2 738 968	- 723 210
Organismes sociaux	749 290	942 544	- 193 254
Personnel et comptes rattachés	671 986	749 509	- 77 523
Clients, avances et acomptes	231 271	231 372	- 102
Dividendes et autres distributions	172	-	172
Créditeurs divers	139 913	1 888 810	- 1 748 896
Charges à payer	485 780	706 744	- 220 964
Produits constatés d'avance	20 777	207 288	- 186 511
Provisions courantes pour risques et charges	2 500	2 500	-
Total	4 317 446	7 467 734	- 3 150 288

5.3- CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Ce poste consolidé s'élevant au 31 décembre 2021 à 12 439 180 TND se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Crédits de gestion	5 980 404	9 679 292	- 3 698 888
Echéance à moins d'un an /crédits	2 861 465	2 209 292	652 173
Intérêts courus sur emprunts	60 348	61 403	- 1 055
Autres passifs financiers	8 902 217	11 949 987	- 3 047 771
Concours bancaires	3 536 964	4 897 218	- 1 360 254
Total	12 439 180	16 847 205	- 4 408 024

NOTE -6- REVENUS

Le chiffre d'affaires consolidé totalisant 64 349 787 TND se détaille comme suit :

Désignation	2021		2020		Variation	
	En TND	en %	En TND	en %	En TND	en %
CA SIAME	39 528 344	61,4%	33 331 274	62,33%	6 197 070	56,98%
CA SITEL	332 087	0,5%	1 318 822	2,47%	- 986 735	-9,07%
CA CONTACT	18 886 966	29,4%	13 467 152	25,18%	5 419 814	49,84%
CA ELECTRICA	1 006 490	1,6%	1 147 359	2,15%	- 140 870	-1,30%
CA TOUTALU	1 241 301	1,9%	1 403 007	2,62%	- 161 705	-1,49%
CA IAT	1 598 639	2,5%	666 720	1,25%	931 919	8,57%
CA SIAME INTERNATIONAL	1 118 778	1,7%	1 806 888	3,38%	- 688 109	-6,33%
CA MEDIKA TECH	482 909	0,8%	304 016	0,57%	178 893	1,64%
CA IAT EUROPE	154 272	0,2%	29 432	0,06%	124 840	1,15%
Total	64 349 787	100%	53 474 669	100%	10 875 118	100%

Revenus	71 241 788
Revenus intragroupe	- 6 892 001
Total Revenus consolidés	64 349 787

NOTE -7- ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Les achats consommés consolidés totalisent 44 236 414 TND à la clôture de l'exercice 2021. Ils se détaillent entre les différentes sociétés du groupe comme suit :

Désignation	2021	
	En TND	En %
Ach SIAME	22 485 090	50,83%
Ach SITEL	715 939	1,62%
Ach CONTACT	12 739 393	28,80%
Ach ELECTRICA	5 169 873	11,69%
Ach TOUTALU	1 738 170	3,93%
Ach IAT	319 969	0,72%
Ach SIAME INTER	516 547	1,17%
Ach MEDIKA TECH	550 881	1,25%
Ach IAT EUROPE	554	0,00%
Total	44 236 414	100%

NOTE -8- CHARGES DE PERSONNEL

Cette rubrique comprend les charges de personnel du groupe « SIAME » se détaillant comme suit :

Désignation	2021	
	En TND	En %
CP SIAME	5 064 535	48,53%
CP ELECTRICA	200 455	1,92%
CP SITEL	237 027	2,27%
CP TOUTALU	620 889	5,95%
CP CONTACT	3 217 141	30,83%
CP IAT	1 033 015	9,90%
CP SIAME INTER	-	0,00%
CP MEDIKA TECH	61 980	0,59%
Total	10 435 042	100%

NOTE -9- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Cette rubrique correspond, principalement, à la rémunération du personnel extérieur, d'intermédiaires et des honoraires. Elle se détaille par entité comme suit :

Désignation	2021	
	En TND	En %
AC SIAME	2 391 878	55,10%
AC ELECTRICA	193 686	4,46%
AC SITEL	106 414	2,45%
AC TOUTALU	168 694	3,89%
AC CONTACT	1 073 648	24,73%
AC IAT	242 860	5,59%
AC SIAME INTER	87 063	2,01%
AC MEDIKA TECH	52 306	1,20%
AC IAT EUROPE	24 720	0,57%
Total	4 341 269	100%

NOTE -10- CHARGES FINANCIERES NETTES

Cette rubrique correspond aux intérêts relatifs aux emprunts contractés, et aux écarts de change. Elle se détaille par entité comme suit :

Désignation	2021	
	En TND	En %
CF SIAME	1 128 629	53,65%
CF ELECTRICA	116 943	5,56%
CF SITEL	164 956	7,84%
CF TOUTALU	273 526	13,00%
CF CONTACT	337 017	16,02%
CF IAT	65 087	3,09%
CF SIAME INTER	6 164	-0,29%
CF IAT EUROPE	13	0,00%
CF MEDIKA TECH	23 830	1,13%
Total	2 103 836	100%

NOTE -11- FLUX DE TRESORERIE

Au 31 décembre 2021, la trésorerie du groupe « SIAME » a dégagé un solde négatif de 2 322 138 TND contre un solde négatif de 1 197 483 TND au 31 décembre 2020, soit une variation négative de 1 124 655 TND. Les différentes rubriques se présentent ainsi :

11.1- FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION

Les flux affectés aux activités d'exploitation s'élevant à 2 220 208 TND s'analysent comme suit :

Désignation	Flux consolidés	Retraitement	Somme des flux
Résultat net de l'exercice	4 201 253	- 198 477	4 002 776
Amortissements et provisions nettes de reprises	3 190 456	- 365 905	2 824 551
Variation des stocks	- 5 117 395	5 592	- 5 111 803
Variation des créances clients	2 422 809	36 696	2 459 505
Variation des autres actifs	210 097	459 246	669 344
Variation des dettes fournisseurs et des autres dettes	- 1 564 135	209 125	- 1 355 009
Plus value / cessions d'immobilisations	- 1 523 590		- 1 523 590
Charges nettes sur apurement de titres de participation	128 140		128 140
Résorption subvention d'investissement	- 22 443		- 22 443
Charges financières sur emprunts	148 738		148 738
Total	2 073 930	146 277	2 220 208

11.2- FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Les flux affectés aux activités d'investissement s'élevant au 31 décembre 2021 à -1 358 261 TND s'analysent comme suit :

Désignation	Flux consolidés	Retraitement	Somme des flux
Décaissements sur acq. d'immo. corpo. et incorpo.	- 2 284 091	27 155	- 2 256 935
Encaissements provenant de la cession d'immo. corpo. et incorpo.	1 548 618		1 548 618
Décaissements sur acquisitions d'immo. financières	- 10 000		- 10 000
Encaissements provenant de la cession d'immo. financières	- 592 642		- 592 642
Encaissements provenant d'autres valeurs immobilisées	- 37 936		- 37 936
Décaissements sur autres valeurs immobilisées	10 085		10 085
Décaissements sur autres actifs non courants	- 19 450		- 19 450
Total	- 1 385 416	27 155	- 1 358 261

11.3- FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement s'élevant à -1 986 602 TND s'analysent comme suit :

Désignation	Flux consolidés	Retraitement	Somme des flux
Variation/ capitaux propres	- 68 452	- 18 569	- 87 021
Subvention d'investissements	4 324		4 324
Var Enc/ Remb.d'emprunts (Crédits de gestion,CT)	- 3 532 851		- 3 532 851
Variations des emprunts (MT)	3 513 574		3 513 574
Dividendes et autres distributions	- 2 434 628	550 000	- 1 884 628
Augmentation du capital	-		-
Total	- 2 518 032	531 431	- 1 986 602

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux actionnaires de la société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME SA »

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 14 juin 2019, et en application des dispositions de l'article 471 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe « SIAME » qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2021, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan consolidé de 63 104 737 TND et un résultat consolidé bénéficiaire-part du groupe de 4 110 684 TND.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du groupe « SIAME » au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

- La situation nette de la filiale « SITEL » demeure négative et s'élève au 31 décembre 2021 à - 829 mTND suite à la réduction de capital de 800 mTND et l'augmentation concomitante du capital pour 1 200 mTND, décidées par votre Assemblée Générale Extraordinaire en date du 7 Décembre 2021 et non encore libérée à la date de clôture.
- La situation nette comptable de la filiale « ELECTRICA » est négative et s'élève au 31 décembre 2021 à -1 114 mTND est par conséquent, inférieure à la moitié du capital social. Conformément aux dispositions de l'article 142 du Code des Sociétés Commerciales, il convient de convoquer une assemblée générale extraordinaire afin de statuer sur la continuité d'exploitation et rétablir l'équilibre financier de la société ;

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

1- Politique de provisionnement des Stocks

Les stocks de la société mère « SIAME » figurant au bilan au 31 décembre 2021 pour un montant brut de 15 964 229 TND, représentent le poste le plus important du bilan et sont composés essentiellement du stock de matières premières, de pièces composantes et des produits finis.

La société applique une politique de provisionnement basée sur le délai moyen de rotation spécifique à chaque catégorie de stock. Le montant de la provision déterminé en appliquant cette politique est par la suite ajusté au cas par cas pour tenir compte des stocks objet de marché en cours de réalisation ou de commandes à livrer courant l'exercice suivant.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en l'assistance à l'inventaire physique des stocks, le contrôle de la bonne application de la politique de provisionnement ainsi que l'obtention d'éléments probants suffisants et appropriés des ajustements opérés par la société.

2- Dépenses de recherche et développement

Dans le cadre de l'application de sa stratégie de fabrication de produits technologiques innovants, la société mère « SIAME-SA » a capitalisé dans le cadre de ses activités de développement un total de 4 901 913 TND arrêté au 31 décembre 2021. Il est à préciser que la société a commencé l'amortissement des frais de développement engagés sur le projet du compteur intelligent totalisant 3 589 383 TND suite à la concrétisation du nouveau marché avec la STEG. En effet, l'amortissement au titre de ce projet a commencé à partir du deuxième semestre de 2021 et a totalisé 347 798 TND au 31 décembre 2021.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à la vérification que toutes les conditions de capitalisation des frais de développement ont été satisfaites à savoir :

- Le produit ou le processus est clairement identifié et les coûts imputables à ce produit ou à ce procédé peuvent être individualisés et mesurés de façon fiable ;
- La possibilité technique de fabrication du produit ou du procédé peut être démontrée ;
- L'entreprise a l'intention de produire et de commercialiser, ou d'utiliser le nouveau produit ou procédé ;
- L'existence d'un marché potentiel pour ce produit ou ce procédé ou, s'il doit être utilisé au niveau interne et non pas vendu, son utilité pour l'entreprise peut être démontrée ;
- Des ressources suffisantes existent, et leur disponibilité peut être démontrée, pour compléter le projet et commercialiser ou utiliser le produit ou le procédé.

3- Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société mère « SIAME » s'élevant au 31 décembre 2021 à 40 059 724 TND, représente le poste le plus important de l'état de résultat.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en l'examen, l'évaluation et la validation du processus lié à la comptabilisation des revenus et notamment le rapprochement avec la base commerciale et la vérification du respect de la convention comptable de rattachement des charges aux produits.

Rapport de gestion du groupe

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe à la direction.
Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions des articles 266 et 471 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion relatif au Groupe, et ce, par référence aux états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion relatif au Groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion relatif au Groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du Conseil d'administration pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants

suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'administration, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du système de contrôle interne de la SIAME et de ses filiales susceptibles d'impacter la fiabilité des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Tunis, le 23 Mai 2022

Le Commissaire aux comptes

BDO Tunisie

Khaled Mnif